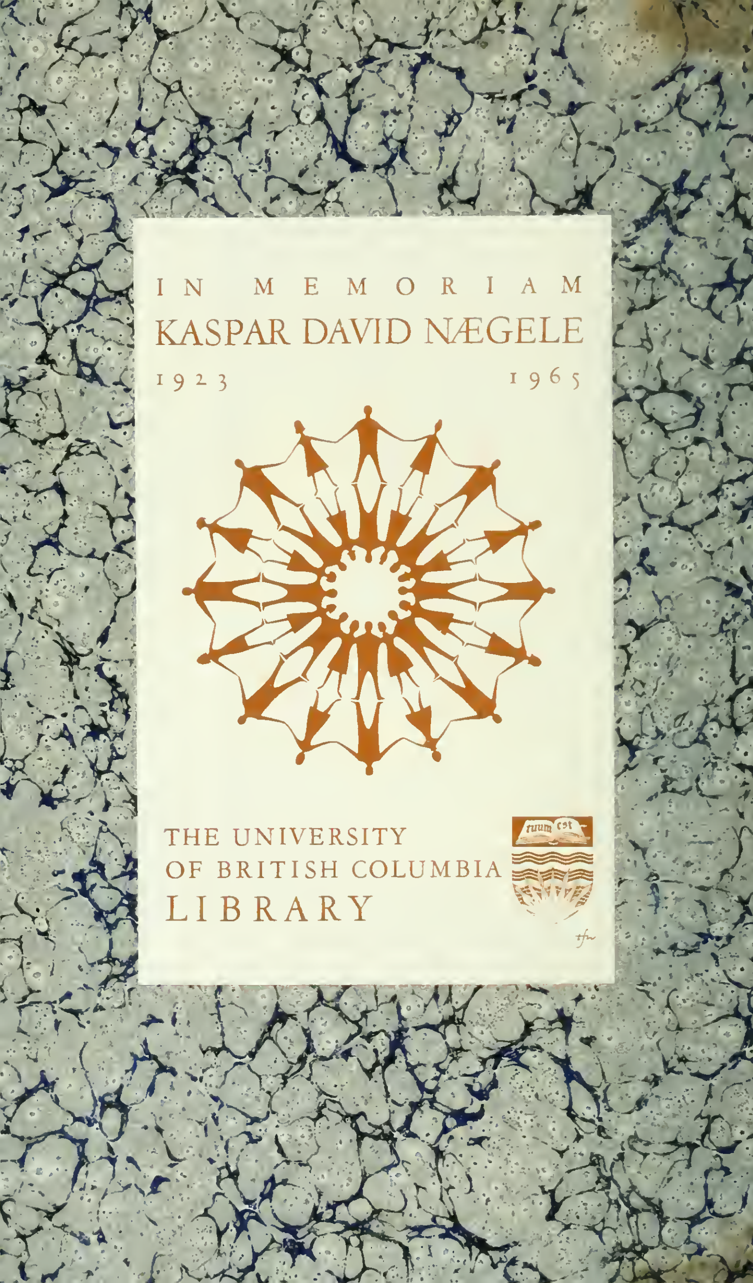
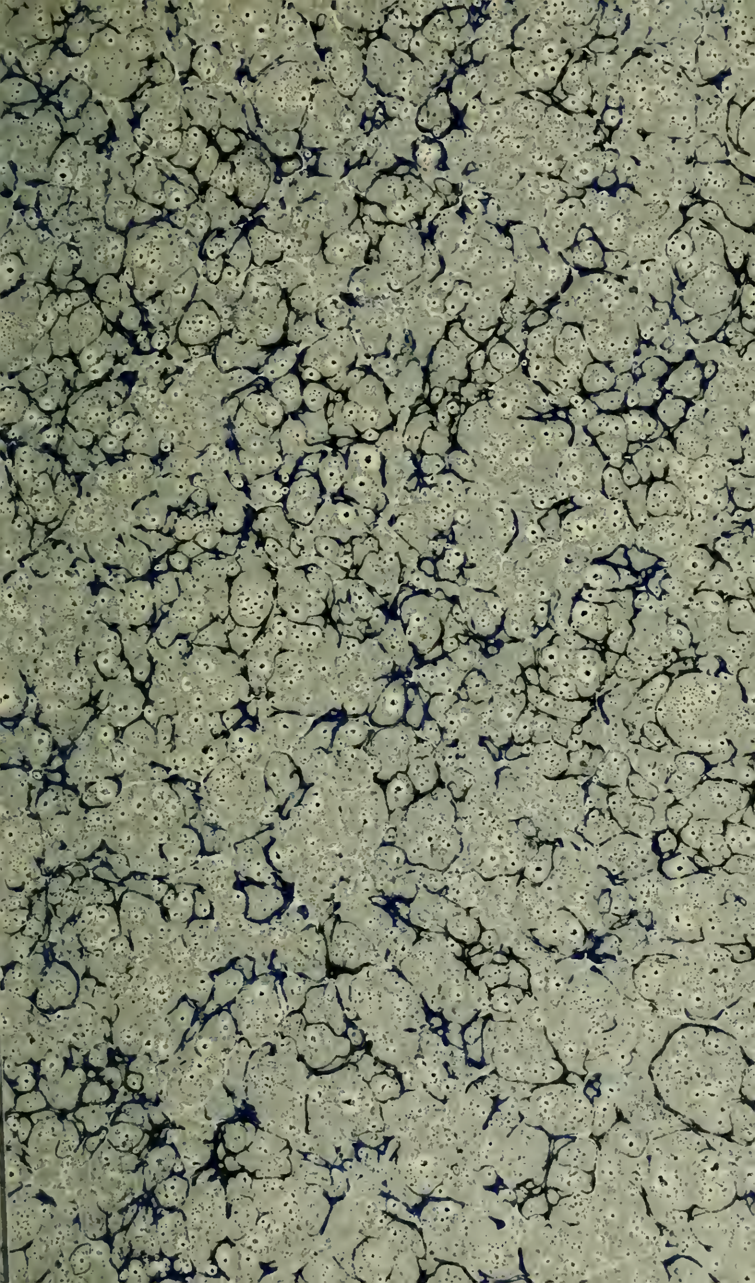






UNE RÉFORME

ADMINISTRATIVE

EN AFRIQUE

IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

ÉTUDES CONTEMPORAINES

UNE RÉFORME ADMINISTRATIVE EN AFRIQUE

A. DE BROGLIE



PARIS

H. DUMINERAY, ÉDITEUR,

78, Rue Richelieu,

Et chez les principaux libraires de Paris, de la France et de l'Etranger.

1860

Les réflexions qu'on va lire ont déjà paru, sous la forme d'études séparées, dans la *Revue des Deux Mondes*. En les réunissant pour les offrir de nouveau au public, nous les avons corrigées avec soin et complétées par des développements qui n'étaient peut-être pas compatibles avec les conditions toutes particulières de la presse périodique. Nous espérons présenter ainsi au jugement des lecteurs un aperçu exact de la situation actuelle de notre grande colonie.

1er Mai 1860.

UNE

RÉFORME ADMINISTRATIVE

EN AFRIQUE

1858 — 1859.

CHAPITRE PREMIER.

DES CONDITIONS DE NOTRE ÉTABLISSEMENT COLONIAL.

Peu de spectacles m'ont intéressé dans ma vie autant que celui que présentait au début de l'automne de 1858 la capitale de nos possessions africaines, et auquel m'a fait assister le hasard d'un séjour très-involontaire. Je ne voudrais pas jurer que la surprise ne fût pas pour quelque chose dans mon plaisir, car en quittant la France, fort malgré moi et pour des raisons assez pénibles, j'avais

fait mon sacrifice tout entier et ne m'attendais guère à en être récompensé. Alger, l'avouerai-je à ma honte? ne m'inspirait que fort peu de curiosité. L'Afrique française ne rappelait à ma pensée que des combats très-sanglants dont le souvenir était déjà fort effacé, des salles de l'exposition universelle assez peu remarquables pour un ignorant, par dessus tout des lectures ingrates, des articles de journaux très-ennuyeux, des questions ardues d'économie politique, de douane et d'agriculture auxquelles beaucoup d'efforts n'avaient jamais réussi à me rien faire comprendre. Je partais de plus sous une impression de langueur qui était à ce moment fort générale, car, je ne sais si on s'en souvient, la France, si vivement distraite depuis lors, était, en octobre 1858, entrée dans une de ces défaillances d'ennui, maladie périodique chez elle, et dont elle sort habituellement par des traitements brusques qui lui coûtent fort cher. Le déclin des affaires commerciales, le dégoût et l'absence des discussions politiques, tout contribuait également à suspendre toute espèce d'animation. Je m'embarquais donc la tristesse dans l'âme, et bien que laissant l'ennui derrière moi, je pensais qu'il saurait prendre les devants pour m'attendre au port.

Merveilleuse puissance du ciel du midi! Lorsque, le 25 octobre au matin, après une traversée monotone et pluvieuse, les premiers rayons d'un soleil ardent vinrent se réfléchir sous mes yeux contre les crêtes blanches de la ville mauresque, je sentis tout renaître en moi, la curiosité comme le courage. Le paquebot des *Messageries*

impériales nous débarquait sur le quai, au pied d'un rocher à pic, contre-fort naturel surmonté par les voûtes de maçonnêrie qui soutiennent la place du Gouvernement. On ne demeure guère à Alger que sur cette place ou aux environs. Pour nous rendre à l'endroit où nous devions loger, nous avions le choix ou de faire un immense détour, afin de trouver une rampe douce le long des bâtiments de la douane et de la marine, ou d'enlever en quelque sorte la position d'assaut en grimpant une sorte d'escalier assez raide formé de gradins fort délabrés. Il n'était que cinq heures du matin ; mais comme il n'y avait en l'air ni un nuage, ni une brise, la chaleur était déjà suffocante. Nous prîmes pourtant gaiement le dernier parti, tant l'on éprouve de plaisir et l'on se sent de force à marcher en quittant cet élément perfide où la marche est si difficile. Nous gravîmes donc la montée de la Pêcherie, fort bien appelée de ce nom, car ce n'est, au fond, que le grand marché au poisson de la ville. A chaque pas, nous étions arrêtés par les établis des commercants en plein air qui ont choisi ce poste pour y camper avec leur magasin ambulant. C'était presque tous des émigrés de ces bienheureuses populations de l'Europe méridionale, à qui le bruit est nécessaire pour vivre. La longue cape de laine rouge et le petit chapeau de velours à pompon noir permettaient bien de distinguer le marinier de Gênes de celui de Majorque ou de Valence ; mais nul n'aurait pu dire si les sons rauques et confus dont ils assourdissaient nos oreilles avaient la prétention d'appartenir à l'Italie ou à l'Espagne. Fort peu émues de tout ce bourdonnement,

quelques vieilles négresses, coiffées d'un lambeau d'étoffe à couleurs très-voyantes, dormaient à côté d'un petit panier de fruits ou de légumes qu'elles semblaient avoir placé là pour l'acquit de leur conscience et sans aucun souci d'en tirer le moindre profit. Des Arabes enveloppés de leur burnous descendaient de la ville à pas comptés, ou s'accroupissaient le long de quelques pans de murs avec une gravité affectée, comme s'ils eussent voulu montrer combien ce tumulte européen leur paraissait de mauvais goût. A mesure que nous approchions du sommet, deux monuments de nature très-différente s'offraient plus nettement à nos regards : à gauche (sur la place du Gouvernement), la statue de M. le duc d'Orléans, de Marochetti, dans ce correct uniforme d'officier-général et dans cette pose académique que chacun connaît ; à droite, le minaret de la mosquée hanéfite, agréable échantillon d'architecture mauresque faisant scintiller au soleil l'éclatante blancheur de ses pierres granulées.

Il y avait sans doute dans ce bizarre mélange matière à regarder et à réfléchir. Qu'on rie cependant, si l'on veut, de ce que peut produire une préoccupation habituelle et obstinée. Parmi tant d'objets confus et nouveaux qui éblouissaient et surprenaient mes regards, j'eus encore la présence d'esprit nécessaire pour discerner une petite affiche collée sur un pilier, et portant l'annonce d'une publication nouvelle, *le Gouvernement de l'Algérie, ce qu'il est, ce qu'il doit être*. Ce titre me surprit, et plus que toute chose, plus encore que le costume des passants ou l'architecture des maisons, m'avertit que je n'étais plus

en France. En France en effet (au moins depuis que l'ordre est rétabli dans les esprits), en matière de gouvernement ce qui est doit être, et ce qui doit être est. C'est chose entendue : personne ne se permettrait, sinon de penser, au moins de dire le contraire, et la presse surtout, dûment avertie (ne voyez ici, je vous prie, aucun jeu de mots), ne se permet pas de contester cette maxime. Vous figurez-vous quel effet produirait sur les murailles de Paris cette affiche : *le Gouvernement de la France, ce qu'il est et ce qu'il doit être?* Ou le scandale des passants, ou quelque autre moyen aussi expéditif aurait vite fait disparaître un prospectus si malencontreux.

J'étais donc averti par là même que j'allais trouver en Algérie une latitude de discussion que je n'avais pas laissée sur l'autre bord de la Méditerrannée. Tout ce que je vis et entendis pendant les jours suivants me confirma dans cette pensée. Conversation, publications, tout me parut porter le caractère d'une vivacité et d'une hardiesse auxquelles je n'étais plus accoutumé. J'entendais discuter tout haut dans les rues les actes de l'administration de la colonie, en appelant les choses par le nom qu'elles portent dans le vocabulaire et les hommes par celui qu'ils ont reçu au baptême. Chaque matin, deux journaux, représentant la résistance et le mouvement, la conservation et l'opposition, établissaient sur les intérêts algériens un débat en règle, qui ne semblait contenu par aucune limite, même pas toujours par celle de la politesse. Il y eut même un instant, Dieu me pardonne, une petite assemblée dont les séances orageuses étaient rapportées

1.

par la presse avec accompagnement de plaisanteries et de commentaires. En un mot, c'était le régime parlementaire au petit pied. Je croyais rêver ou rajeunir.

Une singularité nuisait pourtant à l'exactitude de cette reproduction et empêchait la miniature de ressembler tout à fait à l'original. Dans cette guerre faite aux pouvoirs existants et soutenue par eux, l'attaque semblait jouir d'une liberté qui était refusée à la défense. La presse assaillante, celle qui demandait la réforme complète et radicale de tout le régime en vigueur dans la colonie, avait le verbe haut et les coudées franches ; elle abordait la question de front, incriminait nominativement les administrateurs, recevait, provoquait même les dénonciations des administrés, faisait peser tantôt sur les individus, tantôt sur les institutions en masse les plus graves et parfois les plus injurieuses imputations. Les conservateurs au contraire avaient le langage timide, et ne répondaient qu'à mots couverts, par des insinuations détournées et des réticences significatives. Évidemment la lutte n'était pas égale, et les conditions en étaient troublées par ce qu'on appelait dans le bon temps du régime constitutionnel une influence extra-parlementaire. Je ne fus pas longtemps sans être mis dans le secret de cette bizarrerie. C'était de Paris, et non d'Alger, que se faisait sentir cette force étrangère et supérieure qui soutenait l'opposition et décourageait la résistance. Il n'y avait pas longtemps en effet qu'une modification importante venait d'être opérée au sommet même du pouvoir qui présidait aux destinées de l'Algérie. Le poste de gouverneur-général, dont la ré-

sidence était à Alger, avait été supprimé. A sa place, un nouveau ministère était créé à Paris, réunissant dans ses attributions l'Algérie et toutes les colonies françaises d'outre-mer, et ce n'était pas seulement le siége, c'était la nature même du pouvoir et la qualité de son représentant qui changeaient. Jusque-là le gouverneur-général avait toujours été un militaire et le chef même de l'armée d'Afrique. Le nouveau ministre était un prince dont la jeunesse ne s'était point passée dans les camps, et qui n'avait figuré qu'accidentellement à la tête d'un corps d'armée. Cette substitution était grave ; on s'attendait généralement qu'elle ne serait pas la seule, et que de la tête la réforme passerait aux membres. L'administration ancienne, trop empreinte de l'influence de l'armée, recevrait une composition et serait inspirée d'un esprit moins militaires. Le régime du sabre finissait; le jour du pouvoir civil était venu. Tel était, disaient les gens bien informés, le dessein du prince-ministre. En attendant, l'ancienne administration, déjà altérée dans ses traits essentiels, se croyait condamnée d'avance, et ne défendait plus que mollement des prérogatives conservées seulement à titre provisoire. Ses adversaires se vantaient de posséder la pensée intime du chef suprême, et faisaient croire à des confidences par la vivacité de leur reconnaissance et de leurs hommages. L'état que j'avais sous les yeux n'était donc pas tout à fait la liberté malgré l'apparence à laquelle je m'étais d'abord laissé prendre ; c'était plus et c'était moins : c'était un mouvement d'innovation radicale qui partait du pouvoir supérieur, et pouvait, s'il du-

rait trop longtemps sans aboutir, dégénérer en anarchie.

Quelles causes avaient amené une situation si irrégulière? En quoi avait démérité l'administration ainsi ostensiblement désavouée par son supérieur naturel? Qui avait raison ici, de l'accusateur ou de l'accusé? La lutte engagée sous nos yeux était-elle la vieille lutte de la routine et du progrès, ou la lutte non moins ancienne de la sage expérience contre l'esprit d'aventure? Il m'eût été difficile de ne pas me poser toutes ces questions : tous les échos les renvoyaient à mes oreilles, et dans les cafés comme dans les corps de garde on ne parlait guère d'autre chose; mais il n'était pas beaucoup plus aisé pour un novice de les résoudre, car les opinions les plus contraires se disputaient le terrain à l'aide des assertions les plus contradictoires. Au défaut pourtant d'un jugement plus compétent, le coup d'œil superficiel peut être, mais libre d'un spectateur curieux, venu sans prévention, et ne s'étant donné d'autre peine que d'ouvrir ses yeux et ses oreilles, peut avoir son utilité. Il s'agit d'ailleurs d'intérêts graves où la France a engagé à longue échéance une bonne partie de sa puissance, de sa richesse et de sa gloire : on ne saurait les envisager à trop de reprises et sous trop de faces. Ces intérêts se plaignent volontiers d'être oubliés et méconnus; on ne saurait faire trop souvent en leur nom appel à l'attention publique. Que la patience du lecteur nous permette donc de revenir sur des points qu'il connaît peut-être, et même de les reprendre d'un peu haut. Je parle spécialement à ceux qui,

comme moi naguère, ont toute leur éducation à faire et sont obligés de tout apprendre pour comprendre quelque chose. Je leur promets cependant de ne remonter que jusqu'au déluge, et de les ramener très-promptement.

I

En lisant l'histoire déjà longue de notre domination en Algérie, comme en examinant les traces déjà profondes qu'elle a laissées sur le sol, on est frappé du mélange de persévérance et d'incertitude que les divers gouvernements de la France ont porté dans cette grande entreprise : persévérance dans l'effort, incertitude dans le but. Je ne parle pas seulement de l'indécision si longtemps funeste qui présida à la conduite de nos opérations militaires : on sait combien de tactiques différentes furent essayées avant que l'Afrique eût produit son grand général et enfanté sa véritable armée ; l'on peut compter encore de lieue en lieue, sur la route de Constantine et dans les gorges de l'Atlas, les étapes de toutes nos fausses démarches, marquées par le sang de nos soldats. Je ne parle pas seulement non plus des confuses délibérations qui s'élevèrent si souvent, dans nos conseils de gouvernement, sur les limites qu'il convenait d'imposer à notre domination. L'occupation restreinte et l'occupation étendue faisaient alors tous les frais du débat ; l'une et l'autre

ont été singulièrement dépassées, et la plus étendue d'alors paraîtrait aujourd'hui terriblement restreinte. Je ne parle pas enfin davantage de toutes les révolutions qu'a subies l'organisation intérieure de l'Algérie, et de ces volumes de décrets dont la collection effraie, mais dont la lecture est heureusement inutile, parce que chaque page a pris soin d'effacer et d'annuler la précédente. Ce qui est peut-être plus singulier, c'est que le doute ait porté non-seulement sur la manière de s'y prendre pour atteindre le but, mais sur le but même qu'on se proposait ; c'est que pendant bien des années il n'y ait pas eu parmi les juges les plus compétents deux personnes pleinement d'accord sur le parti qu'on pouvait tirer de nos possessions africaines, et qu'aujourd'hui, après tant de sang répandu, d'espace conquis, de lois faites et de livres écrits, beaucoup de confusion et d'incertitude règne encore à ce sujet dans l'esprit public.

Cette singularité s'explique par ce qu'il y eut d'accidentel et d'arbitraire dans l'événement qui a fait tomber l'Afrique septentrionale sous notre empire. Un point d'honneur a porté nos armes sur cette plage, un point d'honneur les y a retenues et disséminées sur deux cents lieues de territoire ; mais de projet de conquête et d'espérance de profit, il n'y en avait nulle trace dans l'esprit de ceux qui dirigèrent la première expédition et qui en recueillirent les premiers fruits. Ce ne fut en vertu d'aucun plan arrêté ni même pour répondre à aucun intérêt éveillé, que la France s'engagea dans une entreprise où elle rencontrait l'inconnu en toutes choses,

hommes, sol et climat. Dans la nuit, surtout quand on ne sait pas bien où on veut aller, il est naturel d'hésiter, d'errer beaucoup et de revenir plus d'une fois sur ses pas. N'ayant aucun système préconçu, on fut à son aise pour les essayer tous, les abandonner et les reprendre, ensemble ou successivement : irrésolution d'autant plus naturelle que, dans quelque voie qu'on s'engageât, quelque usage qu'on essayât de faire du territoire conquis, on rencontrait des difficultés inattendues et à la première apparence insurmontables. Présenter le tableau complet de ces difficultés de manière à les embrasser d'un coup d'œil, c'eût été peut-être alors faire acte de mauvais citoyen, en décourageant les efforts d'une armée et d'une administration généreuses. Aujourd'hui la France a reçu et donné tant de gages sur le sol de l'Afrique que le découragement n'est plus à craindre. Aujourd'hui d'ailleurs beaucoup des obstacles sont surmontés, et la France voit déjà poindre le jour qui justifiera et récompensera sa persévérance. Un tel exposé, loin d'être dangereux, peut donc être utile pour aider à mesurer le chemin parcouru, les fautes commises, les progrès obtenus et la tâche qui reste encore à accomplir. Poser nettement quelles étaient au début de l'opération les obscures données du problème, c'est la meilleure manière de vérifier les erreurs commises dans le calcul et les pas qui ont été faits vers la solution.

Il fut un temps où l'usage à faire d'une conquête n'était pas matière à longue délibération : il y en avait un tout simple, qui se présentait tout naturellement, et dont le

résultat était habituellement profitable. Les vainqueurs accouraient en masse et prenaient individuellement, chacun pour son compte, possession d'un lot du sol conquis. Le vaincu, spolié, réduit en servitude ou en vasselage, ne conservait le plus souvent que le droit de cultiver pour autrui la terre que le sort des armes lui avait enlevée. De nouveaux propriétaires, s'installant ainsi, au nom de la force, sur des sillons qu'ils trouvaient creusés et dans des bâtiments qu'ils trouvaient construits, formaient à la surface du pays une population enrichie et puissante, qui ne tardait pas à y prendre racine. Personne dans l'antiquité ne s'avisait de contester la légitimité d'un tel usage de la conquête, et Rome elle-même, la conquérante habile et modérée par excellence, l'adoucit en pratique, sans l'abandonner jamais en principe. Ses colonies militaires, petites places fortes élevées au sein des provinces soumises, dotées de biens-fonds à leurs dépens, s'élevaient comme autant de témoins d'un droit qui cédait devant la politique, mais non devant la justice. L'Evangile même, commenté, il est vrai, par les Barbares, ne fit point disparaître cette brutale interprétation du droit de conquête, et l'invasion germaine au contraire en fut l'éclatante consécration. La dépossession du sol devint plus que jamais l'apanage du vainqueur. La vieille Europe fut à plusieurs reprises dépeuplée et repeuplée de cette étrange manière, et c'est à la dernière opération de cette nature qu'elle ait subie sur une grande échelle que l'Angleterre doit l'heureux mélange de ses races diverses et la physionomie originale de son histoire.

Les précédents en ce genre ne manquaient point sur la terre d'Afrique. Romains, Vandales, Arabes et Turcs s'étaient rapidement succédé, tour à tour spoliateurs et spoliés, héritant de richesses ou de ruines, de travaux ou de dévastations. Sans le coup de vent qui le chassa de la côte, Charles-Quint réservait certainement le même sort aux compagnons de Barberousse : aucun scrupule n'aurait retenu des Espagnols du XVIe siècle, qui avaient fait leur apprentissage de conquérants dans le Nouveau-Monde. Je ne voudrais même pas jurer que, si Louis XIV eût accompli sur Alger les menaces que Bossuet faisait entendre du haut de la chaire, il se fût montré plus réservé. Mais tel était le changement produit dans les idées par le développement naturel d'une civilisation chrétienne, que le 1er juillet 1830, quand le maréchal de Bourmont put contempler des hauteurs de la Casbah les élégantes villas qui parsemaient déjà les coteaux de Mustapha et les pentes ombragées du Sahel, la pensée, j'en suis sûr, ne vint ni à lui ni à son état-major qu'ils pourraient aller s'y installer à aussi bon droit que Brian de Bois-Guilbert sous le toit de Cédric le Saxon. Peu de jours avant, dit-on, quelques Turcs, désirant fléchir le courroux du vainqueur et sauver leur patrie de la ruine, avaient fait offrir sous main la tête du dey, et ne comprirent pas trop pourquoi le roi de France ne se montrait pas jaloux de recevoir ce genre de satisfaction. Ces ardents patriotes durent être encore bien plus surpris lorsqu'ils lurent dans l'article 5 de la capitulation que « la liberté de toutes les classes d'habitants, leur religion,

leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevraient aucune atteinte. » Le moyen de comprendre ce que venaient faire des gens qui se mettaient en campagne à travers les mers sans vouloir pour leur peine ni sang ni argent, sans se soucier de tirer ni profit de leurs prises ni vengeance de leurs injures!

Quoi qu'il en soit, que l'honneur en revienne à la France et à ses représentants, il demeura bien entendu dès le premier jour que la conquête de l'Afrique était une conquête non à la manière ancienne, mais à la mode nouvelle de l'Europe, c'est-à-dire une conquête purement politique, et non une prise de possession du sol. C'était un nouveau souverain qu'on proclamait, ce n'étaient pas de nouveaux propriétaires qui s'établissaient. Restait seulement à examiner, et la question ne tarda pas à naître même dans les esprits les moins réfléchis, si la conquête, ainsi entendue et ainsi restreinte, apportait avec elle des compensations suffisantes à ce qu'elle avait coûté et devait coûter encore.

Du moment, en effet, qu'une conquête n'offre plus les profits matériels, sensibles, tangibles au doigt et à l'œil, qu'elle produisait autrefois, elle ne peut rendre à la nation conquérante d'autres services que d'accroître sa force politique. Du moment que ce n'est pas la cupidité privée qu'elle est destinée à satisfaire, c'est à la puissance collective de l'état vainqueur qu'elle doit venir en aide. Politique est sa nature, politiques doivent être ses avantages ; mais en fait d'avantages politiques nous n'en connaissons réellement, tout compte fait, que de deux sortes ; ils sont pécu-

niaires ou militaires. Toutes les forces politiques d'une nation (laissant de côté les forces morales, qui ne trouvent guère d'appui dans les conquêtes) se traduisent en hommes et en argent. Tout le problème de l'utilité d'une conquête, réduite aux termes dans lesquels l'enferme la morale scrupuleuse de l'Europe moderne, consiste donc uniquement dans la question de savoir si elle profite au trésor ou aux armées du vainqueur, si on peut lever abondamment dans son sein des impôts et des soldats.

Or, le moindre bon sens suffit pour concevoir qu'examinée à ce point de vue purement arithmétique, la conquête d'un pays barbare court toujours risque d'être un mauvais calcul. Un tel pays en effet est en général pauvre, mal cultivé, médiocrement peuplé ; il tire de maigres produits du sol qu'il cultive, et ses richesses, s'il en a, purement naturelles, consommées directement par le producteur, difficiles à échanger et à déplacer, offrent très-peu de prise au mécanisme le plus savant de nos perceptions financières. Il n'y a guère de pire matière imposable, pour parler le langage technique, que celle des nations barbares. En revanche, elles sont beaucoup plus prêtes à se battre qu'à payer, et le courage chez elles est moins rare que les écus. Mais outre que leur manière de combattre est rarement celle des armées civilisées, et qu'elles acceptent difficilement le joug de la discipline, c'est leur fidélité, sinon leur valeur, qui est douteuse. Les levées d'un pays conquis sont toujours des auxiliaires peu sûrs à encadrer dans une armée conquérante. Au jour du besoin et du péril, le

sentiment national froissé se réveille, et la désertion n'est pas marquée à leurs yeux de l'empreinte ineffaçable du déshonneur. Mais entre nations issues de la même civilisation, la bonne administration et la justice arrivent souvent assez vite à cicatriser les traces sanglantes de la conquète. L'éducation, les croyances communes triomphent, avec l'aide du temps, des distinctions nationales, et forment comme une atmosphère bienfaisante dont la pression rapproche les deux lèvres de la plaie. C'est ainsi que la reine d'Angleterre n'a point de meilleurs soldats que les anciens archers d'Écosse, et que l'Alsace est, depuis un siècle au moins, la pépinière des meilleurs régiments français. D'un peuple barbare à un peuple civilisé, au contraire, l'assimilation est d'autant plus longue à s'opérer que sont plus profondes les différences. Tout contribue à séparer les nouveaux maîtres des nouveaux sujets, les croyances autant que les préjugés, les lois divines autant qu'humaines, parfois les vertus autant que les vices. A faire tomber de telles barrières, la justice, le bon gouvernement servent peu : heureux encore quand ils ne nuisent pas, car il n'est peut-être pas de points sur lesquels la civilisation et la barbarie s'entendent moins que sur ce qu'elles demandent ou reprochent à leur gouvernement. Ce que l'une appelle l'ordre paraît à l'autre une insupportable tyrannie. Une oppression intermittente lui paraît moins lourde à porter que cette gêne douce, mais continue, cette équitable répartition d'un fardeau constant, qui constituent pour nous une administration régu-

lière. Une défiance réciproque est donc pour des siècles peut-être la condition nécessaire de deux éléments si contraires violemment rapprochés ; il n'en est pas qui rendent le commandement si pénible, ni surtout le recrutement des armées si dangereux.

Plus qu'aucune autre peut-être, la population qu'on trouvait éparse sur le sol de la régence d'Alger offrait aux prétentions les plus modérées de ses conquérants tous les genres de résistance active et négative. L'appeler une population barbare, c'eût été lui faire tort, et de plus l'offenser grièvement; car son état était celui d'une civilisation très-imparfaite, mais en revanche très-orgueilleuse. D'origine plus récente que la nôtre, à qui elle a un moment disputé et la possession du monde et la gloire des lettres et des arts, la civilisation musulmane, bien que déchue aujourd'hui, n'en est pas moins restée très-fière. Peut-être cette fierté s'est-elle conservée plus intacte encore dans les pays comme était l'Afrique en 1830, préservés du contact de l'Europe, et pouvant par là échapper à la preuve trop évidente de leur décadence. Les promesses d'une religion qui s'honore de rendre à la jalouse unité divine un hommage en apparence plus absolu que l'Évangile lui-même, le souvenir des prodiges du croissant et des pompes de l'Alhambra, la vue, toute récente encore, des chrétiens captifs dans le port d'Alger et des monceaux d'or entassés par les tributs de l'Europe humiliée, des instincts belliqueux, des armes imparfaites sans doute, mais merveilleusement appropriées à la défense des fortifications

naturelles du sol, tout contribuait à maintenir chez les pasteurs de l'Atlas un sentiment de leur force et un espoir de secouer le joug qui devaient en faire très-longtemps les plus intraitables des sujets. Il n'y avait aucun espoir de les éblouir par ce prestige vainqueur de la raison et de la puissance qui a fait tomber tant de sauvages et tant d'idoles au seul souffle de la conquête chrétienne. De plus, s'il y avait chez les habitants de l'Algérie assez de civilisation pour qu'il fût impossible de les dompter par surprise et de les prendre d'assaut, comme on peut faire des sauvages de l'Océanie, il n'y en avait pourtant pas assez pour qu'on pût établir aisément entre eux et nous une union fondée sur des maximes communes de gouvernement. Ils n'en restaient pas moins séparés de la société française par les plus profonds abîmes que la diversité des principes et l'opposition des croyances puissent creuser : ils différaient de nous par les fondements mêmes sur lesquels l'humanité repose, par les deux rocs auxquels sont attachés les premiers anneaux du lien social, la constitution de la propriété et de la famille. C'en était assez pour que de longtemps la possession d'un tel pays ne pût être paisible, et par conséquent la conquête fructueuse. Il était trop évident qu'elle emprunterait pendant une période indéfinie les forces et les ressources de la France, avant de lui en fournir à son tour. Il faut ajouter, pour dresser complétement le bilan de la conquête, que ces descendants d'Abraham, n'ayant pas fait, depuis leur aïeul, un progrès dans la culture, se présentaient comme les plus

médiocres exploitants d'un beau sol, et par conséquent promettaient les plus mauvais payeurs d'impôt qu'on puisse imaginer.

Toutes ces considérations furent entrevues, sinon complétement approfondies, du premier coup par la sagacité de l'instinct national. Dès le lendemain de la victoire, avant qu'on sût bien quelles en seraient les conséquences, avant qu'on eût mesuré, même du regard, les limites, encore moins parcouru l'étendue de l'héritage, une sorte de cri public s'éleva pour avertir la France que conquérir l'Afrique pour la posséder et s'en tenir là, ce serait la plus laborieuse et la plus stérile des opérations. Un petit nombre, qui se croyaient prudents, en conclurent qu'il fallait s'en aller au plus vite. La foule, éclairée par des pressentiments plus justes, ou éblouie par le renom d'une possession lointaine, décida au contraire qu'au lieu de se retirer du rivage d'Afrique, il fallait s'y transporter en masses et en grand nombre. Il n'y avait que quelques pouces de terrain possédés par nos armes, que déjà l'idée d'une colonisation avait germé dans toutes les têtes. Que dis-je? Le premier retour des bâtiments qui avaient annoncé la victoire ramenait déjà des colons. Il fut décidé, par ce verdict de l'entraînement populaire, contre lequel il n'y a guère d'appel possible, que l'Algérie, pour valoir quelque chose, n'était pas seulement une conquête à détenir, mais une colonie à fonder.

Une colonie, le mot est bien vite prononcé : il y a des colonies de beaucoup d'espèces, fondées dans bien des pensées, par bien des moyens et sous bien des conditions

différentes. Pour ne prendre que la plus saillante et la plus importante aussi de ces distinctions, une grande nation, en fondant une colonie au-delà des mers, peut se proposer l'un ou l'autre de ces deux buts : ou bien assurer un débouché certain à son industrie et à son commerce, ou bien préparer à l'écoulement de sa population surabondante un réservoir d'émigration. Bien que ces deux points de vue soient souvent confondus dans la pratique, et que l'une de ces entreprises ait souvent conduit à l'autre, il importe de ne pas les confondre ; car, suivant que l'un ou l'autre de ces desseins préside à la formation d'une colonie, suivant qu'il s'agit d'exporter dans la colonie en projet des hommes ou des marchandises, ni la conduite à suivre, ni le lieu à choisir, ni les instruments à employer, ni les obstacles à surmonter, ni les avantages à recueillir, aucune des conditions en un mot n'est exactement pareille. Le régime intérieur de la colonie une fois fondée ne peut non plus être le même, si la mère-patrie se propose d'y établir un entrepôt commercial, ou si elle prétend en faire une autre elle-même, sa continuation, sa reproduction et son image sur un territoire éloigné.

Je ne sais si cette distinction fut aperçue aussi clairement que je l'établis par les nations de l'Europe qui ont fondé depuis trois siècles tant d'illustres et florissantes colonies. Les spéculations de ce genre n'ont jamais été très-claires dans l'esprit ni des politiques ni des publicistes de l'ancienne Europe, et l'étaient peut-être moins que jamais au moment du grand dé-

veloppement colonial qui a suivi les découvertes de Vasco de Gama et de Christophe Colomb. L'histoire même de ce développement montre que, soit que les colonisateurs s'en rendissent ou non un compte exact, ce fut alors la pensée commerciale qui domina presque exclusivement et qui régit ces innombrables entreprises, dont beaucoup ont été si fécondes. Presque toutes les colonies modernes ont été conçues au point de vue commercial : la preuve matérielle en subsiste dans les restes de ce qu'on nomme par excellence en législation le système colonial, si longtemps en vigueur dans toute l'Europe, et dont les débris se défendent encore dans nos lois contre les progrès de la science et l'activité envahissante de la liberté industrielle. Ce système en effet, qui consiste, comme chacun sait, à établir entre les anciens et les nouveaux sujets d'un même état un échange de monopoles, — à garantir à la métropole le privilege exclusif du marché colonial pour ses produits fabriqués, en assurant aux colonies un privilége analogue pour leurs produits naturels sur le marché de la métropole, — ce système, dis-je, atteste très-évidemment qu'aux yeux de ceux qui l'inventèrent, le principal mérite et le but à poursuivre dans la fondation des colonies étaient d'obtenir la régularité des échanges commerciaux.

Et il y a une excellente raison pour que l'intérêt commercial ait ainsi prévalu dans l'établissement de la plupart des colonies modernes : c'est le commerce en effet qui, lui-même et lui seul, les a presque toutes fondées.

Presques toutes sont dues à cette audace d'initiative qui en tout temps a caractérisé l'esprit des populations maritimes et commerçantes. Quand les dernières années du XVe siècle ouvrirent à la fois aux vaisseaux européens l'accès des trésors jusque là si difficilement abordables de l'extrême Orient et déroulèrent devant l'imagination de l'ancien monde les perspectives éblouissantes du nouveau, ce fut le commerce qui se précipita dans ces voies à peine ouvertes. Tout l'appelait et rien ne l'arrêtait : l'élément qu'il fallait vaincre lui était familier, et le prix de la course était une innombrable profusion de richesses naturelles et inconnues à échanger contre de très-modiques quantités des produits les plus grossiers de l'art européen. Aussi les premiers établissements faits sur les côtes des deux Indes, comme on disait alors, furent-ils des comptoirs et des entrepôts. La conquête ne vint qu'à la suite du commerce, puis l'émigration à la suite de la conquête, mais toujours à l'aide du commerce et pour le soutenir tout en s'appuyant sur lui. On prit possession des territoires nouvellement abordés ou découverts pour faire le commerce plus à l'aise, à l'abri des incursions des populations sauvages et de la rivalité des nations concurrentes. Puis, là où l'on s'aperçut que les populations indigènes n'étaient ni assez laborieuses ni assez intelligentes pour exploiter elles-mêmes, avec une industrie suffisante, les richesses naturelles de leur propre sol, et fournir ainsi en abondance au commerce les denrées qu'il venait chercher : là où l'on put espérer que le travail européen serait à la fois salubre et productif,

on fit venir des populations d'Europe, et on leur livra la terre à cultiver; mais ces émigrants, appelés et devancés par les trafiquants, durent ainsi toujours au commerce les avances comme la rémunération de leurs premiers travaux.

Les colonies ainsi fondées par l'esprit commercial ont pour une nation le plus grand des avantages, celui de se faire à peu près toutes seules. C'est un développement spontané dans lequel l'Etat n'intervient que pour le régler et le protéger. La plupart des Etats d'Europe ont eu, il est vrai, le grand tort d'étendre et de multiplier la règle et la protection fort au-delà du nécessaire et même de l'utile. Priviléges, monopoles, avances pécuniaires, subsides, règlements douaniers de toute nature, toutes ces faveurs funestes, imaginées par un faux patriotisme et par une fausse science, ont été prodiguées par tous les gouvernements d'Europe aux grandes compagnies commerçantes qui se chargeaient d'établissements en pays lointains. Ces interventions bénévoles ont fait aux établissements commerciaux plus de mal que de bien. Elles ont souvent eu pour effet de détourner de ses canaux naturels le cours de la richesse et de l'activité nationales, et de faire vivre quelques jours d'une vie factice et stérile des établissements sans avenir. Les entreprises qui ont véritablement prospéré ne leur ont jamais dû leur succès. Toujours et partout les établissements commerciaux ont dû conserver ce caractère de spontanéité sans lequel le commerce verrait tarir les deux sources qui le font vivre : le crédit et le capital.

C'est ce capital, aliment à la fois et produit du commerce, qui, se transportant de lui-même par l'appât du bénéfice, et jouant ainsi le rôle des héros des temps antiques, des Cadmus et des Romulus, a choisi l'emplacement des cités à bâtir, des ports à creuser, a percé les forêts et remonté les fleuves. C'est lui aussi qui a disposé suivant ses convenances le régime intérieur des sociétés nouvelles qui lui ont dû l'existence. C'est lui qui a chassé devant lui les naturels paresseux de l'Amérique pour les remplacer par des travailleurs plus actifs. Aux Indes et dans les grandes îles de l'Océan asiatique, il s'est borné à dompter les indigènes en les employant. Il a régné sur ces populations soumises, souvent en son propre nom, par l'organe des grandes compagnies qu'il avait fondées, se faisant, pour le besoin des circonstances, législateur et même guerrier ; et il n'y a pas longtemps qu'ayant fait toute son œuvre, il a abdiqué à Java ou à Bombay entre les mains du souverain politique.

La pensée de faire de l'Algérie une grande colonie commerciale, une de ces colonies qui marchent toutes seules à l'aide des capitaux privés, et qui, si elles n'enrichissent pas toujours le trésor public, alimentent l'industrie et par conséquent la richesse nationale de la mère-patrie, était certainement très-séduisante ; mais il y avait à la réaliser une difficulté considérable, c'est, encore un coup, que ces colonies-là, on ne les fait pas, elles se font. Ce sont des agglomérations qui se groupent instinctivement autour d'une source naturellement ouverte de profits et de richesses, comme la verdure croît

au bord des fleuves; et cette source consiste dans l'existence d'un ou plusieurs produits appartenant exclusivement au sol de la colonie, que le commerce de la métropole a par là même un intérêt direct à venir chercher, en portant en échange les richesses plus savantes que fabrique une civilisation plus avancée. C'est le rôle qu'ont joué les épices dans les Indes, les fourrures rares au Canada, dans presque tous les pays du Nouveau-Monde les cultures tropicales ou les métaux précieux. Lorsque de pareils produits existent, sont exploités et connus, un courant de commerce, par suite de capitaux et au besoin d'émigration, s'établit de lui-même; mais quand ils n'existent pas ou quand ils demeurent inconnus et inaccessibles, il est évident qu'il ne suffit pas de la volonté du législateur pour faire naître un mouvement auquel aucun intérêt actif ne donne l'impulsion.

Or telle était malheureusement en 1830, telle est encore au fond, quoique adoucie et en grande voie d'amélioration, la situation de nos nouvelles possessions africaines. Si le commerce avait établi de longue date sur la côte orientale de la Régence, à la Calle, quelques pauvres établissements destinés à la pêche du corail, ce n'était pas un faible objet de luxe d'un usage si limité qui pouvait attirer à lui le flot de capital nécessaire pour peupler et développer la colonisation d'une vaste province. Hors de là cependant l'Algérie, au moins telle qu'elle sortait des mains des Arabes, n'offrait guère autre chose que de l'huile, du blé et des troupeaux, toutes denrées qu'à tort ou à raison la France se croit propre à

produire mieux que personne, et qu'elle aime mieux se demander à elle-même qu'emprunter à autrui. Sans doute ce n'était pas là tout ce qu'une si vaste région, placée sous un ciel si bienfaisant, pouvait rendre à l'obstination ingénieuse d'un travail intelligent. D'autres trésors étaient renfermés sous les couches épaisses de sa terre végétale, ou se cachaient dans les gorges et dans les entrailles de ses montagnes. Le soleil qui l'échauffe pouvait prêter vie même aux plantes qui n'avaient pu naturellement germer sur le sol. On pouvait donc espérer, soit de découvrir soit de naturaliser en Algérie d'autres produits que ce qu'en avaient tirés la négligence et l'imprévoyance de ses possesseurs : mais pour faire cette transformation, un long travail, soit de recherches, soit d'acclimatation, était nécessaire, et en attendant l'Algérie n'offrait au commerce aucun objet d'exportation séduisant ou sérieux. Compter sur le commerce pour fonder ou même hâter la colonie, c'eût donc été s'enfermer dans un cercle vicieux d'où l'on n'aurait pu sortir, car, avant que le commerce y vînt chercher les produits qui l'alimentent, il fallait une colonie, et une colonie en pleine activité, pour les faire naître.

Il fallait donc, faute de mieux et par l'impossibilité de toute autre entreprise, ajourner les espérances commerciales, tenter en Algérie ce que j'appellerai une œuvre de colonisation directe, c'est-à-dire provoquer l'émigration de populations entières, n'ayant d'autre but que de s'établir sur un nouveau sol pour y vivre ensuite, comme les cultivateurs de nos campagnes, du travail quoti-

dien de leurs bras, d'un trafic domestique et intérieur, — une colonie destinée à se suffire à elle-même et n'ayant d'autre fin qu'elle-même, non le débouché ou le comptoir de la mère-patrie, mais sa prolongation pour ainsi dire et sa reproduction. Il fallait songer, non à trouver de l'autre côté de la Méditerranée des Indes ou même des Antilles, mais à y organiser de toute pièce et de propos délibéré de nouveaux départements français.

Or de toutes les entreprises coloniales on peut bien dire que celle-là est assurément la plus grande, mais aussi la plus malaisée. Le renom, le profit en sont peut-être sinon plus éclatants, au moins plus durables que d'aucune autre, mais l'enfantement aussi en est plus laborieux. Les colonies purement commerciales, promptes à naître, sont aussi promptes à périr; elles sont sujettes aux intermittences, aux oscillations, à la mobilité continue du commerce lui-même : de nouvelles voies ouvertes, une nouvelle impulsion donnée soit à la navigation, soit à l'industrie, font parfois tarir la source qui les alimente; elles périssent quand le courant qui leur apportait la vie se détourne et les abandonne. Au contraire, l'établissement d'une population de travailleurs ruraux sur une rive éloignée, quand une fois il est accompli et a pris racine, est un résultat permanent que le temps, loin d'affaiblir, consacre et développe. C'est un être nouveau auquel la mère-patrie a donné le jour, et qui, s'il ne lui en témoigne pas toujours sa reconnaissance par sa soumission, lui procure au moins l'avantage d'étendre l'influence de ses mœurs, de sa langue et de ses exem-

ples, et de perpétuer l'éclat de son nom à travers les âges. La récompense est donc grande, quoi qu'il arrive; mais la peine, il faut le dire, est bien en proportion de la récompense. Pour soulever ainsi des populations agricoles et les transporter à distance, il faut un levier qui souvent manque et plus souvent encore se brise entre les mains d'un gouvernement. Il faut un concours de conditions assez rares à trouver, et dans le sein de la contrée qui veut envoyer la colonie au dehors, et à la surface du pays qui est destiné à lui servir de réceptacle.

Il faut, avant tout, qu'il se rencontre chez la nation colonisatrice une pépinière suffisamment abondante de sujets propres à l'émigration. On s'imagine trop aisément en France que tout le monde est bon à faire un colon, et principalement ceux qui ne sont pas bons à autre chose. Dès qu'un homme se trouve mal chez lui, il croit que cela suffit pour qu'il soit bien ailleurs. Un homme sans argent et hors d'état d'en acquérir, sans ressources et sans valeur, un mauvais sujet qui n'a rien, c'est celui-là qu'en France on regarde comme naturellement destiné à émigrer. A merveille, s'il ne s'agit que de s'en délivrer pour n'en plus entendre parler; mais si l'on prend le moindre souci de ce que l'émigration devient quand une fois elle a franchi les mers, il faut bien reconnaître que le métier d'émigrant, un des plus rudes que puisse affronter l'activité humaine, exige, comme à peu près tous les métiers de ce monde, une combinaison particulière de ressources morales et matérielles.

A coup sûr, la première qualité du colon c'est l'audace. Celui qui quitte à la fois la société et la famille, l'affection de ses proches et la protection de ses lois, qui met l'orageuse barrière de l'océan entre lui et ses souvenirs, entre son enfance et sa vieillesse, entre son existence d'hier et celle de demain, — celui qui, se posant seul en face d'une nature indomptée, reprend l'œuvre de la civilisation plus de vingt siècles en arrière et recule ainsi dans le temps autant qu'il avance dans l'espace, celui qui met le soc en terre sans bien connaître ni les feux du soleil qu'il va braver, ni les miasmes près de s'échapper du sillon qu'il va déchirer, celui-là certainement a plus que le navigateur du poëte un triple airain autour de la poitrine. Mais si l'audace est indispensable, elle est pourtant insuffisante, ou plutôt il y a plusieurs genres d'audaces, et celle qu'il faut au colon est de la nature la plus rare. Il y a une audace emportée qui se précipite comme par un mouvement du sang au-devant d'un péril promptement menaçant, mais rapidement surmonté, qui excelle à emporter de haute lutte un résultat décisif, mais qui, mise à l'épreuve d'une lutte infructueuse et prolongée, se décourage et s'affaiblit comme un feu de paille qui s'éteint. Il y a une audace orgueilleuse qui s'exalte par les applaudissements des spectateurs, qui vise à l'éclat, à la gloire, et s'enivre elle-même du bruit qu'elle répand autour d'elle. Aucun de ces genres d'intrépidité, excellents sur le champ de bataille, ne convient aux dangers très-réels, mais d'un aspect très-ingrat, qui attendent le colon parvenu au lieu de son aventureuse destination. Là point de charge à faire

ou de bastion à emporter sous les yeux et aux cris de camarades enthousiastes, mais tous les déboires et tous les mécomptes de l'inexpérience, des travaux cent fois détruits et cent fois à recommencer, la souffrance inattendue de besoins qu'on ne se connaissait pas, parce qu'ils sont si naturellement satisfaits dans nos sociétés civilisées qu'on oublie presque qu'ils existent : la faim à rassasier sans cuisinier et sans boulanger, la maison à réparer sans charpentier, la fièvre à soigner sans médecin et sans quinine, l'accablante monotonie de la solitude, le tête-à-tête sans fin avec une nature silencieuse ; voilà les épreuves quotidiennes auxquelles est vouée la force d'âme du colon. Pour ne point fléchir, il faut un courage rare et persévérant, prenant ses racines dans l'obstination de la volonté, ou mieux encore, s'il se peut, dans la conscience d'un devoir à remplir. Le goût de l'inconnu, des voyages et du changement, qui naît du feu de la jeunesse ou même du désordre des habitudes, est précisément le contraire de ce qui convient à une tâche si sévère. En un mot, pour faire un émigrant qui ne meure pas à la peine, il faut un homme qui se décide à courir une grande aventure sans être pourtant un aventurier.

Voilà pour les conditions morales. Encore si c'étaient les seules ! Mais il y en a une tout aussi essentielle et beaucoup plus prosaïque encore : c'est non pas précisément d'être riche, mais du moins de n'être pas tout à fait pauvre ; c'est d'avoir devant soi de quoi vivre et de quoi travailler pendant une ou deux années pour le moins sans rien attendre de son travail. C'est ici surtout que l'imagi-

nation populaire prend ordinairement le change par la plus déplorable des illusions. On se figure que ce sont les pauvres surtout qu'il faut exporter dans une colonie naissante. « Il y a trop de monde ici, dit-on volontiers à ceux qui se plaignent de leur sort ; les rangs sont trop serrés : allez là-bas sur les territoires nouveaux, où il y a de la place. » Le conseil peut être bon s'il s'agit de se rendre à une colonie déjà fondée, où il y a des capitaux transportés et un certain nombre de propriétaires qui demandent à être aidés par des ouvriers; mais pour passer les premiers jours et jeter les premiers fondements d'une colonie agricole, il n'y en a pas de plus certain d'être trompé par l'événement. Un adulte valide qui n'a que ses deux bras pour toute richesse n'est à sa place au contraire que dans une société déjà parvenue à un certain point de civilisation, par l'excellente raison que c'est là seulement qu'il est sûr le matin de pouvoir atteindre le soir sans mourir de faim. Nulle part en effet, sous aucun ciel, quelque facile à remuer que soit la terre, les bras de l'homme ne suffisent à la cultiver; il lui faut des outils, une charrue, des semences. Nulle part non plus, quelque active que soit la force végétale, la récolte ne suit d'assez près le labour pour que le laboureur ne doive pas se mettre en peine d'avoir de quoi se nourrir en l'attendant. La terre est un mauvais payeur qui ne solde pas ses salaires jour à jour. Il faut donc à tout homme qui veut vivre de son travail une certaine somme d'avances représentée par les instruments nécessaires à ce travail et par les provisions nécessaires à sa nourriture. Dans

les sociétés constituées, ces avances sont fournies au travailleur par ce mécanisme merveilleux qui fait servir l'avoir des uns à soutenir le travail des autres. Dans les sociétés constituées, il y a des propriétaires et des fermiers pour employer et nourrir des journaliers. Dans les sociétés constituées, il y a des maisons toutes bâties pour abriter la nuit, le travailleur, moyennant un modique loyer payé à termes divisés. Tout cela n'existe pas ou du moins n'existe qu'en germes informes sur le territoire encore nu d'une colonie naissante, et surtout d'une colonie rurale. Cet admirable appareil circulatoire, cette pompe aspirante et foulante qui, dans une vieille société, porte la vie du centre aux extrémités par les mille canaux du capital, ne s'y trouve encore qu'en embryon et en rudiment. Tout colon doit donc ou s'associer à un capitaliste qui le défraie, ou, ce qui est plus sûr. être son capitaliste à lui-même. Il faut arriver les poches pleines, portant avec soi ce qui est nécessaire pour se vêtir, s'alimenter, bâtir sa demeure et tracer son sillon. Une colonie à fonder n'est donc point, comme beaucoup de gens se le représentent, une sorte de brelan ouvert où un joueur qui a tout perdu peut encore courir une chance sans fournir de mise. Dans une colonie naissante, encore plus qu'ailleurs, il n'y a que ceux qui ont déjà quelque chose qui ont chance d'acquérir davantage.

On dira qu'en ce cas ce n'est pas la peine d'aller si loin, et qu'un homme qui a reçu du Ciel le courage et l'aisance, étant à peu près sûr de faire fortune partout, n'a pas de raison de s'expatrier. Je ne nie point qu'il n'y ait là,

comme au début de beaucoup de choses, un cercle vicieux d'où il est embarrassant de sortir. Il y a pourtant une nation dans le monde qui a toujours merveilleusement réussi à s'en dégager ; il y a une nation qui semble prédestinée, par ses institutions politiques comme par ses institutions sociales, à couvrir le monde de colonies. C'est celle-là même qui est par excellence la patrie de l'audace individuelle et la nourrice du capital. On a nommé l'Angleterre : elle a débuté dans cette carrière par la plus singulière des bonnes fortunes, et elle l'a due (ô faveur imméritée de la Providence !) à ces mêmes agitations religieuses qui ont épuisé dans le sein déchiré de la France le plus pur de notre sang. Ces puritains qui, au début du XVIIe siècle, allèrent fuir le joug des Stuarts sur les rives de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre ; ces hommes, appartenant presque tous aux classes aisées de la société et emportant avec eux tout leur avoir pour ne rien laisser à leurs oppresseurs ; ces pères de famille de mœurs austères, possédés par une conviction passionnée et pleins de cette indomptable confiance en soi-même que donne l'orgueil du libre examen mêlé à l'aveuglement du fanatisme, c'était là véritablement le type achevé et l'idéal du colon. On ne s'étonne point que la nature la plus rebelle ait cédé à l'étreinte de telles mains, et d'une telle pépinière la forêt qui est sortie ne paraît pas trop majestueuse. Si l'Angleterre n'a pas tous les jours de telles aventures coloniales, elle a pourtant toujours une excellente école de colons dans ces fortes institutions qui développent dès le jeune âge chez chacun de ses enfants l'habitude virile de

ne compter que sur soi-même. Une éducation dirigée presque sans surveillants, une justice rendue presque sans magistrats, une police maintenue presque sans gendarmes, un sentiment partout répandu d'indépendance et de responsabilité personnelles, tous les efforts permis, mais très-peu de soutien promis par le pouvoir à l'ambition ou à l'intérêt privé, ce régime, qui fournit à l'Angleterre des citoyens propres à toutes les professions de la vie publique, est aussi le mieux fait pour assurer l'hygiène morale qui convient à de futurs colons. Une société qui se gouverne toute seule est la meilleure préparation pour qui veut apprendre à se passer à la fois de société et de gouvernement. Rien ne fortifie les membres pour de grandes courses comme d'avoir marché de bonne heure sans lisières. Mais si les mœurs publiques préparent naturellement à l'Angleterre une race de bons émigrants, la distribution de la richesse, telle que ses lois l'ont faite et telle que ses habitudes la maintiennent, est aussi merveilleusement propre à diriger vers les entreprises lointaines le superflu des petits capitaux. Dans un pays où règnent la concentration de la propriété foncière et la domination presque exclusive de la grande culture, où le sol est ainsi tout entier entre les mains de riches propriétaires ou de gros fermiers, la condition du paysan proprement dite, vivant indépendant sur un petit lot de terre, semant et labourant avec ses épargnes, est ingrate et difficile. Les petits capitaux dans un tel pays sont donc naturellement repoussés de la terre par la concurrence ruineuse et l'extension progressive de la grande

agriculture; s'ils tiennent à y rester attachés, c'est au dehors et au loin qu'ils sont contraints de l'aller chercher. Aussi c'est du sein des nombreuses familles des fermiers anglais que se détachent chaque année les courageux *settlers* qui ont peuplé ses possessions d'outre-mer. Le père mort, un seul de ses huit ou dix fils conserve en vertu du droit de primogéniture son exploitation tout entière. Les autres, pourvus d'une médiocre légitime, s'en vont sans trop de regret chercher fortune ailleurs. Voyez-les débarquer sur quelque côte de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ils arrivent bien nourris, bien vêtus, souvent avec les instruments les plus perfectionnés de la dernière exposition agricole de leur comté. Dès le lendemain, ils sont à l'œuvre, les uns faisant paître les troupeaux qu'eux-mêmes souvent ont amenés avec eux, d'autres défrichant la forêt pour bâtir sur-le-champ leurs demeures. Bientôt anciens et nouveau-venus se rapprochent et se groupent naturellement, à l'image de leur patrie, en paroisses, puis en comtés. Ils se nomment eux-mêmes des *aldermen*, des juges de paix, des sheriffs, se rassemblent d'eux-mêmes en jury pour rendre la justice, se divisent en haute et basse chambre : véritable essaim sorti de la ruche après s'être nourri de son meilleur miel, et prêts à en reproduire partout l'architecture exacte avec cette géométrie spontanée dont Dieu a déposé en eux l'instinct (1).

(1) Les rapports des commissions d'émigration présentés chaque année en Angleterre par les commissaires royaux spécialement chargés de ce service ne laissent aucun doute sur la richesse relative

Le gouvernement de la France était bien loin de disposer, pour l'entreprise que les événements le contraignaient d'accomplir, d'instruments si bien appropriés. En aucune autre matière peut-être, la différence des races anglaise et française n'est, on le sait, plus sensible. Une expérience malheureusement répétée sous beaucoup de latitudes, et qui a abouti à faire passer à nos voisins la plupart de nos meilleures colonies, a fort accrédité dans le monde la conviction que nous sommes beaucoup moins doués qu'eux de ce qu'un phrénologue appellerait la faculté colonisatrice. Si l'analyse que nous venons de faire est juste, elle fournira, je le crains, les raisons véritables de cette opinion vulgaire. A coup sûr, ce qui peut

d'une très-grande partie des émigrants anglais. Dans les dépouillements faits chaque année des diverses catégories d'émigrants, les *fermiers* (soigneusement distingués des ouvriers agricoles) figurent toujours pour un nombre très-considérable ; de plus, malgré la libéralité avec laquelle le gouvernement anglais et les divers gouvernements coloniaux fournissent aux dépenses de voyage des émigrants, le nombre des émigrants qui vont à leurs frais (*unassisted*) dépasse habituellement ceux qui profitent de l'assistance officielle. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que cette nécessité d'être possesseur d'un certain capital pour émigrer avec fruit n'existe à l'état absolu que dans le début d'une colonie. Dès qu'il y a dans une colonie soit des villes de commerce où s'exercent diverses industries, soit des cultivateurs assez riches pour pouvoir payer des journaliers, en un mot dès qu'une somme suffisante de capitaux est formée ou transportée dans la colonie même, les simples ouvriers peuvent s'y rendre avec l'espérance d'y trouver de l'emploi ; mais l'essentiel est que le capital soit préparé avant la main-d'œuvre ou transporté avec elle, ce qui ne peut arriver que par une première infusion et même par un courant assez longtemps continué de colons pourvus de moyens d'existence et de travail.

manquer aux Français pour bien coloniser, ce n'est pas le courage d'entreprendre des choses dangereuses ou difficiles : une pareille accusation, cette année-ci encore plus qu'aucune autre, serait aussi odieuse que ridicule ; mais le courage français, qui éblouit et subjugue le monde, paraît avoir besoin de deux conditions pour briller de tout son éclat, de camarades pour lui applaudir, et de bons maîtres pour lui commander. C'est en société et en régiment que le Français est incomparable ; isolé et sans guide, il s'inquiète, s'ennuie et se décourage. Son naturel l'a fait sociable par excellence, et ses institutions politiques l'ont habitué de longue date à être gouverné, administré, régenté, surveillé, protégé à toute heure, sur tous les points. On ne saurait imaginer de pire éducation pour affronter la solitude et l'abandon inévitables dans une colonie naissante. On sait de plus combien l'esprit d'entreprise, l'initiative individuelle, sont rares et faibles chez les plus riches d'entre nous : c'est d'hier que l'industrie a imaginé de marcher toute seule, de remuer librement et d'associer hardiment ses capitaux. Quant à nos populations rurales, la routine et l'inertie règnent chez elles encore sans contestation. Faire comme son père, au même lieu que lui, et sur le même champ, s'il est possible, c'est tout ce que se permet l'imagination craintive d'un paysan. Nos lois civiles viennent encore en aide à cette tendance en assurant à tous les cohéritiers, dans chaque partage, non-seulement une part égale de la fortune du père de famille, mais un fragment matériellement déchiré de chacun de ses immeubles. Tandis qu'en Angleterre les

petits capitaux agricoles sont chassés du sol national par la concentration de la propriété et de la culture, ils y sont retenus au contraire en France par la division, constamment renouvelée, que les prescriptions excessives du code civil rendent obligatoire. Bien loin d'être portés à s'élancer vers des contrées lointaines, ils restent obstinément accroupis sur la terre à laquelle ils sont accoutumés ; ils s'en disputent, ils s'en arrachent les lambeaux, ils s'y cramponnent et souvent s'y épuisent, et le travail le plus opiniâtre ne réussit pas toujours à les empêcher de s'y engouffrer sans retour.

Il fallait donc s'attendre que la vraie matière émigrante, si on ose parler ainsi, c'est-à-dire les cultivateurs pourvus d'un petit capital, serait pour le gouvernement français très-difficile à mettre en mouvement vers l'Algérie, et resterait longtemps sourde à son appel. Pour la décider à s'émouvoir, pour l'enlever de ce sol natal qui la retient par tant d'attraits, il aurait fallu que des attraits plus puissants encore se fissent sentir de l'autre côté de la Méditerranée. Il aurait donc fallu que la culture en Algérie présentât des avantages immédiats, sensibles, considérables, de nature à récompenser vite les premiers qui s'y hasarderaient et à faire rapidement suivre leur exemple. Or ces avantages ne pouvaient résulter que de deux conditions indispensables l'une et l'autre à tout territoire qu'on veut promptement coloniser : une extrême abondance de terres cultivables et une extrême facilité à les mettre en culture. Avoir plus de terres et des terres plus aisément productives, parce qu'elles ne sont pas épuisées,

c'est la supériorité des pays nouveaux sur les pays anciens, c'est le seul appât qui puisse diriger vers une colonie les populations rurales. L'Algérie possédait-elle ce double avantage à un assez haut degré pour attirer rapidement à elle un flot de colonisation ? Le nouvel établissement colonial trouvait-il ainsi au lieu d'arrivée assez de facilités pour compenser celles qui lui manquaient, nous venons de le voir, au point de départ? Dernier aspect de la question qui n'était pas non plus entièrement satisfaisant.

Assurément ce n'est ni l'espace cultivable, ni la fécondité latente qui manquaient sinon à l'Algérie tout entière, au moins à cette longue et large bande qui s'étend entre les montagnes et la mer, et qui a reçu par excellence le nom de Tell (*tellus*, terre). Il n'est pas besoin d'être connaisseur en agriculture, il suffit de traverser en ouvrant les yeux ce beau pays, pour se convaincre qu'il est aimé du ciel autant que maltraité des hommes. Aux doutes élevés sur sa puissance productive, l'Algérie a répondu par deux ou trois expériences concluantes, qui ferment aujourd'hui la bouche aux plus incrédules. Les plus obstinés contradicteurs ne résisteraient pas par exemple, j'en suis sûr, à une demi-heure de promenade dans les jardins maraîchers qui s'étendent le long de la mer, à l'ouest d'Alger, entre le faubourg de Moustapha et le fort de la Maison-Carrée. Là, entre les derniers jours de décembre et le commencement de juin, d'industrieux Mahonnais tirent d'une langue de terre étroite que vient baigner la vague trois ou quatre récoltes de pri-

meurs qui, se succédant de six semaines en six semaines, s'en vont, grâce à la vapeur et au chemin de fer, faire l'ornement de nos halles de Paris et les délices de nos restaurants. Il faut voir ces intelligents insulaires à l'œil vif et au visage ouvert, les bras nus, les jambes vêtues d'un pantalon rouge enlevé à la défroque de nos armées, accroupis entre deux rangées d'artichauts monstrueux ou de choux gigantesques. Une barrière de roseaux à haute taille, frémissant au moindre souffle, défend contre le vent de mer ce champ dont chaque motte de terre est un trésor. Au centre s'élève une *noria* arabe, sorte de roue grossière autour de laquelle des seaux sont enroulés, et qui, par un double mouvement sur le même axe, va chercher l'eau dans les profondeurs du sol, puis la répand autour d'elle. Sous cette aspersion bienfaisante, la terre a vraiment l'air de se soulever par la poussée intérieure des germes qui s'y développent. Tout à l'entour une végétation luxuriante de plantes grasses, d'aloès, de cactus et de figuiers de Barbarie rivalisent avec les produits de la culture, comme pour attester que le labeur de l'homme n'est pas encore venu à bout non-seulement d'épuiser, mais même d'absorber toutes les forces de cette nature exubérante. Tout ce tableau, éclairé par un soleil qui a la pureté lumineuse du printemps avec la puissance de la canicule, porte dans l'âme un sentiment de prospérité et de confiance qu'aucune brochure ou aucun discours en faveur de l'Algérie n'avait jamais fait naître en moi. Les craintes élevées sur la salubrité du pays, plus sérieuses et mieux fondées, n'ont pas tenu

davantage devant un examen patient. Toute terre vide et inhabitée est assurément sujette à des émanations dangereuses, et tout changement de latitude est une épreuve périlleuse pour des travailleurs; mais l'exemple de plusieurs villages des environs d'Alger, où la fièvre a décimé une première génération de colons, tandis qu'une seconde y vit aujourd'hui dans d'excellentes conditions sanitaires, montre qu'il n'y a rien dans ces influences morbides dont le temps et les bons soins ne puissent triompher. Il n'y a rien là surtout qui dépasse les conditions communes de toute colonisation.

Du côté de la nature par consequent, l'Algérie ne tient rien qui ne rende son territoire éminemment propre à la colonisation qu'on lui destine; mais le malheur, c'est que la nature n'y est ni neuve ni vierge, c'est que les hommes y ont beaucoup vécu à côté d'elle pour abuser d'elle. L'Algérie, telle qu'elle nous est tombée en partage, n'était pas un pays inhabité, mais un pays mal habité, ce qui est très-différent pour toute chose, mais surtout pour une colonisation. Pour ne prendre que le côté le plus pratique et le plus étroit de la question, il n'y a point d'agriculteur qui ne puisse dire combien une terre encore inculte diffère, sous le rapport du profit qu'on en peut tirer, d'une terre longtemps mal cultivée. Sur une terre inculte, si l'homme n'a rien mis du sien, au moins il n'a rien ôté. Toutes les forces vives et naturelles du sol ont été respectées et ont même été, en certaine mesure, accumulées et thésaurisées dans son sein; mais une terre mal cultivée est une terre à laquelle le possesseur a beaucoup

demandé et beaucoup pris sans lui rien rendre. L'Algérie tout entière est cette terre-là. Dès qu'on s'avance un peu dans l'intérieur, dès qu'on sort de la banlieue des villes, le spectacle qu'on aperçoit n'est pas le désert, mais la dévastation. Ce sont les richesses naturelles prodiguées d'abord, puis étouffées dans leur germe, et qui demandent, pour être rétablies dans leur abondance et leur vigueur primitives, un travail presque aussi considérable et presque aussi coûteux que celui qui est nécessaire à nos vieilles terres, fatiguées par tant de siècles de culture et sollicitées par tant de bouches à nourrir.

Il faudrait des volumes pour raconter, et des connaissances plus précises que je ne les possède, pour faire comprendre tout le mal que les Arabes, avec leur vie déréglée et leurs détestables procédés de culture, ont fait à un pays renommé autrefois comme le grenier du monde. Il en est un pourtant qui saute aux yeux les moins exercés. Les croupes arrondies des montagnes, assez semblables, dans leur forme, aux pentes des Vosges et du Jura, sont couvertes au printemps d'une teinte de verdure uniforme qui fait croire de loin à l'existence de vastes forêts comme celles qui couvrent nos montagnes. Elles y croissaient autrefois, on n'en peut douter, et on en retrouve encore la trace sur les sommets assez élevés et assez écartés pour avoir échappé à l'invasion musulmane; mais partout ailleurs l'habitude barbare qu'ont les Arabes de brûler tout le bois qu'ils trouvent, pour former avec les cendres un détestable fumier, a depuis longtemps fait tomber toutes les hautes tiges, et la dent

venimeuse des chèvres et des moutons qu'on laisse courir au hasard détruit les jeunes plants à mesure qu'ils poussent. Toute la force productive s'épuise donc en broussailles épaisses, entre lesquelles l'Arabe trace un léger sillon à fleur de terre, suffisant pour épuiser partout les premières couches du sol, sans en avoir nulle part pénétré ni aéré les profondeurs. Tel est le sol qu'on livre au pauvre cultivateur européen, et sur lequel, avant d'essayer aucune culture, il lui faut souvent consumer de longs mois à extirper d'odieux buissons dont la plupart sont impropres même à faire un combustible passable : triste situation, il faut l'avouer, surtout si on la compare à celle des colons d'Amérique, placés en face de ces grandes forêts où la seule difficulté est de pénétrer. Une fois entré la hache à la main, le colon américain trouve dans ses forêts d'abord les matériaux nécessaires à la construction de sa maison, puis des madriers gigantesques et des bois excellents, qui, embarqués sur quelque grand fleuve, vont se vendre chèrement dans les villes, enfin un sol engraissé par des couches séculaires de détritus végétaux et animaux. Le colon français en Afrique n'a rien de pareil. A la vérité, ce qui lui manque le plus, ce sont ces beaux fleuves d'Amérique, incomparables moyens de communication tout préparés par la nature. Ce qu'on nomme rivière en Algérie n'est rien de semblable : c'est un lit de sable pendant neuf mois de l'année, et un torrent indomptable pendant les trois autres. Sous ce rapport, c'est le ciel qui a été avare ; mais la maladresse humaine a beaucoup ajouté à cette faiblesse natu-

relle. Le déboisement systématique a sans mesure accru la sécheresse du sol pendant la saison chaude; puis, quand viennent les pluies torrentielles de l'hiver, les sources, taries la veille et grossies le lendemain, ne rencontrent plus aucun des obstacles destinés à prévenir leur débordement. De là ces inondations subites qui emportent tout devant elles, cultures, travaux d'art, chaussées, ponts, transforment les plaines en marais d'eau stagnante, suspendent toute communication et rendent toute voirie régulière impossible. Tel est en Algérie le résultat de dix siècles de soumission à des conquérants à demi civilisés. Mieux vaudrait cent fois, pour le sol de l'Algérie, avoir été possédé par des sauvages vivant du produit de leur chasse que d'être tombé entre les mains de cultivateurs comme les Arabes (1). Le passage du premier au second degré de civilisation lui a été extrêmement funeste, et l'on peut affirmer que sur cent dépenses imposées au colon qui veut mettre en culture le sol africain, s'il y en a une destinée à suppléer aux biens que Dieu ne lui a pas donnés, il y en a quatre-vingt-dix-neuf dont le but est de réparer le mal que les hommes lui ont fait.

Ce mal ne serait pourtant pas encore si grand, ni sur-

(1) Cette opinion est celle de l'écrivain qui a peut-être étudié avec plus de soin les conditions agricoles de l'Algérie, et dont les observations, déjà anciennes, ont été presque toutes confirmées par l'expérience. « Il est certain, dit M. Moll (*Colonisation et Agriculture de l'Algerie*, t. Ier, p. 135), que l'Algérie serait beaucoup plus fertile et présenterait notamment une tout autre végétation forestière, si elle était restée quelques siècles déserte ou habitée seulement par un peuple tout à fait sauvage. »

tout si difficile à corriger, si telle qu'elle est cette terre, et dans l'état où elle se présente, elle était au moins livrée avec abondance et facile à obtenir. Malheureusement, après avoir dévasté la terre, les Arabes (et au point de vue de la colonisation, c'est là le pire) la détiennent encore. D'après de récents documents officiels, ils sont deux millions environ, et encore n'habitent-ils pas tous la région cultivable ou colonisable. Il faut retrancher les tribus du désert et les Maures commerçants des villes, les anciennes populations kabyles qui vivent réfugiées sur les hautes cimes de montagnes. C'est environ onze ou douze cent mille hommes qui restent répandus dans les vallées, dans les plaines, et jusqu'à mi-côte des pentes de l'Atlas. A eux seuls, ces douze cent mille hommes, à peu près la population d'un des grands départements de la France, n'occupent pas beaucoup moins de onze à douze millions d'hectares, c'est-à-dire la moitié du sol cultivé de l'Angleterre et le quart de celui de France. Ils occupent tout cela, chose assez naturelle, puisque jusqu'à ces dernières années personne n'était là pour le leur contester ; mais, chose plus singulière, c'est de tout cela à peu près qu'ils ont besoin pour vivre. Avec leur mode de culture et d'existence, chaque tribu arabe a besoin pour subsister, et encore à de très-pauvres conditions, de rayonner sur une sphère immense de territoire. C'est ici la conséquence inévitable d'une propriété possédée à titre collectif, jointe à une vie à peu près nomade. A très-peu d'exceptions près, le territoire appartenant à chaque tribu est possédé indivis

par la tribu tout entière, ou par des fractions de tribu. A peine les chefs les plus considérables ont-ils quelques biens propres : la différence de fortune entre les riches et les pauvres ne consiste pas habituellement dans la propriété d'une plus ou moins grande quantité de terres, mais dans le droit de prélever une plus ou moins grande part du produit de l'immeuble commun, ou d'y faire paître un plus ou moins grand nombre de troupeaux. Là même où, à l'origine, des propriétés particulières ont existé et subsistent encore en droit, l'usage d'une vie errante, les abus d'une sorte de féodalité envahissante, la confusion des titres, ont amené de véritables habitudes de communauté. Ce communisme pratique a produit ses effets naturels. La terre n'appartenant à personne, personne aussi ne s'ingénie ni ne se fatigue à lui faire produire tout ce qu'elle peut rendre. Il en faut par conséquent trois ou quatre fois plus pour nourrir le même nombre de personnes que sous le régime de la propriété individuelle. Tous les communaux, à cet égard, jouissent auprès des économistes d'une réputation bien méritée. Les propriétés de nos communes de France elles-mêmes, au sein de notre société, où tout vise à l'économie, n'échappent point à cette règle fatale : ce sont en général des landes où à peine quelques troupeaux peuvent trouver leur subsistance, tandis qu'à côté d'eux la petite culture, sous l'aiguillon de la propriété individuelle, résout souvent le problème de faire vivre une famille de sept ou huit personnes sur un coin de terre qu'elles pourraient en se couchant couvrir tout entier

de leurs corps. Le Tell de l'Algérie est une série de communaux de la pire espèce. De là le singulier spectacle qui saisit d'étonnement le voyageur. Vous parcourez des lieues entières où nulle trace de pas ou de charrue, de culture ou de visite humaine, ne se laisse apercevoir. Les bruyères, les cactus, y règnent seuls avec la fierté de l'indépendance. C'est le désert, pensez-vous, ce sol est sorti tout droit de la main de Dieu : il attend le premier occupant. Détrompez-vous : il a un maître, et même plusieurs. Ils y étaient encore il y a peu de mois : s'ils l'ont quitté, c'est que telle source d'eau était tarie, ou telle veine de terre épuisée ; mais ils reparaîtront, sinon l'année qui court, au moins celle qui vient. Et en attendant, si l'horizon est pur, vous pouvez distinguer à travers les vapeurs du soir la fumée de leurs tentes, et l'écho vous apportera les aboiements des chiens qui en gardent l'entrée.

Du moment que l'on voulait coloniser, il fallait nécessairement se préoccuper de faire passer des Arabes aux Européens une partie au moins du terrain si mal employé. C'est là qu'on rencontrait le dernier et non le moindre des problèmes de la colonisation. C'est là qu'on venait se heurter contre une redoutable complication de difficultés matérielles et morales. La plus sérieuse n'était pas la résistance armée que les Arabes pouvaient opposer à une réduction de ce genre, destinée à les atteindre dans leurs habitudes les plus anciennes et les plus intimes. Bien que de la part de sujets aussi belliqueux aucun genre de résistance ne fût à dédaigner, ce n'était après tout là qu'une

question de force, et une fois en train de vaincre et de conquérir, un peu plus ou un peu moins de force à déployer, ce n'est pas là ce qui est de nature à arrêter des armées françaises ; mais derrière cette question de force il s'en élevait une bien plus délicate, celle de droit. Avions-nous le droit de retirer aux Arabes par voie de contrainte ce territoire dont ils abusent sans doute, mais qu'ils tiennent pourtant de leurs aïeux, et sur lequel ils exercent, au titre d'une occupation non contestée, une possession immémoriale ? Pouvions-nous consommer un tel dépouillement sans rompre l'engagement que nous avions contracté envers nous-mêmes de respecter les propriétés de nos nouveaux sujets? Cette garantie solennelle que nous avions généreusement donnée s'étendait-elle à cette propriété inattendue, abusive, dévorante, pour ainsi parler, qui confisque et engouffre les dons les plus précieux de la nature sans en jouir elle-même et sans permettre qu'on en jouisse ? Le droit d'user et d'abuser, définition de la propriété selon les jurisconsultes, va-t-il jusqu'à ne pas user du tout de deux cents lieues de territoire ? Fallait-il violer notre parole? Fallait-il exposer la colonisation entreprise à mourir, devant des immensités désertes, du lent supplice de Tantale ? Je ne crois pas que jamais cas de conscience plus délicat ait été posé à un conquérant honnête homme.

Les moyens les plus variés, les uns doux, les autres énergiques et sommaires, furent proposés dès le premier jour pour sortir de cette difficulté, qui était au fond, dans un avenir plus ou moins éloigné, le nœud vital de coloni-

sation. Les théories radicales, toujours séduisantes pour beaucoup d'esprits, surtout quand la nécessité presse et que les obstacles impatientent, furent les premières à se produire. Des écrivains soi-disant versés dans le droit musulman ont sérieusement prétendu que le Coran ne permettait à ses fidèles aucune propriété digne de ce nom; que le souverain politique, dans la loi musulmane, était l'unique propriétaire, et que l'usufruit seul des biens-fonds appartenait aux détenteurs: d'où il suivait qu'en sa qualité d'héritier de Mahomet, le gouvernement français pouvait à son gré déposséder tous les Arabes. Cette subtilité eût tout arrangé en effet, tout excepté l'honneur, l'humanité et la conscience. Des conseillers plus timorés ouvraient l'avis d'acquérir aux Arabes leurs territoires par voie d'expropriation publique moyennant échange ou indemnité, parti sans contredit beaucoup plus humain et plus sage, mais qui lui-même donnait naissance à des difficultés d'un autre ordre. Pour acquérir avec certitude en effet et à l'abri des fraudes et des revendications, il faut commencer par déterminer avec clarté la nature et l'étendue des droits du vendeur. Sans titre de propriété positif, point d'acquisition bien assurée. Or c'est là justement ce qui manque aux tribus arabes, et ce qu'elles ne se soucient guère de se procurer. Établies sur le territoire qu'elles détiennent au nom de coutumes mal définies, elles ne se mettent pas en peine de bien savoir ce qu'elles ont, afin d'être plus à leur aise pour prendre ou vendre au besoin ce qu'elles n'ont pas. Les limites de leur propriété respective sont si confusément tracées, dans l'intérieur de

chaque tribu le mode de transmission et de partage est si incertain, tant d'usages et de substitutions bizarres viennent à la traverse du droit commun, et la bonne foi est si peu répandue dans leur sein que toute transaction avec elles, pour ne pas donner ouverture à des débats sans fin, doit être précédée de longues et minutieuses précautions. Les premiers Français qui se risquèrent aux portes d'Alger en firent l'expérience à leurs dépens : dix ans après la conquête, ils plaidaient souvent encore sans avoir pu être mis en possession d'un bien imaginaire, ou qui n'avait jamais existé, ou qui n'appartenait point au vendeur. Le système d'expropriation avec indemnité supposait donc comme opération préalable une vérification générale de tous les titres de possession et l'établissement d'un cadastre régulier, deux opérations qui, appliquées à ces territoires immenses, effraient la pensée par leur complication et leur longueur. Ici encore se retrouvait sous une face nouvelle l'inconvénient d'avoir affaire à une demi-civilisation. Avec des nations policées, on traite en assurance ; avec des tribus barbares, on n'a pas de droits acquis à ménager ; on les pousse devant soi : elles reculent, et tout est dit. Mais les Arabes ont assez de droits sur le terrain qu'ils occupent pour qu'on ne puisse, sans blesser l'équité, les spolier administrativement, pas assez pour qu'on puisse contracter avec eux sans péril ; ils en ont assez pour arrêter un vainqueur scrupuleux, pas assez pour rassurer un acquéreur prudent.

Tel est, exposé très-imparfaitement et même (je crains qu'on ne s'en doute pas) très-brièvement, l'ensemble et

comme le cercle de difficultés dans lesquelles se trouvait enfermée à son début l'œuvre entreprise par l'occupation française en Afrique. De quelque côté qu'elle se tournât, sous quelque point de vue qu'elle voulût envisager la tâche qui lui était dévolue, elle rencontrait la route barrée dès le premier pas. Voulait-elle se borner à une simple conquête ? La conquête était laborieuse, sanglante et stérile. Demandait-elle appui au commerce? Le commerce répondait qu'il vit d'échanges, et ne peut rien porter là où il n'a rien à reprendre. Tentait-elle une colonisation directe? Toute colonie agricole se compose de colons et de terres : il y avait très-peu de colons à trouver en France, très-peu de terres à leur donner en Afrique. C'est contre ces entraves de tout genre que l'administration algérienne a lutté pendant vingt-huit ans, hésitant, tâtonnant, mais ne renonçant jamais, essayant de tous les systèmes, entrant dans toutes les voies avec une persévérance souvent heureuse, parfois mal conseillée, toujours digne d'éloge. Il est grand temps d'en venir à examiner quel résultat elle a obtenu, et parmi tant d'obstacles qu'elle avait à vaincre, combien ont cédé à son habileté, combien ont résisté à ses efforts, combien même ont été accrus par son inexpérience et sa maladresse; mais si on n'avait commencé par mesurer l'étendue de la tâche, on ne serait ni assez juste envers le succès obtenu, ni assez indulgent pour les fautes commises.

Dans cet examen même, deux parts devront être faites, comme nous l'avons annoncé : l'une pour l'ancienne administration, qui a cessé moralement d'exister en 1858

avec la suppression des gouverneurs-généraux ; l'autre pour la nouvelle, qui commence avec la création du ministère de l'Algérie, et qui, si elle n'a pas encore eu le temps de beaucoup faire, a du moins beaucoup parlé, et dont on peut donc juger les intentions, sinon les actes. Craignant de nous fier uniquement dans cette comparaison à nos souvenirs et à nos observations personnelles, nous avions fait choix, pour nous guider, parmi la quantité très-considérable d'écrits qu'a fait éclore la crise de l'année dernière, d'un petit nombre dont le nom se trouve inscrit au bas de ces pages (1), non qu'ils aient tous à nos yeux une valeur ni un mérite égal, mais parce qu'ils représentent des points de vue différents dont le parallèle peut être utile. *Ab Jove principium.* Le premier en importance de ces divers documents est sans contredit le travail de M. le colonel Ribourt, publié sous ce titre : *le Gouvernement général de l'Algérie de* 1852 *à* 1858. M. Ribourt a été attaché à la personne de M. le maréchal Randon, dernier gouverneur-général, pendant toute la durée de son pouvoir, et l'a suivi même, si je ne me trompe,

(1) I. *Le Gouvernement d'Algérie de* 1852, par F. Ribourt, colonel d'état-major; Paris, Panckouke et Cie, quai Voltaire, 13. — II. *L'Algérie, ce qu'elle est et ce qu'elle doit être*, par Clément Duvernois; Alger, chez Dubos frères, rue Babazoun. — III. *L'Algérie, tableau historique, descriptif et statistique*, par M. Jules Duval, secrétaire du conseil-général de la province d'Oran; Paris, Hachette et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14. — IV. *Histoire de la Colonisation de l'Algérie*, par Louis de Baudicour; Paris, Challamel aîné, rue des Boulangers, 30. — V. *Moniteur de la Colonisation,* journal hebdomadaire; Paris, rue Richelieu, 110.

dans sa promotion récente au ministère de la guerre. C'est donc ici l'ancienne administration elle-même qui se défend, et son témoignage a toute la valeur d'une pièce officielle, en même temps que l'autorité plus grande qui s'attache à la loyauté généralement reconnue de son dernier représentant. En regard de ce travail d'une source si élevée, nous prions qu'on nous pardonne l'irrévérence de placer la brochure du journaliste le plus opposant d'Alger, véritable satire qui a tous les défauts du genre et quelques-uns de ses faciles mérites. Entre ces deux extrêmes viennent s'interposer naturellement les travaux de deux écrivains distingués, qui, sans faire à l'ancien système une opposition à outrance, ont exprimé des vues de réforme modérée. Un recueil hebdomadaire assez peu répandu, mais rédigé avec soin, nous a fourni la série très-complète des pièces émanées du nouveau ministère, au moins pendant la durée du pouvoir du prince qui l'a inauguré. Les faits sur lesquels s'accordent des autorités si différentes doivent être nécessairement tenus pour avérés. Quant aux idées qui les divisent, nous demandons la permission de n'en adopter aucune ni exclusivement, ni aveuglément.

CHAPITRE II.

L'ANCIENNE ADMINISTRATION ET LES GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX.

Les considérations exposées dans la première partie de cette étude, nécessaires pour l'intelligence de toutes les questions, nous ont pourtant fort éloigné de notre point de départ, et le lecteur, s'il a eu la patience de nous suivre dans ces longs développements, aura, je le crains, perdu de vue la crise de 1858, la querelle du nouveau ministère et de l'ancienne administration, toute cette agitation des esprits, en un mot, dont j'avais été le témoin en Afrique, et que j'ai tenté de dépeindre.

Nous y revenons aujourd'hui par un chemin encore indirect, en entreprenant d'examiner comment les problèmes ardus de la colonisation et de la conquête avaient été traités et résolus par cette ancienne administration durant les vingt années pendant lesquelles elle a été représentée par des gouverneurs-généraux militaires animés de son esprit. Un tel examen en effet ne nous conduit pas seulement à discuter les griefs dont l'ancienne administration s'est vue l'objet ; il nous fait aussi mieux comprendre les causes qui ont amené sa chute et l'émotion qui l'a suivie.

I

Des diverses opérations que pouvait tenter le gouvernement de la France pour établir avec profit sa domination en Algérie, une était indispensable dans toutes les hypothèses et le préliminaire de toute autre : c'était la soumission de tous les indigènes et la conquête complète du pays. Conquérir pouvait n'être pas suffisant, mais conquérir était nécessaire. Quelque usage qu'on veuille faire de sa chose, la première condition pour s'en servir à son gré, c'est d'en être pleinement maître. Or, avec une chose qui consistait en une étendue de territoire de 35 à 40 millions d'hectares, parcourue par une double chaîne de montagnes sur lesquelles s'embranchent dix ou douze lignes transversales de gorges étroi-

tes et de redoutables contre-forts, et habitée par un million d'hommes armés jusqu'aux dents, l'usage libre du droit de propriété n'était pas déjà une chose facile à obtenir. Il n'y a pas fallu moins de vingt années, et quelles années ! moins de cent combats, et quels combats !... Quel sang répandu et quelle gloire acquise ! Quels soldats ces vingt années ont coûtés à la France, et quels généraux elles lui ont donnés ! Disons-le tout de suite : ces grands efforts ne sont rien, si on les compare aux difficultés surmontées et au résultat obtenu. Il n'y a peut-être jamais eu dans le monde de conquête plus laborieuse, mais il n'y en a très-certainement jamais eu de plus prompte, de plus humaine et de plus complète.

En un quart de siècle, la France a établi sa domination sur un quadrilatère dont une des dimensions n'a pas moins de deux cent cinquante lieues, et l'autre une longueur moyenne de cent. Cette domination n'a de bornes, à vrai dire, que celles qu'elle s'impose à elle-même. C'est la modération de la France qui forme la seule limite de ses possessions. Ni à l'est ni à l'ouest, où elle ne rencontre que des voisins sans force, ni au sud, où elle n'a d'autres ennemis que les sables et le désert, rien ne l'arrête, et elle est libre de prendre aujourd'hui en Afrique, à sa fantaisie, exactement tout ce que la longueur de son bras peut atteindre et tout ce que la largeur de sa main peut étreindre.

Dans l'intérieur de ces vastes possessions, il n'y a pas un point, pas une retraite, un sommet, où ses soldats

n'aient passé, et où un désir de Paris ne soit un ordre souverain. Cette soumission à l'autorité politique française se manifeste par la plus incroyable sécurité dans la vie et dans les relations privées. Dans un pays dépeuplé, montagneux, véritable repaire de brigands, où l'on se battait encore hier, entre des populations naturellement pillardes et meurtrières, un Français peut circuler librement aujourd'hui sans emmener d'escorte et sans rencontrer de gendarmes. Un des écrits que nous avons cités, le plus remarquable de tous et sur lequel nous aurons plus d'une fois à revenir, exprime ce fait par une phrase aujourd'hui proverbiale en Algérie : « Une femme, dit M. le colonel Ribourt, pourrait aller aujourd'hui d'un bout à l'autre de la régence avec une couronne d'or sur la tête, et arriver comme elle serait partie. » Ce sont les Arabes qui ont fait cet adage, exprimant ainsi avec une vérité saisissante que, pour obéir à la France, ils savent s'abstenir dans l'occasion des deux objets que promet à leur pieuse convoitise le paradis de Mahomet.

Le progrès d'une conquête, avons-nous dit, pour un esprit positif, doit se traduire en définitive en argent et en hommes. D'année en année, les contributions levées sur les Arabes augmentent de plus d'un million en moyenne. « En 1852, dit M. le colonel Ribourt, l'impôt arabe rendait, 6,197,000 fr. ; en 1859, il a rendu trois fois autant, 17,700,000 fr. » Plus de sept mille hommes de troupes indigènes figuraient déjà en 1854 dans les cadres de l'armée d'Afrique, et les murs de Sébastopol

étaient témoins de leur obéissance et de leur valeur. Il y a peu de mois, au moment où la paix inopinée de Villafranca fut conclue, ce nombre, accru déjà dans l'intervalle, allait être presque doublé par la création de nouveaux régiments, sans qu'on éprouvât ni la moindre peine à en faire la levée, ni la moindre résistance à les transporter sur les champs de bataille les plus éloignés, ni le plus léger doute sur leur fidélité au drapeau français. On ne peut nier l'importance et la rapidité inattendue de tels résultats. L'homme qui a certainement le plus contribué à les amener, le grand maréchal Bugeaud, qui ne manquait de confiance ni en lui-même ni en l'avenir, n'aurait pas osé, il y a quinze ans, se les promettre. Il faut vraiment l'impatience française pour trouver qu'ils aient été trop longs à venir. En fait de conquête (disons-le sans trop d'orgueil, car la conquête est par elle-même, nous l'avons vu, un bien douteux), jamais rien ne s'est fait ni mieux ni plus vite.

Je dirai sans détour, au risque de soulever, soit en Algérie, soit en France, bien des contradictions passionnées, à quel secret, dans ma pensée, il faut attribuer un succès si inespéré. Il réside tout entier, suivant moi, dans la combinaison très-heureuse qui, mettant à profit les ressources variées de l'esprit français, a réussi à organiser dans le sein de l'armée conquérante un véritable corps administratif. En général, pour tout pays, le lendemain d'une conquête est plus difficile que le jour même : ce n'est plus la bataille, et ce n'est pas encore la paix ; les gens qu'on a devant soi ne sont

plus des ennemis, et ne sont pas encore des concitoyens. Il faut gouverner ceux qu'on vient de vaincre, il faut les gouverner dans leur intérêt, sous peine d'être leur tyran, un peu aussi dans le sien propre, sous peine d'être leur dupe. Le droit absolu de la guerre, qui est la force, a fini ; l'empire de la loi ne peut pas tout à fait commencer. Dans cet état de transition, dans ce crépuscule, si on ose ainsi parler, le système d'administration qui convient est la chose du monde la plus difficile à trouver. Le régime militaire et le régime civil ont tous les deux leurs inconvénients ou leurs impossibilités. Le pouvoir militaire pur et simple, le régime du camp, avec l'ordre du jour pour loi et le conseil de guerre pour sanction, a l'avantage d'être sûr et expéditif, mais il est violent et stérile, et ne fait faire aucun pas vers une occupation solide. Le régime civil en revanche manque de sa base naturelle, qui est le concours libre et bienveillant des populations. Il s'avance entouré de ses lenteurs, de ses formalités, toujours un peu routinières, mais sans rencontrer autour de lui la confiance dont a besoin, pour se faire obéir sans effort, le mandat paisible du magistrat. Il inspire moins de respect que le militaire, sans soulever moins de répugnance. Un vainqueur en habit noir est moins redouté, sans être moins détesté, qu'un vainqueur en uniforme.

En Algérie en particulier, l'établissement d'un régime civil sur toute cette immense étendue de territoire qu'occupent les tribus arabes était, au lendemain de leur soumission et à la veille de leur rébellion, toujours pos-

sible et toujours menaçante, une idée qui ne pouvait passer sérieusement par la tête d'aucun homme sensé. Il est assez de mode parmi des publicistes algériens, aujourd'hui que tout péril est sinon conjuré, du moins éloigné, d'exprimer à ce sujet des regrets rétrospectifs et d'accuser le pouvoir militaire de n'avoir point abdiqué sur-le-champ entre les mains du pouvoir civil. C'est principalement parmi les populations européennes commerçant dans les villes du littoral, que ce regret trouve des échos. Ma conviction très-profonde est que, si pareille abdication avait été consommée, les premiers à s'en repentir et à la faire rétracter seraient ceux-là mêmes qui se plaignent aujourd'hui qu'elle n'ait pas eu lieu. J'ai déjà vécu assez pour voir chez des populations plus indépendantes, plus indociles, plus *civiles* en un mot dans leurs habitudes que les commerçants d'Algérie, la dictature militaire non-seulement supportée avec patience, mais demandée avec instance, mais acceptée avec enthousiasme, pour de bien moindres périls que ceux qui menaçaient naguère à tout instant la sécurité des Européens établis sur le sol d'Afrique. Huit millions de propriétaires en France, et au plein jour de la civilisation, ont trouvé le régime militaire nécessaire pour se défendre contre quelques centaines de milliers de socialistes désarmés : je crois qu'on peut affirmer sans exagération qu'il était convenable, au moins pour quelque temps encore, en Afrique, afin de maintenir dans la soumission des vaincus belliqueux et bien armés, dont le nombre était à celui de leurs vainqueurs dans

la proportion de cent contre un, au plus bas mot.

Le régime militaire était donc, à n'en pas douter, le seul possible, sinon pour la totalité, au moins pour les trois quarts et demi du sol africain, c'est-à-dire pour toutes ces régions de l'intérieur où la société arabe était encore organisée et puissante, et ce n'est que là, comme on aura occasion de le dire un peu plus loin, qu'il a été conservé dans toute sa rigueur ; mais comment faire pour que ce régime, indubitablement nécessaire, ne fût pas, comme c'est sa tendance naturelle, à la fois brutal et provisoire, ne prenant soin que de l'ordre extérieur pour le jour même, sans se préoccuper de préparer les progrès ou la stabilité du lendemain? Ne pouvant faire tout de suite une cité de l'Algérie, comment s'y prendre cependant pour que la domination française y fût autre chose qu'un camp prêt à être levé et pouvant être balayé du soir au lendemain ? C'est ici qu'est intervenue très à propos la conception ingénieuse de former dans les rangs mêmes de l'armée un ordre d'officiers qui, sans renoncer à faire partie des cadres, sans cesser d'être soldats dans toute la force du terme, se destineraient cependant dès leur jeunesse, d'une manière toute spéciale, à l'administration des tribus soumises; et c'est ici encore qu'il faut admirer la souplesse et la variété des aptitudes de l'armée française. Il a suffi de faire appel à la bonne volonté et au patriotisme pour que des jeunes gens pleins d'avenir, à l'âge où règnent à la fois le goût des plaisirs et les rêves de l'ambition, se soient présentés en grand nombre, offrant de se consacrer tout entiers à l'étude d'une langue

inconnue, de lois compliquées, de mœurs à demi sauvages. Une fois préparés par ces études spéciales, on a pu les distribuer dans tous les lieux qui pouvaient servir en quelque sorte de points d'attache à l'occupation française : tantôt dans les centres de gouvernements militaires, à côté des officiers supérieurs, pour leur servir d'interprètes et d'instruments, tantôt même seuls, dans de petits forts construits à la hâte, avec une compagnie ou un bataillon, pour s'assurer des positions importantes. Partout où ils ont été envoyés, ils ont accepté la tâche assez ingrate de surveiller dans le détail tout l'intérieur des tribus, d'entrer en communication directe avec leurs chefs, de s'enquérir à la fois et de leurs besoins et de leurs intentions, de leurs désirs et de leurs menaces ; ils se sont chargés d'y maintenir le respect de notre pouvoir et d'y faire pénétrer en même temps autant d'idées de moralité, de justice, de progrès social qu'en comportait le tempérament rebelle de l'islamisme. C'est ainsi qu'a été résolu le problème de former sous le régime militaire une administration réelle, avec ses traditions, ses règles et ses intentions bienveillantes. Partout où l'armée s'est avancée, elle a porté avec elle une sorte de préfecture en germe, avec la tunique, le ceinturon et le képi. J'ai défini les bureaux arabes, que je ne puis m'empêcher de considérer encore aujourd'hui, malgré des préventions très-répandues, comme la véritable cheville ouvrière de la conquête française.

Les bureaux arabes en effet ont senti dans ces derniers temps l'inconstance de la popularité. La première fois

qu'au lieu de juifs menteurs et de méprisables transfuges, qui avaient au début servi d'intermédiaires entre les Français et les indigènes, on vit de brillants officiers accepter le rôle chevaleresque de s'enfoncer dans des retraites redoutées pour y devenir les pionniers de la civilisation conquérante, ce généreux dévouement fut salué en Algérie même avec un véritable enthousiasme, dont l'écho, répété par la presse, résonna jusque dans l'enceinte des chambres parisiennes. Peu de décrets ont été aussi bien accueillis que celui de 1844, qui établit un bureau d'affaires arabes *auprès de chaque division et subdivision militaire et sur chacun des autres points occupés par l'armée où le besoin en serait reconnu.* Aujourd'hui, par un retour dont ceux-là seuls s'étonneraient qui ne connaissent pas la mobilité humaine, de toute l'administration algérienne, il n'y a peut-être pas un point plus attaqué, et je dois le dire mollement défendu, que l'institution des bureaux arabes. Le bruit des attaques, comme autrefois celui des éloges, a fini par passer la mer en se dénaturant un peu pourtant dans le voyage. En Europe, grâce à l'impression encore vive laissée par un procès fameux, un chef de bureau arabe apparaît volontiers aux imaginations comme un de ces proconsuls romains, dénoncés par Cicéron, qui pressuraient les populations soumises de l'Orient, ou comme un de ces chefs espagnols contre lesquels Las Casas a ému pour jamais l'indignation de la postérité : c'est l'instrument vénal ou sanguinaire de toutes les vexations et de toutes les spoliations de la conquête. En Algérie, le genre de reproches est tout opposé, bien que

la vivacité en soit pareille. Ce n'est point d'opprimer les indigènes que les bureaux arabes sont accusés, c'est au contraire de s'être laissé gagner par eux pour les protéger en toute chose aux dépens de la justice et des intérêts des colons français. Rien ne surprend même plus un nouveau débarqué que cette différence. Il arrive tout prêt à s'indigner au nom de l'humanité outragée contre les rapines d'un Verrès et d'un Pizarre traitant les vaincus sans merci ni miséricorde. On lui demande la même colère, mais au nom du patriotisme blessé par la complaisance coupable que témoigne tel chef de bureau arabe en faveur de tel kaïd ou de tel aga, et aux dépens de ses propres concitoyens.

J'ai plusieurs raisons pour ne point examiner en ce moment la valeur de ces griefs contraires. La première, c'est que l'ordre des idées les ramènera bientôt presque tous sous ma plume, en me permettant d'en mieux faire comprendre l'origine et la portée, et par conséquent de mieux faire la part entre la vérité et l'exagération. La seconde, c'est que toutes ces accusations seraient aussi conciliables entre elles et aussi fondées en fait qu'elles sont excessives et contradictoires, elles n'enlèveraient pas encore aux bureaux arabes le mérite (le seul que je tienne à établir ici en ce moment) d'avoir été les véritables instruments de la conquête. Toutes les malversations qu'on leur prête seraient avérées, qu'il serait toujours vrai que sans eux il n'y aurait aujourd'hui en Algérie aucun gouvernement régulier des populations arabes. A moins de supposer, par la plus ridicule des hypothèses,

qu'on eût pu établir au fond de chaque gorge de l'Atlas et au centre de chaque oasis du désert un sous-préfet, un juge de paix et une brigade de gendarmerie, il faut bien reconnaître que l'établissement d'un corps administratif militaire était le plus heureux tempérament qu'on pût apporter à la dureté indispensable de l'état de siége. Sans l'institution qui a, en quelque sorte, fait prendre racine sur le sol d'Afrique à toute une partie (qui n'est pas la moins distinguée) de l'armée française, nous n'aurions aujourd'hui sur la face de nos possessions algériennes que des officiers et des soldats changeant d'année en année par la mobilité même de notre système de recrutement et d'avancement, les uns sortant des plaines de la Beauce et les autres des garnisons de l'Alsace, débarqués d'hier et prêts à se rembarquer le lendemain, toujours dépaysés, toujours surpris, ne sortant jamais ni du provisoire ni de l'inconnu. Si notre pouvoir a pris en Afrique le caractère de la stabilité et l'autorité de la permanence, si nous voyons clair et pouvons marcher droit sur un sol qui était hier couvert de broussailles et de ténèbres, si l'intérieur d'une tribu arabe nous est aujourd'hui à peu près aussi bien connu que celui d'un canton français, si nous pénétrons dans le dernier détail et toutes les passions qui l'animent et toutes les rivalités qui la divisent, si l'on peut lui nommer un kaïd et estimer ses recettes et ses dépenses en connaissance de cause tout aussi bien qu'un préfet désigne un maire et contrôle un budget municipal, si nous suivons à la trace un brigand qui vole le bétail d'un colon ou un marabout qui

prêche la guerre sainte; si la police, en un mot, est aussi bien faite dans l'Atlas que dans un quartier de Paris, il faut bien reconnaître que tout cela ne s'est pas fait tout seul, et il faut bien en rapporter l'honneur aux gens qui ont pris la peine d'y travailler.

Sans doute, comme le fait très-bien observer un de leurs défenseurs éclairés, M. le colonel Ribourt, les bureaux arabes n'ont point agi seuls dans l'accomplissement de cette tâche ; ils n'ont même jamais rien fait ni rien décidé par eux-mêmes. Simples *bureaux* et, comme leurs noms l'indiquent, simples conseils des commandants supérieurs, ils n'ont jamais été investis d'aucune responsabilité personnelle, et tous les actes émanés d'eux ont dû toujours être revêtus de la signature de leurs chefs ; mais, d'une part, on sait quelle est, même en pays civilisé, la puissance des bureaux, c'est-à-dire de gens qui restent, qui savent et qui se souviennent, sur des chefs d'administration qui ne font que passer au pouvoir, qui ont tout à apprendre quand ils arrivent, et bien vite tout oublié dès qu'ils sont partis. Les bureaux d'un ministère sont le ministère lui-même, cent fois plus que l'hôte passager du palais officiel. Cette force de la tradition et de l'expérience, déjà si grande parmi nous, a dû se décupler sur une terre inconnue, où le premier élément de toute communication, la langue, faisant défaut aux nouveau-venus, les chefs, pour se faire non-seulement obéir, mais comprendre, sont contraints d'emprunter l'aide de leurs subordonnés. De plus, les jeunes officiers de 1844 sont des hommes mûrs aujourd'hui,

et comme le service des bureaux arabes a pu retarder, mais non arrêter leur avancement, et a contribué souvent au contraire à mettre en relief leur mérite, plus d'un est revenu sur la terre témoin de ses modestes débuts avec les épaulettes d'officier-général et les fonctions de commandant de division ou de subdivision militaire. D'autres, suivant la voie administrative, sont parvenus aux emplois les plus élevés du gouvernement central à Alger ou du ministère de la guerre à Paris. Ils ont porté dans ces positions nouvelles les sentiments et les habitudes de leur jeunesse. L'esprit des bureaux arabes est donc au fond celui qui a prévalu dans toute l'administration conquérante de la colonie. Ce qu'ils n'ont pas fait, ils l'ont suggéré ; c'est à eux que la France aurait le droit de s'en prendre en cas d'échec ; c'est à eux qu'elle doit savoir gré d'un succès qui tient du prodige.

Après eux, c'est l'ancienne administration, l'administration des gouverneurs-généraux, qui a le droit de s'en attribuer l'honneur, puisque c'est elle qui a fondé les bureaux arabes, puis les a dirigés et soutenus. C'est elle donc qui a le droit de dire à la France, comme le proclame effectivement en son nom M. le colonel Ribourt, qu'elle a accompli et mené à fin la condition essentielle, l'opération *sine quâ non* de tout établissement en Afrique, la conquête entière du territoire. Généralement, à dire le vrai, c'est un mérite que ses adversaires et ses successeurs ne lui contestent pas. Un peu sobres, un peu froids dans leur remerciement, enclins à rabaisser la valeur du service pour diminuer le fardeau de la reconnaissance, ils confessent

pourtant très-volontiers que, pour ce qui tient uniquement à la conquête, l'ancienne administration n'a rien laissé à désirer ni à faire. C'est même de la plénitude de ce succès qu'ils s'emparent pour établir que l'ancien système, principalement destiné à faciliter la conquête, a fait son temps avec elle, et que de nouvelles nécessités appellent aujourd'hui de nouvelles institutions.

Sans entrer prématurément dans ce débat, on ne peut nier en effet que plus le succès est complet, et plus il met en évidence une vérité que tout le monde soupçonnait dès l'origine, à savoir que la conquête de l'Algérie à elle seule ne peut être le but final de notre établissement en Afrique, et que si on s'en tenait là et si on ne faisait suivre la conquête de quelques opérations plus fructueuses, elle serait pour la France une ruineuse affaire et un détestable calcul. Nous avons sous les yeux, grâce à ce triomphe d'une rapidité inespérée, les résultats de la conquête aussi complets à peu près qu'on pourra jamais les obtenir : elle ne fera guère plus qu'elle n'a fait, et ne nous donnera pas plus qu'elle ne nous donne. Nous en pouvons donc dresser par passif et par actif l'incontestable bilan, et il ressort avec une irrésistible éloquence des chiffres mêmes que nous invoquions tout à l'heure comme les symptômes éclatants de l'affermissement de notre pouvoir.

Nous avons enregistré par exemple avec plaisir les états que M. le colonel Ribourt nous fournit sur l'accroissement progressif des contributions payées par les Arabes ; mais, envisagé à un autre point de vue, il faut convenir que le tableau est moins satisfaisant. Qu'est-ce en effet qu'un

état de recettes, si l'on ne met en regard l'état de dépenses? Or, si les populations arabes nous donnent aujourd'hui de 15 à 18 millions, nous ne pouvons oublier que le budget total de la colonie prévoit annuellement 75 millions de dépenses, dont 50 au plus bas mot sont indispensables pour tenir ces contribuables dans l'état de soumission qui seul nous permet le droit de faire payer tribut. La balance est aisée à faire : on voit que le déficit n'est pas près d'être comblé.

Même observation pour les forces militaires que nous pouvons tirer d'Algérie. Les bataillons indigènes, si connus maintenant sous le nom de *turcos*, ont figuré avec honneur sur nos champs de bataille, et la terreur qu'ils répandent, l'étrangeté de leur costume, comptent au nombre des causes de notre merveilleux prestige : après la victoire aussi, rien n'est plus propre à relever l'éclat d'une fête triomphale. Mais si pour lever sept, huit ou dix mille hommes sur le territoire des Arabes, il nous faut le couvrir de cinquante mille Français (ce qui est encore le minimum de l'armée d'occupation), ce serait en vérité faire trop d'estime de la valeur musulmane que de considérer, en cas de guerre européenne, un tel échange comme avantageux.

Cette situation peut s'améliorer, je le sais, par les progrès de la civilisation, de la richesse chez les Arabes, par leur soumission plus facile au joug français, et M. le colonel Ribourt signale à cet égard des faits très-encourageants ; mais en faisant à ces espérances le plus large crédit, on voit qu'un temps indéfini s'écoulera encore

avant que l'équilibre s'établisse entre ce que la conquête nous coûte et ce qu'elle nous rapporte, et la France ne peut se condamner sans terme à de si ruineuses avances. Sur ce point, par conséquent, toutes les prévisions du bon sens national ont été vérifiées par l'événement, et il demeure démontré que la conquête elle seule, si elle n'était le préminaire de quelque autre entreprise, est une opération stérile autant que glorieuse. Je me trompe : il est pourtant un fruit que la France a déjà tiré de sa conquête, et qu'elle n'avait pas prévu ; elle doit aux efforts conquérants de son armée en Afrique un bienfait inappréciable, et ce bienfait, faut-il le dire, n'est autre que cette armée elle-même. L'armée d'Afrique est jusqu'à ce jour le meilleur produit que nous ait donné le sol africain. C'est ici véritablement l'application de l'ancien apologue du fabuliste. Je ne sais si, en fouillant dans ses profondeurs le patrimoine rocailleux assigné à leurs efforts, les fils vaillants et industrieux de la France ont encore trouvé le trésor qui leur était promis ; mais je sais bien que ce labeur a porté son salaire avec lui-même, en les formant pour devenir la terreur et le modèle des armées de l'Europe entière. Cet avantage n'est pas dû seulement au fait matériel d'une guerre continuée pendant trente années, tandis que la paix régnait en Europe, et qui nous a permis, le jour venu, d'opposer des armées aguerries à d'autres qui n'avaient jamais vu la fumée d'une pièce d'artillerie. Outre ce profit inappréciable, le caractère même de la guerre d'Afrique a contribué à développer, chez les troupes qui en ont soutenu

les rigueurs, des qualités qui avaient souvent fait défaut à nos armées, et que leur constitution moderne surtout leur rendait difficile d'acquérir. C'est ce qui a été expliqué déjà avec une autorité qui rend toute redite superflue dans le récit de la création de ces corps spéciaux nés en Afrique, et qui, sur les champs de bataille de Crimée et d'Italie, sont devenus, sinon les ressorts décisifs, au moins le brillant ornement de nos victoires (1). Une modestie naturelle, persistant sous le voile de l'anonyme, n'a pas permis de compléter ces démonstrations en montrant que l'Afrique avait été l'école des officiers tout aussi bien que des soldats, et j'éprouve un véritable regret à sentir que le défaut absolu de connaissance spéciale ne me permette pas de combler cette lacune. Ai-je le droit pourtant d'affirmer qu'un des traits qui ont frappé les plus ignorants pendant cette dernière guerre, la justesse, la spontanéité des mouvements particuliers de chaque petit corps d'armée, se faisant jour dans l'impossibilité ou dans l'absence de toute direction suprême, me paraît principalement dû aux épreuves par lesquelles nos campagnes d'Afrique ont fait passer nos moindres officiers? Avec un territoire à la fois très-étendu et très-coupé, avec des ennemis dispersés en petites factions et attaquant presque toujours à l'improviste, passant même à tout moment par surprise de l'état de paix à celui de guerre, il n'est si petit commandant préposé à la garde

(1) *Les Zouaves* et *les Chasseurs à pied*, dans la *Revue des deux Mondes* du 15 mars et du 1er avril 1855.

d'un fort qui n'ait eu à tel jour ou à telle heure une expédition à diriger lui-même, peut-être à décider et à entreprendre de son chef. Ainsi s'est formée et répandue dans tous les rangs l'habitude du commandement et de la responsabilité personnelle, et à côté de la discipline, qui obéit sans comprendre, l'esprit d'initiative, qui sait prendre spontanément un parti. C'était là précisément ce qu'on pouvait craindre de voir disparaître de nos armées démocratiques, dans lesquelles, l'avancement étant lent, le droit de commander arrive tard. La guerre d'Afrique a fait beaucoup de capitaines à 2, 000 francs d'appointement, de petits ducs d'Enghien qui ont gagné leur bataille à vingt-cinq ans. Joignez à cette excellente éducation celle qui naît du mélange constant de l'administration et de la guerre, du devoir de négocier, de gouverner après avoir combattu, d'éclairer et d'élever vers le bien ceux qu'on vient de vaincre. Songez un peu au métier que font la plupart de nos officiers d'Afrique, seuls avec quelques soldats au milieu de populations à la fois hostiles et subjuguées, combattants hier, aujourd'hui administrateurs et juges, constamment obligés de suppléer par l'autorité morale au défaut de la force matérielle, et n'ayant que l'ennui de la solitude pour se reposer des fatigues, du péril ; puis comparez cet emploi de la jeunesse à la vie que mène depuis dix ans l'élite de l'armée autrichienne, se promenant par des nuits délicieuses sur les lagunes de Venise sans autre devoir que de garder à vue des populations molles et désarmées : et vous aurez peut-être le secret de beau-

coup de surprises. Vous comprendrez peut-être aussi comment dans d'autres temps et sous d'autres influences la même école pouvait produire des hommes dont la fermeté d'âme se trouvait à la hauteur de toutes les situations de la vie. Les uns, nés sur les marches du trône, se trouvaient prêts à prendre sans faiblir le chemin de l'exil pour en illustrer les tristes loisirs ; d'autres, n'ayant harangué que des soldats, prenaient rang dès le premier jour à côté des maîtres de l'éloquence parlementaire : dictateurs élus, ils savaient tour à tour défendre leur pouvoir contre l'émeute et le déposer devant la loi ; arbitres des destinées de leur pays, ils refusaient de les vendre pour l'appât des honneurs et des richesses. Soyez bénie, terre d'Afrique, malgré le sang et les sueurs qui vous ont baignée ! et dussions-nous ne rien recueillir jamais des biens que votre sein renferme, nous n'oublierons pas que vous avez nourri d'un suc généreux tant d'âmes françaises que nous vous avons confiées ; aux jours de nos épreuves civiles, les soldats que vous avez formés nous ont sauvés tour à tour de l'anarchie et du déshonneur, et quand est venu le grand naufrage qui a englouti toutes nos libertés et nos plus chères illusions, les uns nous ont offert la compensation de la gloire militaire ; d'autres nous tenaient en réserve, comme une consolation plus précieuse encore, le spectacle de la dignité morale debout dans l'abaissement universel.

Toutefois cette excellente armée d'Afrique est trop patriotique elle-même pour vouloir que la France paie 50 millions par an uniquement pour l'exercer, et la

France elle-même ne peut vouloir acheter toujours à ce prix élevé une pierre pour aiguiser ses armes. De quelque côté par conséquent qu'on envisage la question, la nécessité de doubler la conquête par la colonisation, si on ne veut faire trop longtemps un marché de dupe, apparaît avec évidence. C'est donc sous ce nouvel aspect qu'il faut examiner les résultats de vingt-huit années de l'ancienne administration. Nous savons déjà les difficultés que la colonisation rencontrait; voyons si elles se sont toutes réalisées et si on a réussi à les vaincre.

II

Au premier rang parmi ces difficultés, nous avons fait figurer, on se le rappelle, le défaut en Algérie d'un de ces produits spéciaux qui assurent à une colonie naissante l'appui d'un commerce fructueux. L'Algérie n'avait naturellement rien chez elle qui ne fût en France, rien par conséquent qui attirât vers ses bords les espérances du commerce : point de cultures tropicales, point d'épices, point de mines d'or, partant point d'échange préexistant entre la métropole et le territoire destiné à porter sa colonie nouvelle, point de flux naturel de capitaux vers ce territoire.

Ce défaut, qui s'est traduit dès le premier jour de notre

occupation par une désastreuse inégalité entre les importations et les exportations réciproques de la France et de l'Algérie, n'a point échappé à l'administration coloniale ; on peut même dire qu'il n'a cessé, en la préoccupant, de la désespérer. L'établissement d'échanges mutuels était tellement lié, dans les habitudes de tous nos hommes d'état, avec l'idée même d'une colonie, que presque aucun de ceux qui ont gouverné successivement l'Algérie n'a voulu prendre le parti d'y renoncer. La découverte d'un ou plusieurs produits spéciaux pouvant servir de pivot à tout le développement futur de l'Afrique française a été véritablement la pierre philosophale à la recherche de laquelle tous les gouvernants et tous les publicistes ont obstinément attaché leurs efforts. M. le colonel Ribourt est en ce point l'écho fidèle de la pensée non-seulement du dernier gouverneur-général lui-même, mais de tous ses prédécesseurs, lorsqu'il dit quelque part « qu'un produit nouveau qui prendrait place dans l'exportation devrait être estimé à l'égal d'une victoire, » et lorqu'il répète avec complaisance cette phrase de l'illustre La Bourdonnais : « Il suffit d'une plante pour faire la richesse d'une colonie. » Les législateurs de la métropole eux-mêmes n'ont pas cessé d'être dominés par la même préoccupation : c'est elle qui a inspiré la disposition capitale du régime douanier imposé par la loi de 1851 à tout le commerce algérien. Cette loi en effet, en affranchissant de tout droit les produits naturels du sol africain, tandis qu'elle soumet à un tarif élevé tous les produits fabriqués dans la colonie, obéit instinctive-

ment au souvenir de l'ancien système colonial. Elle part toujours du principe que le rôle idéal d'une colonie, c'est de fournir à la mère-patrie, à des conditions exceptionnellement favorables, la matière première de ses industries, et par là même l'aliment de son commerce.

Dans cette pensée, qui a sa grande part de vérité, quoiqu'elle ait conduit plus d'une fois à l'adoption de mesures funestes, rien n'a été négligé, avons-nous dit, pour procurer à l'Algérie le privilége dont au premier abord elle ne paraissait pas douée. Toutes les cultures spéciales qui ont fait la fortune d'autres colonies ont été successivement essayées et encouragées sans relâche. Le récit de ces essais remplit à lui seul presque un tiers de la brochure de M. le colonel Ribourt. Dans de vastes pépinières fondées à la porte des principales villes, on a tenté l'acclimatation de toutes les plantes qui ne se refusaient pas absolument à prendre racine sur le sol d'Afrique et à s'ouvrir à son soleil. Opium, tabac, cochenille, ricin, café, thé, vanille, soies, indigo, arachides, banane, coton, etc., tout a été à grands frais mis à l'épreuve, et dès qu'une ombre de succès couronnait des efforts coûteux, les résultats étaient proclamés très-haut dans les rapports officiels et étalés avec ostentation dans des expositions publiques, soit à Paris, soit à Alger. Puis la culture privée était encouragée à imiter les efforts du gouvernement par des offres gratuites de semences et la promesse de primes considérables. Le comble de ces espérances et de ces efforts a porté principalement dans

ces derniers temps sur le coton. Ce serait une telle bonne fortune que de ravir à l'Amérique le trésor à l'aide duquel elle tient l'Europe à sa discrétion, et force même à composition les hommes d'état anglais les plus rebelles, qu'on n'a pas cru pouvoir trop faire pour se l'assurer. Les mesures adoptées pour favoriser la culture du coton épuisent à peu près tout ce que l'imagination des gouvernements, toujours très-active en ce genre, a pu inventer en fait de protection artificielle. Tandis qu'une prime de 20,000 francs était promise aux meilleurs produits, tous les cultivateurs de coton sans distinction recevaient l'assurance que le gouvernement achèterait leur récolte pendant cinq années à un prix rémunérateur, sauf à la vendre lui-même au Havre à ses risques et périls. « A ce compte, me disait un mauvais plaisant, on ferait pousser du vin sur les tours Notre-Dame sans se ruiner. » De plus judicieux efforts étaient faits en même temps pour tirer du sein des montagnes les richesses métallurgiques ou minérales très-réelles qu'elles renferment, surtout dans la province de Constantine, et pour obtenir, par un reboisement systématique, une plus grande abondance des bois précieux qui y poussent naturellement, et que recherche déjà l'ébénisterie parisienne. Enfin la sollicitude du gouvernement voulant à tout prix faire de l'Algérie non-seulement un grand atelier de production commerciale, mais une grande voie de transit, beaucoup d'activité était déployée pour nouer des relations d'échange avec les populations intérieures de l'Afrique, et pour s'ouvrir ainsi les portes de ces

profondeurs inconnues où n'ont pénétré jusqu'à présent que par des regards furtifs la curiosité de savants audacieux et la cupidité entreprenante du commerce anglais.

Ce serait une entreprise trop longue que de passer en revue, pour distribuer équitablement le blâme et l'éloge, cette série de mesures toutes conçues dans un même esprit. Quelques-unes ont été fort bien entendues et font en particulier beaucoup d'honneur à l'administration de M. le maréchal Randon; d'autres portent au contraire à un haut degré l'empreinte d'une tendance funeste, mais bien commune chez les gouvernements : la prétention de forcer la nature des choses ou d'en précipiter artificiellement le cours. Une seule remarque me dispensera d'entrer à cet égard dans un détail qui serait infini : c'est que, parmi ces produits rares que l'on essaie soit de naturaliser, soit de faire revivre en Algérie, ceux-là mêmes qui offrent les meilleures chances d'avenir exigent, pour être acclimatés, des avances considérables et une main-d'œuvre à la fois abondante et intelligente. Ces cultures ne peuvent être poursuivies avantageusement qu'à grands renforts de bras et de capitaux. C'est dire qu'elles supposent une société déjà riche et peuplée, et ne sont nullement propres à servir elles-mêmes d'attrait pour faire venir sur la surface d'un sol encore nu la population et la richesse. Ce sont des éléments de prospérité qui pourront se développer dans le sein de la colonie, quand elle aura déjà une existence assurée, mais qui ne peuvent l'aider puissamment ni à naître, ni à croître. Dans l'état

présent des choses, elles ne vivent que de protection, c'est-à-dire qu'elles coûtent plus qu'elles ne rapportent, car toute protection n'est qu'une manière de faire payer la différence au gouvernement, et le commerce, qui n'aime pas les productions chères et même se méfie d'un bon marché factice et précaire, s'en détourne naturellement. Disons même toute la vérité : sans vouloir décourager absolument de généreuses tentatives, il est impossible d'avoir vécu quelque temps en Algérie sans s'apercevoir que ni le climat ni le sol ne sont assez distincts de ceux des contrées méridionales de l'Europe pour qu'on puisse aspirer à leur faire porter avec abondance des productions essentiellement différentes des nôtres. Les espérances commerciales de l'Algérie ne doivent donc point reposer principalement sur telle ou telle plante d'une culture rare et difficile ; son véritable avenir, c'est de fournir un jour à l'Europe à bas prix, et d'une qualité supérieure, le grand élément de son alimentation quotidienne, le blé. L'Algérie ne sera jamais une grande plantation de sucre, ni peut-être même de coton ; mais elle peut et doit être un jour le plus grand marché de céréales du monde, un Odessa à trente-six heures de nos côtes. Cette perspective est bien suffisante, surtout en présence du mouvement qui fait délaisser presque partout en Europe l'agriculture pour l'industrie, ce que M. le colonel Ribourt exprime très-bien en disant que « l'Europe est de moins en moins une ferme et de plus en plus une usine. » Cet avenir se réalisera, mais quel jour ? Le jour où il y aura en Afrique, au lieu de misé-

rables pâtres nomades, une population de laboureurs assez intelligents et assez pourvus de capitaux pour exploiter la richesse naturelle du terrain et réparer les torts de ses détestables possesseurs, c'est-à-dire encore le jour où la colonie sera fondée : d'où l'on voit que l'expérience ramène à la conclusion même qu'il avait été facile d'établir *à priori*, à savoir qu'en Algérie c'est la colonisation qui appellera le commerce, et non le commerce qui peut faire naître la colonie.

Reste donc ce que j'ai appelé la colonisation directe, l'immigration des hommes et non le transport des marchandises, et principalement la colonisation agricole. C'est la seule entreprise qui puisse être tentée et le noyau de toute autre. Où en est-elle ? Sur ce point, il n'y a rien de mieux à faire que de laisser parler les chiffres.

D'après M. le colonel Ribourt, la population européenne établie sur toute la surface de la régence d'Alger s'élevait, à la fin de 1857, au chiffre de 189,000 âmes. Dans les cinq dernières années, elle s'augmentait annuellement d'environ 8 ou 10,000 âmes. En admettant cet accroissement comme la base d'une progression arithmétique constante, il faudrait encore près de vingt ans pour que l'Algérie portât sur toute l'étendue de son territoire autant d'habitants qu'un de nos départements français ordinaire.

On ne peut nier que ce chiffre ne soit très-faible ; il devient moins satisfaisant encore, si on le fait suivre d'un détail que M. le colonel Ribourt ne nous donne pas.

M. Ribourt ne nous dit pas comment cette faible population est répartie entre les diverses professions et les diverses localités, et surtout entre les villes et les campagnes. M. Jules Duval paraît avoir à ce sujet des renseignements plus précis; il a établi (1) que sur les 180,000 Européens qui habitaient l'Algérie en 1857, 112,000 résidaient dans les villes, c'est-à-dire appartiennent à l'administration, au commerce et à l'industrie; 23,000, répandus dans les campagnes, ne se livrent point à l'agriculture, mais au petit commerce, à la petite industrie des villages : d'où il suit que le nombre des cultivateurs se réduit à 45,000 personnes, représentant à peu près 10,000 familles de colons. Cette réduction donne singulièrement à réfléchir. Assurément nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait de colons sérieux que les cultivateurs, et que ceux-ci seuls figurent utilement dans un effectif de colonisation. Dans l'intérêt même de la culture, il faut partout à côté d'elle autre chose qu'elle : partout où il y a des cultivateurs, ne fût-ce que pour transporter, débiter et consommer leurs produits, il faut bien des voituriers, des bouchers, des boulangers, des aubergistes, et même des cabaretiers. Toutefois, si c'est là un accessoire indispensable, ce n'est jamais qu'un accessoire, et la culture est le principal : c'est le point fixe autour duquel gravite tout ce petit mouvement industriel; il n'y a donc de consommé, en fait de colonisation, d'enraciné, le nom l'indique, que ce qui est fixé sur la terre. D'ailleurs la pro-

(1) *Revue des Deux Mondes*, livraison du 15 mai 1859.

portion d'un contre trois entre des populations industrielles et rurales, dans une contrée surtout où il n'y a ni grande usine, ni manufacture, est évidemment anormale. Elle ne s'explique que par un fait plus anormal encore, à savoir la présence d'une immense armée d'occupation, qui a mille besoins à satisfaire, et sert de débouché à toute une industrie d'aventure mobile comme elle. Les touristes qui ont représenté la colonisation actuelle de l'Algérie comme consistant tout entière dans la cantine de l'armée française ont fait un tableau sans doute fort exagéré, et ont eu le grand tort de passer en raillant devant beaucoup de travaux sérieux et modestes ; mais les caricatures les plus inconvenantes n'ont de succès que parce qu'elles mettent grotesquement en saillie un trait véritablement défectueux de l'original.

Personne ne conteste que tout cela ne soit triste et insuffisant. C'est un résultat sans rapport avec les efforts faits, les années écoulées, les nobles vies sacrifiées, sans comparaison possible avec les succès obtenus pendant le même laps de temps par d'autres nations dans d'autres colonisations moins coûteuses, quoique plus lointaines, et payées de bien moins de sang. A qui ou à quoi faut-il imputer ce désappointement? La faute en est-elle à la nature même des choses, à la difficulté de l'entreprise ou à la maladresse de l'administration? Là est tout le nœud du débat entre l'ancienne administration et ses adversaires. L'ancienne administration, du moins par l'organe de M. le colonel Ribourt, ne conteste pas qu'elle n'a pas fait tout ce que la France espérait; mais elle

assure qu'elle a fait tout ce qu'elle pouvait et tout ce qui se pouvait, et que l'avenir fera le reste. Ses adversaires prétendent que, bien loin de faire, elle a tout empêché, et qu'à persévérer dans la même voie, l'avenir ne fera qu'empirer le présent, et la colonie meurt au lieu de croître.

Nous aurions été bien mal compris, si les raisons que l'administration ancienne peut faire valoir pour sa justification ne se présentaient ici d'elles-mêmes à l'esprit de tous nos lecteurs, car elles ne sont guère que la répétition des considérations mêmes dont nous avons pris à tâche de faire le tableau dans la première partie de ce travail. La colonisation est si peu avancée, dit en substance l'ancienne administration, en premier lieu, parce que la France envoie très-peu de colons et surtout très-peu de colons pourvus des ressources matérielles et morales qui conviennent à ce genre d'établisement. Ce ne peut être la faute de l'administration coloniale si les gens en France n'aiment guère à se déplacer, et surtout s'ils répugnent à s'aventurer là où ils n'ont pas toutes les protections et aussi toutes les lisières de la société. Que faire par exemple avec des colons qui, comme le raconte plaisamment M. le colonel Ribourt, écrivent avant de se mettre en campagne pour demander s'ils trouveront au lieu de leur destination une église toute bâtie, un juge de paix, un commissaire de police, et un marché pour tenir la foire régulièrement un jour par semaine? La colonisation est si peu avancée, en second lieu, en raison même des difficultés du terrain qui lui était réservé. Ce n'est pas

la faute de l'administration non plus s'il faut déblayer deux fois ce terrain avant de le mettre en culture : une première fois pour le débarrasser des possesseurs armés qui le détiennent, et une seconde, de la végétation parasite qui le couvre ; — s'il faut même, à vrai dire, à l'Algérie deux conquêtes, l'une politique et l'autre sociale, l'une pour soumettre les populations et l'autre pour acquérir la propriété du sol ; — et si, la première étant à peine achevée depuis dix ans, la seconde ne peut être encore bien avancée.

Ce n'est pas nous qui contesterons, après en avoir établi nous-mêmes tous les solides fondements, la valeur de ces allégations. Nous ne cesserons au contraire de répéter qu'en entreprenant la conquête et la colonisation de l'Algérie, la France a voulu une chose très-glorieuse déjà, peut être très-lucrative plus tard, mais en attendant très-difficile. Il serait donc souverainement injuste à elle d'imputer l'existence même de ces difficultés à l'administration qu'elle a chargée de les résoudre, et après s'être lancée dans cette voie semée d'entraves, elle n'a pas le droit de s'en prendre au guide qui la mène des obstacles qui retardent son char ou des cahots qui le secouent. Rien n'est plus injuste que de faire peser exclusivement ou même principalement sur l'administration la responsabilité de désappointements qu'il était possible de prévoir, presque impossible d'éviter, qui tiennent à des causes plus profondes et plus rebelles à la volonté humaine. Cela dit cependant, nous devons tempérer cet hommage rendu à la vérité par une restriction grave,

qui empêche, suivant nous, le juge le plus bienveillant de donner dans le débat complétement gain de cause à l'accusé.

Voici cette restriction, dont les conséquences sont importantes : c'est qu'on ne saurait être admis, en justice rigoureuse, à décliner après coup une responsabilité, quand on a malheureusement commis l'imprudence de l'assumer d'avance tout entière sur sa tête. Or telle est, à n'en pas douter, la situation où s'est placée, dès le premier jour, toute l'administration française en Algérie à l'égard du problème de la colonisation. Pénétrée des obstacles que lui opposait la résistance combinée de l'esprit français et du sol africain, et ne voulant pas que le public se décourageât par cette perspective, au lieu de renvoyer une partie de sa tâche au temps, qui arrange tant de choses, et de se décharger d'une autre sur l'industrie privée, elle a pris le parti héroïque de trancher toute les difficultés immédiatement, et à elle seule. Elle savait que la France envoyait peu de colons, et des colons mal pourvus des conditions requises; elle s'est chargée elle-même d'appeler, de choisir et d'installer des colons en rassurant toutes leurs craintes et en dirigeant toutes leurs démarches. Elle savait qu'il était difficile de mettre en culture les terres d'Afrique, et plus difficile encore de s'en mettre en possession ; que la tentative d'enlever le terrain aux Arabes était semée de périls et d'embûches, exposait à beaucoup de coups de fusil d'abord, et ensuite à beaucoups de procès; elle s'est chargée de fournir elle-même à la colonisation, à l'abri de

toute revendication possible, soit violente, soit litigieuse, tout le territoire qui lui serait nécessaire. Et non-seulement elle s'est chargée de tout cela, mais elle a voulu en être chargée seule, et à l'exclusion de tout autre; non-seulement elle n'a fait aucun appel en ce genre au concours de l'initiative individuelle, mais elle a interdit à tout le monde de se mêler en aucune manière de la colonisation autrement qu'avec son autorisation, à des conditions marquées par elle, et pour ainsi dire avec son estampille. Elle a voulu avoir, en un mot, la colonisation tout entière, hommes et terres, en monopole et à l'entreprise : d'où il suit qu'ayant ainsi tout pris à son compte, elle n'a pas absolument le droit de se plaindre si aujourd'hui on lui demande compte de tout.

Raconter la série de mesures par lesquelles l'Etat a ainsi entrepris en Algérie de se réserver successivement à lui-même la solution de toutes les difficultés de la colonisation, en se faisant fort de les trancher; ce ne serait rien moins que tenter l'histoire administrative tout entière de la colonie, car cet esprit a vraiment tout inspiré. Tous les gouverneurs-généraux successifs s'en sont pénétrés, toutes les administrations civile et militaire y ont participé, les particuliers eux-mêmes l'ont invoqué et y ont applaudi, et le pouvoir législatif de la métropole s'y est plus d'une fois associé : personne en ce genre n'a de reproche à faire à personne; mais deux dispositions en particulier ont été comme la clé de voûte de tout le système, et, se soutenant et se complétant l'une l'autre, ont enfermé la colonisation dans un cercle offi-

ciel, sans lui laisser aucune issue pour s'échapper, s'il lui en prenait fantaisie, de la main du pouvoir.

La première de ces dispositions n'est autre que l'article 14 de la loi votée par l'assemblée législative en 1851, et qui est la charte de la propriété en Algérie. Cet article est ainsi conçu :

« Chacun a le droit de jouir et de disposer de sa propriété de la manière la plus absolue, en se conformant à la loi.

» Néanmoins aucun droit de propriété et de jouissance portant sur le sol du territoire d'une tribu, ne pourra être aliéné au profit de personnes étrangères à la tribu.

» A l'Etat seul est réservée la faculté d'acquérir ces droits dans l'intérêt des services publics ou de la colonisation, et de les rendre en tout ou en partie susceptibles de libre transmission. »

Or comme en Algérie, à l'exception d'une bande étroite de littoral et d'une petite banlieue autour des villes principales, tout le territoire appartient plus ou moins à une tribu, cette disposition équivaut à une interdiction faite à tout étranger de s'établir dans l'intérieur du pays, autrement qu'en s'adressant à l'Etat pour obtenir de lui un lot de terre.

Maintenant, jusqu'en 1856, c'est M. le colonel Ribourt qui nous l'apprend, l'Etat a eu pour principe à peu près absolu de ne jamais vendre son terrain. La première et, je crois, la seule exception considérable à cette règle a été faite, il y a deux ans, pour trois ou quatre milliers d'hectares dans la province d'Oran. Hors de là, l'Etat ne

vend point son terrain, il le donne. Il en donne telle partie qu'il lui convient, à telle personne qu'il lui plaît de choisir, la personne et la partie désignée n'ayant jamais eu, du reste, de rapport l'une avec l'autre, ni témoigné aucun désir de s'appartenir l'une à l'autre. C'est le système des concessions, dans lequel il est bien entendu que l'Etat choisit son concessionnaire, et que le concessionnaire ne choisit pas sa concession. De plus, l'Etat ne donne son terrain ni sans charges, ni à titre définitif : il le cède à la condition que celui qui s'y établit pour le mettre en valeur fera un certain nombre de travaux qui lui sont spécialement désignés, dans un délai marqué d'avance, sous peine de se voir retirer la concession par déchéance. De là suit évidemment cette conséquence, que, de 1840 à 1857, pas un colon nouveau ne s'est établi en Algérie qu'avec la permission de l'Etat, et sous son bon plaisir, dans le lieu que l'Etat avait choisi pour lui, et pour s'y livrer aux travaux que l'Etat lui a prescrits. Un colon qui met le pied en Algérie ressemble donc plus à un fonctionnaire du gouvernement qu'à un paysan de nos campagnes ; ou, si l'on veut une comparaison plus exacte, un colon en Algérie est vis-à-vis de l'Etat dans la situation d'un débitant de bureau de tabac. Il ne manque qu'une seule chose à l'assimilation, il est vrai, c'est la plus consolante : c'est la vente privilégiée des produits. Encore a-t-on vu qu'en certains cas ce dernier point lui-même était venu compléter la ressemblance.

Je sais parfaitement par quels motifs généreux l'Etat

s'est trouvé conduit à établir ainsi en Algérie, avec le mécanisme de ces deux dispositions combinées, une sorte de prompe aspirante et foulante qui ramène tout à lui. Je sais bien que ce sont des embarras qu'on a voulu éviter aux colons, et non des droits qu'on a voulu leur ravir; que ce sont des ennuis et des périls présents et pressants, et non des profits en lointaine expectative, dont l'Etat s'est ainsi réservé le monopole. Les accusations d'abus de pouvoir et de tyrannie sont parfaitement ridicules là où le pouvoir ne peut rien rapporter que des soucis. En interdisant aux Européens le droit d'acquérir, l'administration a eu pour but principal de les empêcher soit de s'aventurer dans les retraites encore mal gardées de l'intérieur, soit de contracter à la légère avec des gens qui ne savent jamais bien ce qu'ils possèdent, et mettent d'autant moins de soin à l'apprendre qu'ils ne font aucune difficulté d'aliéner ce qui ne leur appartient pas. Ce sont des imprudences suivies d'inévitables malheurs, et des fraudes sources d'interminables procès, qu'elle a voulu prévenir. En concédant son terrain avec des charges et des clauses résolutoires, elle a voulu assurer à l'Algérie des cultivateurs sérieux, réellement disposés à dépenser sur le sol leur argent et leur peine. Elle s'est proposé d'éloigner ces spéculateurs, fléaux des colonies naissantes, qui achètent à bas prix d'immenses étendues de terres, sans aucune intention de les mettre en culture, mais avec le dessein de profiter, pour les revendre à prime, des progrès futurs du pays, auxquels ils se dispensent de contribuer, ou de l'engoue-

ment des nouveau-venus. Je ne conteste aucune de ces intentions paternelles. Je ne les trouve même que trop bonnes et trop généreuses. J'accorde de plus la réalité des inconvénients dont l'administration s'est si préoccupée, et je conviens qu'il n'est pas permis à un critique, et qu'il le serait encore moins à un réformateur, de renoncer à ces mesures préventives sans avoir songé à quelque moyen de les remplacer; mais il n'est besoin ni d'accuser aucune intention, ni de méconnaître aucune éventualité fâcheuse, il suffit de l'exposé des faits pour se convaincre que tous ces remèdes sommaires n'ont rien empêché, et qu'ils sont, à bien des titres, plus fâcheux que les maux eux-mêmes.

Le premier inconvénient qu'ils présentent, et le plus grave à nos yeux, c'est de rendre en droit, sinon en fait, l'administration responsable de tout ce qui se passe, ou plutôt de tout ce qui ne se passe pas, d'un bout de la régence à l'autre. Du moment que l'administration s'est arrangée pour qu'il n'y eût en Algérie d'autres colons que ceux qu'elle a laissés s'y établir, c'est elle naturellement, et même jusqu'à un certain point légitimement, qu'on accuse, s'il n'y en a pas davantage. Et parmi les colons eux-mêmes, quand chacun d'eux n'a d'autres terres que celles que l'administration lui a assignées, et ne peut y faire d'autres travaux que ceux que l'administration lui a prescrits, c'est elle encore naturellement, et jusqu'à un certain point légitimement, qu'il accuse si la terre n'est pas aussi fertile ou ses travaux aussi profitables qu'il l'espérait. Ainsi s'engendre ou plutôt s'enracine dans les esprits de tous les habi-

tants de la France nouvelle une disposition à laquelle l'ancienne France malheureusement ne les a que trop bien préparés : je veux dire l'habitude d'accuser le gouvernement de tout ce qui arrive, corollaire d'une autre tendance aussi funeste et plus méprisable, qui est de ne jamais compter sur soi-même, et d'attendre tout de la protection d'un maître. En France, on le sait, nous passons alternativement d'une de ces dispositions à l'autre ; notre histoire se divise en deux sortes de périodes intermittentes : celle où nous prions notre gouvernement de tout faire pour nous, et celle où nous nous en prenons à lui de tout ce que nous l'avons prié de faire. Après une assez longue station dans la seconde période, nous sommes rentrés aujourd'hui, jusqu'à nouvel ordre, dans la première. L'Algérie en est restée ou plutôt revenue où nous en étions il y a douze ans, et, en vertu de la loi physique qui veut que la réaction égale toujours l'action, l'impatience contre les procédés administratifs est en proportion de l'ingérence véritablement excessive qu'on lui a permise. En entreprenant de préserver la colonie naissante de toutes les traverses auxquelles ce genre d'établissement est nécessairement exposé, l'ancienne administration a rendu à la France et aux colons, ou plutôt s'est rendu à elle-même le mauvais service d'entretenir des illusions qu'on lui reproche amèrement quand l'événement vient les démentir. Elle n'a laissé ni les colons ni la France regarder en face la vérité rude qu'ils avaient résolu d'affronter ; elle a interposé entre eux et la nature des choses le fantôme d'une protection impuissante qui les fait vivre

dans un monde d'espérances d'abord, puis de griefs imaginaires, et qui, après les avoir séduits comme un mirage, finit par les oppresser comme un cauchemar.

Cette protection est impuissante, disons-nous, et c'est encore ce qu'on en peut dire de mieux, car si elle pouvait quelque chose, elle serait funeste. Bien loin d'attirer, elle éloignerait de la colonie les deux éléments qui forment ce que j'ai appelé la véritable matière émigrante, l'esprit d'entreprise et les capitaux. La combinaison de ces deux éléments est rare partout, plus rare encore en France qu'ailleurs; mais elle est pourtant indispensable, et je ne sais en vérité lequel des deux est plus rebelle et plus antipathique à la protection administrative. Un bon, un vrai colon, avons-nous dit, est celui qui sait se passer de société et de gouvernement : il faut qu'il se suffise à lui-même pour pouvoir s'aventurer dans des régions où tout manque; mais un tel homme, précisément parce qu'il est tel, a l'horreur instinctive de la tutelle et des tuteurs. Il ne quitte généralement son pays, et principalement un pays comme la France, où la vie, Dieu merci, est facile et où le travail n'est pas sans récompense, que parce que les règlements auxquels sont assujetties les sociétés bien policées lui paraissent trop gêner l'indépendance de ses mouvements. Allez proposer à cet homme-là de venir s'établir dans une contrée à la condition de n'y posséder qu'après avoir demandé la permission à M. le préfet, et sauf à rendre compte de sa propriété à M. l'inspecteur : il n'est point de mers à traverser et point de sauvages à affronter qu'il ne préfère à un tel régime. Quant au

capital, c'est bien autre chose; il est, comme l'a dit excellemment M. le colonel Ribourt lui-même, « une force capricieuse et indomptée que personne ne gouverne, et qui ne s'établit que dans les lieux où toutes choses lui plaisent. » Tous tant que nous sommes qui ne vivons pas exclusivement de notre travail, nous sommes plus ou moins des capitalistes. Interrogeons-nous nous-mêmes : qui est-ce qui voudrait dépenser une partie sérieuse de sa fortune sur une terre qu'il n'aurait pas choisie, dont il pourrait être privé au gré du gouvernement, et la dépenser en travaux dont l'ordonnance et la distribution ne lui appartiendraient pas? Je ne dis pas que ces règlements soient l'unique cause qui empêche le capital de se rendre en Algérie; il est fort occupé, je le sais, en ce moment; il a beaucoup d'affaires, de bonnes affaires, en Europe, et pas beaucoup le temps de penser à l'Afrique. Il n'est pas sûr qu'il affluerait en Afrique, si ces règlements n'existaient pas; mais ce qui est certain, c'est qu'il n'y viendra pas tant qu'ils existeront. M. le colonel Ribourt constate cette absence de l'esprit d'entreprise chez les Français et la répugnance des capitaux pour l'Algérie, et il en conclut que, puisqu'on ne pouvait avoir des colons entreprenants et riches, il a bien fallu, à tout prix, faute de mieux, en installer, à grand renfort de protections officielles, de timides et de pauvres. Ma conclusion serait directement inverse. S'il n'y a d'autres colons possibles à chercher en France que ceux qui veulent trouver en arrivant leur lit pour ainsi dire tout fait, il n'y a, à mon sens,

qu'une seule réponse à faire à ces messieurs si bien appris, c'est de les prier de rester chez eux. C'est là qu'ils trouveront des routes toutes dressées, avec des agents des ponts et chaussées pour en mesurer les pentes, et des cantonniers pour en casser les cailloux, des agents des eaux et forêts pour leur apprendre à aménager leurs arbres, les obliger à les tailler et leur défendre de les couper, des marchés pour vendre leurs blés, et des maires pour leur en fixer la mercuriale, — la besogne de vivre en un mot toute taillée, et au besoin un journal et un sous-préfet pour leur faire une opinion politique. L'administration aura beau faire, elle aura beau multiplier les précautions et les dépenses; elle ne leur procurera pas toutes ces douceurs en terre d'Afrique. Vainement aura-t-elle soin de les parquer dans des villages tirés au cordeau, le long des grandes routes, afin de leur procurer avec toutes les sécurités toutes les jouissances de la vie commune, y compris celles du billard et du cabaret; vainement créera-t-elle à grands frais tout un personnel d'inspecteurs et de médecins de colonisation : elle n'empêchera pas que le métier de pionnier d'une société naissante ne soit laborieux, et qu'il n'y faille à tout instant payer de sa personne. Elle ne taillera pas de lisières assez longues pour soutenir sur un territoire dépeuplé de grands enfants qui ne savent pas marcher seuls. Ce sont des malheureux destinés à souffrir, et par conséquent des mécontents très-prompts à se plaindre. Quant aux colons pauvres, qu'attire uniquement la perspective d'une con-

cession de terres soi-disant gratuites, ce sont avant tout ceux-là qu'il faut bannir, quand ce ne serait que pour proclamer bien haut cet axiome d'économie politique, que toute notre population rurale méconnaît encore, à savoir : que la terre est une ruine et non une fortune entre les mains de celui qui n'a pas d'argent pour l'exploiter, et qu'il n'a rien de plus pressé que de s'en défaire. Quand cette vérité sera mieux connue non-seulement en Algérie, mais en France, notre richesse agricole sera rapidement décuplée, et les adversaires du code civil auront perdu leur plus grand argument.

Au demeurant, l'épreuve est faite et parfaite : le système de l'installation officielle des colons a décidément et solennellement échoué. C'est échouer en effet que d'aboutir au résultat suivant, constaté par le gouvernement lui-même dans ses statistiques : en vingt années, 194,000 hectares seulement concédés, c'est-à-dire une étendue que couvriraient aisément cinquante grands propriétaires de France ; sur ces 194,000 hectares, 31,000 seulement assurés en propriétés définitives à leurs concessionnaires, 31,000 seulement sur lesquels les concessionnaires aient accompli les travaux que l'État leur imposait. Sur tout le reste, les travaux se sont trouvés impossibles à faire, et les colons incapables de s'en acquitter. L'État alors, ne voulant ni se départir de son droit, ni expulser des malheureux qu'il avait fait venir, a pris le parti de prolonger indéfiniment le délai ; mesure charitable assurément, mais qui a pour effet de maintenir toute la nouvelle propriété d'Algérie dans une situation précaire et

provisoire, et de bannir par là toute confiance et tout progrès. Ce système n'a donc pas produit le seul résultat qu'on pût s'en promettre, celui de faire cultiver sérieusement la terre. Il y avait déjà chez les Arabes une propriété collective; on a créé chez les Européens une propriété conditionnelle : je doute que l'échange ait valu ce qu'il a coûté.

Ce système stérile de protection excessive, d'où résulte une responsabilité écrasante, est à nos yeux le principal, sinon l'unique tort de l'ancienne administration ; et c'est, comme je l'ai dit, un tort qu'elle s'est fait à elle-même encore plus qu'au public. Mon dessein, en l'exposant avec franchise, n'est nullement de m'associer aux déclamations injustes qui ont poursuivi dans leur disgrâce d'excellents serviteurs du pays, dont l'estime est un honneur pour ceux qui ont eu l'avantage d'approcher d'eux. C'est au contraire qu'amené par la suite de ce travail à les défendre contre ces déclamations mêmes, et surtout contre les procédés peu courtois de leurs sucesseurs, il était indispensable de faire comprendre la véritable origine de la crise qui a préparé, causé et suivi leur retraite. C'est à cette source en effet, et cette source à peu près unique, qu'a pris naissance le sentiment qui a déterminé la chute de l'ancienne administration, et qui fait encore aujourd'hui le péril réel de la colonie; je veux dire, l'hostilité assez déclarée d'une partie de la population civile contre l'autorité militaire.

III

En se faisant l'entrepreneur général de la colonisation, l'ancienne administration, avons-nous dit, s'exposait imprudemment à se voir imputer par l'opinion publique toutes les lenteurs et tous les échecs inévitables de l'entreprise. Ce résultat effectivement n'a pas manqué ; mais le malheur ou plutôt le caprice de l'opinion a voulu que ce ne soit pas l'administration tout entière, le gouvernement en général, mais une seule branche (il est vrai la principale) de l'administration, le pouvoir militaire, qui ait porté le poids de cette impopularité. C'est au pouvoir militaire, c'est au régime du sabre, comme on l'appelle, que l'opposition de la colonie a hautement attribué la langueur de son développement, et ne se faisant pas faute des insinuations charitables dont toute opposition se nourrit, ce n'est pas seulement l'habileté, ce sont les intentions qu'elle la accusées. A ses yeux, ces règlements excessifs dont la colonisation a été entourée et pour ainsi dire emmaillottée n'ont pas eu pour principe, comme nous le pensons, un désir de protection excessive ; ils ont été conçus au contraire et appliqués dans un dessein prémédité de compression. L'armée, qui disposait en souveraine de l'ancienne administration, n'a pas voulu que la colonie se développât, et cela par une raison que l'on trouve toute simple et qu'on ne craint pas de dire tout

haut : c'est qu'en se développant l'Afrique serait devenue nécessairement plus civile et moins militaire ; l'importance du rôle de l'armée aurait décru, la convenance de son pouvoir administratif aurait diminué peu à peu et fini par disparaître le jour où, au lieu d'avoir des Arabes à vaincre ou à contenir, on aurait eu des Européens à gouverner. En un mot, l'armée n'a pas voulu de Français en Algérie, parce que les Arabes sont la raison d'être des bureaux arabes.

Voilà ce qu'on dit, voilà ce qu'on imprime publiquement à Alger dans les ouvrages graves et dans des feuilles acerbes. A force d'être dit, cela finit par être cru. Un peu de mémoire pourtant, à défaut d'un peu de réflexion, suffirait pour démontrer que rien ne peut être moins fondé. On peut penser tout ce qu'on veut des règlements de la colonisation officielle, et l'on vient de voir suffisamment que je n'en pense aucun bien; il est loisible même de leur imputer tout le malaise de la colonie, bien qu'à mes yeux ce soit faire la part des hommes trop grande et celle de la nature trop petite ; mais il n'y a qu'une seule chose qu'on ne puisse pas faire, sans être rudement démenti par les faits : c'est d'imputer l'invention de ces règlements à l'autorité militaire. Tout le monde, comme je l'ai dit, civils et militaires, sous le frac comme sous l'uniforme, tout ce qui s'est mêlé de penser, d'agir ou d'écrire au sujet de l'Algérie pendant les premiers temps de la colonisation, chambres, publicistes, a contribué pour sa part à élever cet édifice artificiel. Le système des concessions en particulier n'est de l'invention de per-

sonne ; il est de tradition dans les colonies françaises, auxquelles, à la vérité, il n'a pas porté bonheur. Le Canada et la Guyane (triste souvenir et triste spectacle) n'ont jamais vécu à d'autres conditions, quoiqu'ils n'aient jamais eu d'armée à nourrir, ni de pouvoir militaire à défendre. Il n'y a que bien peu d'années que l'Amérique et l'Angleterre y ont solennellement renoncé. C'est un reste de tout le vieux système protectioniste et prohibitif, dont les débris embarrassent encore l'avenir industriel du monde. Quant à l'interdiction d'acquérir en territoire de tribu, ce sont bien en effet les gouverneurs militaires qui en ont pris l'initiative ; mais, à peine mise au jour, cette mesure a été consacrée par les plus grandes autorités civiles qu'il y ait au monde. La chambre des députés en 1847 et l'assemblée législative en 1850 l'ont adoptée. Et par quels organes pensez-vous que ces deux assemblées se soient prononcées dans ce sens ? Peut-être par quelques-uns des généraux africains, si puissants alors et si brillants dans nos assemblées ? Nullement : en 1847, ce fut l'illustre et regrettable M. de Tocqueville, peu partisan à coup sûr du régime du sabre et moins encore des règlements administratifs, ce fut lui, revenant d'une mission parlementaire, accomplie au grand péril de sa santé déjà chancelante, dans l'unique pensée d'aller contrôler les abus du pouvoir militaire ; ce fut lui, disons-nous, qui conclut, dans des termes qu'on peut lire encore au *Moniteur*, à la nécessité absolue d'appuyer toute propriété en Algérie sur un titre originairement donné par l'Etat. En 1851, l'Algérie avait ce qu'elle ré-

clame vainement encore aujourd'hui, des députés à l'assemblée, et des députés peu favorables en général au gouverneur militaire de la colonie. Ce fut l'un d'eux qui fit le rapport de la loi dont l'article 14 fait partie. S'il y a eu erreur, c'est l'erreur de tout le monde, et du mal produit tout le monde est également criminel.

A qui fera-t-on penser d'ailleurs que si l'Algérie, au lieu d'être gouvernée par des militaires, était tombée en partage à des agents de l'administration civile, ceux-ci se seraient montrés moins pressés d'accaparer toute l'action colonisatrice et plus favorables à la liberté des transactions? L'administration civile, nous la connaissons, ayant le bonheur de vivre en France sous la loi d'un système administratif très-complet, de très-illustre origine, et qui fait (n'est-ce pas la phrase stéréotypée?) l'admiration et l'envie de l'Europe entière. Je suis prêt à reconnaître à cette administration toutes les qualités, sauf le goût de la liberté économique et la réserve en matière de réglements. S'il y a en France et en Europe un ordre d'agents qui soient convaincus que l'État doit se mêler de tout et fait mieux toutes choses que les particuliers, ce sont assurément nos fonctionnaires civils sans distinction, préfets, directeurs des ponts et chaussée, ou des eaux et forêts, inspecteurs d'académie, présidents de bureaux de bienfaisance, ou chefs de division des ministères du commerce, des travaux publics ou des cultes. De quoi, en France, est-ce que l'administration civile n'a pas le désir de se mêler, et en quoi est-ce qu'elle n'a pas la prétention d'exceller? Pour ma part, entre ce que j'ai trouvé en

Afrique et ce que j'ai toujours vu en France, je ne reconnais qu'une différence du plus au moins, explicable par les circonstances. L'administration est déjà persuadée parmi nous que si nous lui laissions drainer nos champs, aménager nos forêts, élever nos enfants, soigner nos malades, distribuer nos aumônes, partager nos successions, chacune de ces fonctions sociales s'opérerait avec beaucoup plus d'ordre, de régularité et d'économie : elle ne néglige aucune occasion de nous en convaincre, et n'est arrêtée dans cet envahissement que par l'usage malheureusement ancien de la propriété privée, ce funeste *jus abutendi* imprudemment conservé par le droit romain. En Algérie, sur un terrain vierge, où cet abus n'a pas encore pris racine, il est tout naturel qu'elle ne se soit pas pressée de le laisser naître. Si l'armée a été l'instrument de cette manière de voir, ce n'est pas en tant qu'armée qu'elle a agi, c'est en tant qu'administration. Ce n'est point chez elle arrogance de militaire, c'est conscience et conviction de fonctionnaire, voilà tout.

D'où vient donc que c'est à l'armée, à l'armée à peu près seule, que s'est attachée après coup l'impopularité résultant de réglements auxquels tout le monde a également concouru? Deux raisons très-simples expliquent sans l'excuser cette injustice de l'opinion. La première, c'est que l'impatience populaire n'est jamais raisonnée, et que ceux qui souffrent se rendent mal compte de l'origine de leurs souffrances, et s'en prennent à la première cause qui se présente à leur imagination. Or, sous l'ancienne admi-

nistration, l'armée n'était pas tout en Algérie, comme on se plaît à le dire, car il y a plus de dix ans qu'il y a des autorités et des institutions civiles, des magistrats et des préfets; mais il est certain qu'elle avait la plus grande et la première place. Le chef de l'administration était constamment un militaire, et le pouvoir suprême n'y apparaissait que revêtu de l'uniforme. C'est donc l'uniforme qu'on a attaqué, au lieu du pouvoir dont il était le symbole. On a pris le signe pour la chose signifiée ; c'est une transposition d'idées si naturelle qu'elle a sa place marquée en rhétorique. Une seconde raison, plus naturelle encore, découle de la répartition même du pouvoir faite sous l'ancienne administration entre le petit nombre d'institutions civiles déjà existantes et la grande masse de l'autorité militaire.

Cette répartition, remaniée à plusieurs reprises, avait été établie pour la dernière fois en 1848, non par nature d'attributions, mais par zones territoriales. Nos possessions africaines ont été divisées alors en deux ordres de territoires, le territoire civil et le territoire militaire. En territoire civil, la justice et l'administration sont exercées à peu près comme en France ; en territoire militaire, ce sont les généraux qui administrent et les conseils de guerre qui jugent. Dans la pensée d'ailleurs fort sage du législateur, le territoire civil a dû comprendre toutes les contrées habitées par une population européenne ou par des Arabes convertis aux mœurs sédentaires de l'Europe ; le territoire militaire doit embrasser au contraire toutes celles où la vieille société arabe règne à peu près sans

partage : c'est dire assez que le premier a toujours été destiné à s'étendre et le second à se restreindre progressivement par suite des développements mêmes de la colonisation. En attendant, on a attribué au territoire civil à peu près toutes les villes considérables où étaient établis des commerçants européens ou des Maures depuis longtemps livrés au trafic et au jardinage. Les vastes contrées de l'intérieur au contraire, les pentes ou les plateaux de montagnes, les profondeurs des vallées où les tribus arabes dressent leurs tentes et font paître leurs troupeaux, ont formé le domaine du territoire militaire.

Cette division était fort naturelle; malheureusement elle a eu pour résultat de faire échapper le territoire civil presque tout entier à tous les réglements officiels de la colonisation, tandis que le territoire militaire presque tout entier aussi y est resté assujetti. Dans les villes en effet et aux portes des villes, la propriété particulière existe de tout temps, et même elle est parvenue à un assez grand degré de morcellement. Dans les villes et aux portes des villes, la tribu proprement dite, depuis longtemps tenue en respect par les garnisons turques, puis repoussée (quand elle n'a pas été décimée) par nos armées, ne fait plus que de lointaines et rares apparitions. Dès lors l'interdiction d'acquérir, spécialement attribuée par la loi au territoire de tribu, ne trouvait plus son application. En territoire militaire au contraire, la tribu régnant presque exclusivement, l'application en est générale et ne souffre guère d'exception. De plus, la bande étroite de

territoire attribuée au domaine civil étant presque tout entière appropriée, ce n'est pas là que le gouvernement pouvait se livrer à des essais officiels de colonisation ; dans les immenses étendues des territoires militaires au contraire, le village officiel pouvait se déployer tout à l'aise. C'est donc presque exclusivement sur le territoire militaire que le problème de la colonisation s'est débattu, et s'est trouvé enserré dans les règlements de tout genre que l'ancienne administration lui a imposés. L'Algérie s'est trouvée partagée comme en deux régions : l'une, qualifiée de civile, où régnait une liberté comparative de transactions ; l'autre, qualifiée de militaire, à l'entrée de laquelle s'élevait une barrière gardée par une sentinelle. Il était assez facile dès lors de faire croire aux gens qui ne réfléchissent pas que cette barrière avait été inventée par l'armée pour empêcher la colonisation de passer. L'armée se justifie très-bien en disant que cette barrière n'a arrêté personne, parce qu'aucun bataillon d'émigrants n'a jamais essayé de la forcer. Je ne dis pas le contraire ; mais alors à quoi bon la barrière ?

C'est ainsi que s'explique le malentendu qui a mis au compte de l'armée tout un système d'administration dont elle a pu être l'instrument, mais dont elle ne peut revendiquer l'invention ; c'est ainsi que se sont accréditées sur elle les calomnies qui circulent aujourd'hui, et que beaucoup de bouches honnêtes répètent ; c'est ainsi que s'est envenimée une hostilité funeste entre l'élément civil et l'élément militaire. Est-ce là tout ? N'y a-t-il pas à cette inimitié d'autres causes plus secrètes, sans être

moins puissantes? Je me garderais bien de l'affirmer. Dans les rapports publics, les choses se passent entre les hommes exactement comme dans les relations privées : quand deux personnes naturellement amies tombent en différend, soyez sûr que les griefs qu'on allègue tout haut ne sont jamais les véritables ou du moins les seuls. A côté des motifs qu'on avoue, il y a les motifs qu'on n'avoue pas, peut-être qu'on ne s'avoue pas à soi-même. A côté des torts positifs, il y a mille procédés de détail fugitifs et insaisissables : il y a les sentiments qui ne s'expriment point, mais qui se trahissent, les inflexions de voix, les mouvements de physionomie qui blessent. Je demande à l'ancienne administration, avant de passer à l'examen de conscience beaucoup plus chargé de ses successeurs, la permission d'achever sur ces points délicats sa confession tout entière.

L'armée a été placée très-longtemps en Algérie dans une situation tout exceptionnelle : non-seulement elle y jouissait de l'exercice exclusif du pouvoir, mais elle disposait du monopole de la considération morale. Comme, de très-bonne heure après la conquête, la guerre d'Afrique a pris des proportions redoutables, le gouvernement français n'a pas manqué d'envoyer dès le premier jour sur ce théâtre ses généraux les plus distingués. Comme d'ailleurs, dans la paix universelle qui régnait alors, les plaines d'Afrique étaient le seul champ ouvert à l'ardeur militaire, c'est vers ce point de mire que se sont dirigées, de tous les rangs de l'armée française, toutes les ambitions généreuses. C'est là que le

talent a brillé, c'est là que la gloire a rapidement justifié la fortune. L'armée d'Afrique est devenue très-promptement le plus beau fleuron et comme le premier choix de l'armée française. Il s'en faut que la population civile (administration comme administrés) ait eu l'occasion de s'élever à la même hauteur. Les premiers spéculateurs qui se hasardent sur un terrain inconnu ne sont généralement pas les plus honnêtes, et les modestes fonctions civiles qui pouvaient s'offrir dans une colonie encore en état de siége n'étaient l'objet d'aucune sollicitation ardente. Le gouvernement les offrait ou plutôt les imposait aux gens qu'il avait le désir d'éloigner, non d'avancer, à ceux qu'il voulait faire non pas briller, mais disparaître. L'Afrique, séparée de nous par plusieurs jours de mer, paraissait aux courtes vues de beaucoup de directeurs de ministères un lieu fait tout exprès, où des fonctionnaires tarés et des prêtres mal famés pouvaient aller à l'ombre expier leurs erreurs. De ce rapprochement ainsi opéré entre l'élite d'une classe et le rebut de l'autre, résultait une inégalité morale profonde, qui plaçait l'armée sur un véritable piédestal. C'était une sorte d'aristocratie naturelle dont on jouissait avec d'autant moins de scrupules que c'était l'honneur lui-même qui creusait la séparation. Oserai-je dire que l'armée a gardé en Algérie trop de souvenirs d'un état de choses heureusement changé ? Elle ne s'est point assez aperçue que, par le temps et le travail, le niveau de la population civile s'élevait insensiblement à côté d'elle ; elle n'a pas assez remarqué qu'un labeur longtemps ingrat, et par

là même méritoire, avait créé dans les rangs des commerçants, quelquefois même des cultivateurs, des fortunes dont l'origine seule est un titre d'estime, et dont l'acquisition est un véritable service public. A cette œuvre naturelle des années s'est joint l'effet d'une direction plus intelligente dans les choix venus de la métropole : sous l'influence de chefs pleins de vertus et de lumières, la magistrature et le clergé ont repris dans la considération publique la place légitime qui leur appartient. Tout ce progrès, auquel le dernier gouverneur-général en particulier a très efficacement concouru, n'a peut-être pas été généralement assez apprécié dans les rangs inférieurs de l'armée, c'est-à-dire dans ceux où les rapports avec les populations sont journaliers. Là, je ne sais quelle habitude de hauteur est restée inhérente à l'uniforme, et l'usage n'est point encore passé d'envelopper toute la population civile dans quelques expressions dédaigneuses. J'ai entendu sortir moi-même ces expressions de bouches rieuses, tandis qu'elles allaient enfanter dans des cœurs honnêtes d'assez amers ressentiments. Ce vocabulaire du mépris, les Arabes, sincèrement dévoués au culte du sabre et de plus passés maîtres dans l'art de flatter, se chargent eux-mêmes de l'enrichir. Il faut voir de quel air ils aiment à laisser tomber de leurs lèvres ce nom de *mercanti*, le seul qu'ils appliquent indistinctement à tout ce qui n'a pas l'épée au côté ! Il faut les voir surtout quand un officier est là pour les entendre ! Les officiers s'égaient de ces qualifications, et j'en ai ri plus d'une fois avec eux ; mais si

je n'eusse été là de passage, humble *mercanti* que j'étais, je n'aurais peut-être pas ri d'aussi bon cœur.

Cette considération ne paraîtra frivole qu'à ceux qui ne savent pas qu'entre Français la vanité est la chose du monde la plus sérieuse, surtout quand on a le malheur de l'offenser. Une autre source de dissentiment entre la population civile et l'armée, latente aussi et visible seulement dans ses effets, se trouve dans la condition même des populations dont le gouvernement est resté exclusivement réservé au pouvoir militaire. C'est à l'armée, avons-nous dit, qu'a été spécialement dévolue l'administration de toute cette partie de la société Arabe qui vit encore à l'état de tribu. En acceptant cet héritage des mains des Turcs d'abord en 1830, puis d'Abd-el-Kader après la pacification de 1848, les chefs militaires ont pris le parti très-sage de ne point tenter dans le régime intérieur de la tribu une réforme prématurée, et d'accepter les cadres de la société arabe comme le temps les avait faits et comme la fortune les leur livrait. Ils se sont réservé seulement les prérogatives de la suzeraineté politique, en laissant à la tribu elle-même sa constitution, son organisation et sa police. Ils désignent, au nom de la France, les chefs qui, sous des titres et avec des attributions diverses, commandent à une ou à plusieurs de ces petites associations ; ils fixent le montant de l'impôt, ils exercent la haute justice criminelle et capitale. Pour tout le reste, la tribu vit à sa mode et s'administre elle-même. Même en matière financière et judiciaire, cette liberté subsiste au premier degré, car c'est la tribu qui,

sous sa responsabilité collective, perçoit les contributions dont elle est grevée, c'est elle aussi qui, en cas de délit, commence les instructions et les recherches, et s'oblige, sous peine d'une amende déterminée, à livrer le coupable à la justice française.

La tribu reste donc, malgré la conquête, comme une sorte de noyau intact, comme une monade : disposition fort sage dans le principe, qui a eu pour premier effet d'accommoder également le vaincu et le vainqueur, en évitant à l'un les frais d'une administration coûteuse, à l'autre l'importunité de l'ingérence quotidienne d'une main étrangère. On n'aurait pu remplacer cette administration de la tribu par elle-même qu'en créant un énorme personnel d'agents français, et cette substitution ruineuse n'eût été qu'une source de froissements et de révoltes internationales. Disposition fort sage, disons-nous, à une condition cependant, c'est que ce maintien de la tribu soit regardé comme un état provisoire, et non comme une constitution définitive. On ne peut se dissimuler en effet (nous l'avons déjà dit, et devons le répéter encore) que l'existence de la tribu est un grand obstacle à tout progrès social en Algérie, car les conditions essentielles à cette nature de communauté sont destructives de tout développement soit de richesse, soit de colonisation. Le régime de tribu entraîne presque nécessairement la propriété collective, c'est-à-dire la stérilité et peu à peu la ruine du meilleur sol. C'est la tribu qui, pour subsister, a besoin d'étendre sur des espaces inoccupés la molle étreinte de ses bras oisifs, et maintient ainsi le

désert oriental sur les plages où la vie européenne pouvait vouloir se répandre. Il n'est donc permis de respecter aujourd'hui l'intégrité de la tribu qu'avec l'intention bien arrêtée de la miner graduellement et de la faire disparaître le plus tôt possible. En théorie, tout le monde en convient ; en pratique, ce gouvernement à deux degrés, cette espèce de suzeraineté féodale, qui ne laisse à l'épaulette française que l'éclat et les hautes réalités du pouvoir, sans aucun des ennuis de l'administration de détail, est un rouage commode et coulant auquel on a quelque peine à renoncer. Le pouvoir, quel qu'il soit, même militaire, est conservateur de sa nature. L'axiome *quieta ne moveas* est sa devise. Or la tribu en ce moment est tranquille, elle obéit sans résistance ; pourquoi y toucher sans motif ? Il sera temps demain autant qu'aujourd'hui. Le lendemain vient, et il y a la même raison pour ne pas faire plus que la veille. Lorsque la colonisation arrive, elle a l'inconvénient de troubler ce repos : elle demande des terres, et ne peut en prendre qu'en refoulant la tribu dans ses limites. Elle demande aussi des bras pour labourer ,et n'en obtient qu'en débauchant aux grandes familles de la tribu un certain nombre de leurs vassaux. La tribu naturellement se débat et se défend contre ces exigences. A la suite des colons, par conséquent, arrivent toujours les réclamations, les contestations, les récriminations. Il faudrait avoir une âme administrative surhumaine pour n'en point concevoir un peu d'ennui. Cet ennui redouble surtout si la colonisation est représentée par un certain type de ca-

ractères que connaissent pour leur malheur tous les diplomates et tous les marins qui ont eu affaire aux Français établis au dehors. Ce sont des aventuriers à la fois brouillons et timides, ne voulant suivre aucun conseil et ne sachant pourtant pas se tirer d'embarras tout seuls, croyant qu'un Français n'est tenu à rien envers le reste du genre humain, et que le gouvernement français n'a d'autre devoir que d'appuyer toutes les demandes mal fondées de ses nationaux et de faire acquitter toutes leurs créances véreuses. Ils font le malheur de tous les agents par leurs réclamations sans fondement, par leurs transactions sans probité. Ces gens-là se rencontrent fréquemment en Algérie, et ils y étalent la double prétention de crier eux-mêmes très-haut contre le régime du sabre, et d'exercer contre les Arabes, pour leur compte et à leur profit, tous les droits et même tous les excès de la conquête. De plus, la colonisation dans leur personne se présente sans capitaux, c'est-à-dire sans avenir, faisant beaucoup de bruit aujourd'hui pour peu de besogne et prête à disparaître demain. On conçoit que les chefs militaires ne trouvent pas toujours que l'embarras qu'elle leur cause soit compensé par le profit que la France en retire, et qu'ils mettent peu d'empressement à l'accueillir; mais on conçoit aussi comment les journaux d'Alger retentissent souvent des gémissements de tous les colons qui, après avoir échoué dans leurs entreprises agricoles, cherchent un gagne-pain dans la presse, et accusent la malveillance des chefs militaires pour les Français et leur tendresse intéressée pour les indigènes.

Une disposition de détail, insignifiante en apparence, a porté au comble ces mauvais sentiments réciproques. Nous avons parlé des bureaux arabes, et de la part importante qu'ils ont prise à l'affermissement si rapide de notre conquête. Les bureaux arabes sont véritablement le grand ressort de toute l'administration militaire : ils en sont dans le présent la pièce principale, et la pépinière pour l'avenir. C'est par eux qu'elle agit et en eux qu'elle s'incarne. Or, par une division d'attributions conçue dans les meilleures intentions du monde, les bureaux arabes en territoire militaire ont été spécialement affectés au gouvernement des indigènes, et spécialement aussi on leur a interdit toute ingérence dans les affaires des colons et dans le service de la colonisation. Je ne doute pas que cette exclusion n'ait été dictée par la pensée de ne pas soumettre, même en territoire militaire, les colons français à la même autorité, et par conséquent aux mêmes habitudes de commandement que les Arabes. Probablement aussi, on a voulu ouvrir un recours et exercer un contrôle pour prévenir les abus d'un pouvoir unique. C'est donc dans une intention bienveillante pour les colons qu'on les a retirés à la juridiction des bureaux arabes, et soumis à celle des commandants des places fortes répandues dans l'intérieur. Je doute cependant que le résultat ait été conforme à l'intention. On est arrivé ainsi à détacher des intérêts et de l'avenir de la colonisation toute la partie jeune, ardente et distinguée de l'administration militaire. Les bureaux arabes, n'étant pas chargés de veiller à la colonisation, ne s'en sont na-

turellement pas occupés. Or, de ne point s'occuper d'une chose à ne s'en point soucier, même à la prendre en déplaisance, il n'y a pour des esprits actifs qu'un pas très-aisément franchi. Tandis que les bureaux arabes ne voyaient qu'avec indifférence, et souvent avec un certain dénigrement, les très-maigres et très-chétifs essais de la colonisation, ils portaient au contraire sur le gouvernement des indigènes, devenu leur attribution spéciale, toute leur attention et toutes leurs lumières. C'est ainsi qu'ils sont arrivés à faire jouer tous les ressorts de ce gouvernement avec une perfection infinie. De plus, à force de vivre ainsi en tête-à-tête avec les Arabes, un certain nombre de ces officiers se sont pris véritablement d'une sorte de goût sincère pour eux. Ce ne sont pas les moins distingués, ce sont au contraire ceux dont l'esprit est le plus orné de littérature qui se sont ainsi passionnés pour un mode de société très-différent de nos habitudes, par un de ces plaisirs romanesques naturels aux imaginations blasées de notre époque. J'en ai entendu plusieurs, et du premier mérite, après de longues années passées dans les bureaux arabes, parler avec une exaltation presque tendre de la vie patriarcale que mène un grand chef de tribu, sous sa tente, entre ses enfants, ses vassaux, ses troupeaux, ses chevaux et ses armes. Ce sentiment se mêlait, chez eux, à une sorte de fraternité chevaleresque contractée, sur les champs de bataille du Maroc et du désert, avec les chefs de tribus qui servent dans nos armées. Enfin beaucoup de nos militaires ont des dispositions naturellement re-

ligieuses. La lecture précoce de Voltaire, l'atmosphère des plaisanteries de corps de garde, ont souvent fermé leurs yeux aux vérités touchantes de la religion chrétienne : sous l'humble vêtement des missionnaires français, ils méconnaissent ou méprisent la foi ; mais l'extérieur grave, la décence solennelle de la piété musulmane, les prend par surprise et les touche, et ils en parlent avec admiration. Faut-il s'en étonner, quand il n'y a pas longtemps que l'islamisme était à la mode, même dans les mandements épiscopaux ? Toutes ces causes diverses ont concouru à former dans l'armée d'Afrique ce que j'appellerai un sentiment *philarabe* très-honorable assurément pour les vainqueurs (car c'est, je crois, la première fois que des conquérants aient été atteints de cette faiblesse), mais qui paraît excessive et même inquiétante à la colonie européenne.

La France et Paris n'ont-ils pas été initiés à cette tendance par de brillants écrits, qui, grâce à un vrai mérite littéraire, sont devenus le manuel qu'on donne à emporter à tous les touristes en Algérie? Je veux parler des ouvrages de M. le général Daumas, dans lesquels la vie des enfants d'Ismaël était dépeinte avec une verve communicative d'illusion et d'enthousiasme. M. le général Daumas, un des organisateurs des bureaux arabes, était alors directeur des affaires générales d'Algérie au ministère de la guerre. A ce titre, il passait pour plus influent dans l'administration que M. le maréchal Randon lui-même. Des gens bien informés prétendaient savoir que le ministère contrariait souvent de Paris le gouverneur-général dans

ses intentions bienveillantes pour la colonisation, et je dois dire que certaines réserves significatives de M. le colonel Ribourt semblent accréditer un peu ce soupçon. Quoi qu'il en soit, grâce à la position autant qu'au talent de M. général Daumas, ses écrits ont contribué plus que toute chose à accréditer en Afrique une opinion que j'ai rencontrée chez les colons les plus estimables : à savoir que l'armée, après avoir été l'instrument de la conquête, est devenue l'ennemie de la colonisation, qu'elle a les colons en mépris, les Arabes en prédilection, et qu'elle a fondé sa domination sur le maintien indéfini de la société musulmane.

Telles sont, aussi impartialement exposées qu'il m'a été possible, les causes, les unes secrètes, les autres publiques, en partie fondées et en plus grande partie imaginaires, qui, en mettant aux prises les éléments civils et militaires de la colonie, y avaient produit au début de l'année 1858 un état de malaise assez prononcé, et jetaient sur l'ancienne administration une assez forte teinte d'impopularité. Cette situation était digne sans doute d'attirer l'attention la plus sérieuse du gouvernement, car si l'armée était devenue moins populaire, elle n'était pas devenue pour cela moins nécessaire en Afrique. Son concours, non pas seulement ce concours inerte qui naît de l'obéissance passive, mais ce concours actif et zélé qui avait fait de l'Afrique, depuis dix-sept ans, l'œuvre de prédilection de l'armée française, était aussi indispensable que jamais. On avait toujours besoin, et de sa valeur pour maintenir l'ordre, et de ses lumières pour

diriger la conquête, et de ses bras pour achever les travaux publics, et même de ses bouches pour consommer les produits. Tout ce qui menaçait son juste crédit était donc un véritable péril pour la société naissante. La création du ministère de l'Algérie en 1858, le changement d'administration qui en a été la suite, en attestant une préoccupation spéciale du gouvernement pour les intérêts africains, devaient donc avoir pour but principal de porter remède à cet état de choses inquiétant. Il nous reste à faire voir comment le remède a eu au contraire pour effet immédiat d'exaspérer le mal et de le porter à un degré qui a rendu pour un moment en Algérie tout gouvernement impossible. Ce sera le sujet du chapitre suivant; je dois arrêter ici des développements qui ont pris une dimension inattendue, mais dans le cours desquels personne, j'espère, ne trouvera que j'aie été ingrat pour aucun service ou injuste pour aucune intention.

Je ne voudrais pourtant pas poser la plume sans avoir réparé le tort involontaire que plusieurs des considérations que j'ai développées pourraient faire dans l'esprit des lecteurs à l'Algérie et à son avenir. J'ai cru devoir exposer sans détour les difficultés de la colonisation, les périls auxquels elle a été exposée, les lenteurs des succès qu'elle a obtenus, les frais considérables qu'elle a entraînés. En matière si grave, la vérité a tous les droits comme aussi tous les avantages. Les illusions ne servent qu'à préparer les désappointements, qui à leur tour produisent les découragements. La conquête de l'Algérie n'a marché d'un pas rapide que lorsqu'un homme

de bien, qui devait se trouver plus tard un grand homme de guerre, a eu le courage de dire à la tribune qu'il lui fallait pour l'accomplir une armée de cent mille hommes, et qu'à moindres frais il ne s'en chargeait pas. La colonisation de même n'entrera dans une voie sérieuse de progrès que quand la France saura bien nettement qu'elle doit coûter beaucoup de peine, beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Quand on n'a pas bien mesuré l'étendue des sacrifices, on n'avance pas davantage ; mais on s'impatiente de ne pas avancer, et l'impatience retarde au lieu de hâter. Je n'ai donc point hésité à confesser les désavantages que l'Algérie présente par rapport à d'autres terrains et à d'autres essais de colonisation ; mais je manquerais à la justice si je ne mettais en regard un avantage qui les compense tous, s'il ne les dépasse pas. C'est tout simplement le charme que l'Afrique exerce sur ceux qui l'habitent, et même sur ceux qui la traversent. Où réside précisément ce charme ? C'est ce que personne de ceux qui l'éprouvent ne saurait bien dire ; mais il est certain que qui a vu cette terre séduisante ne l'oublie pas, et qui s'y est fixé une fois ne la quitte plus. L'Algérie attire très-peu jusqu'à présent, il faut en convenir, mais elle retient tous ceux qu'elle attire. Ils y restent, ils y reviennent, malgré les déceptions et les souffrances ; trop payés de la ruine et de la fièvre par un rayon de son soleil, et trouvant à côté d'elle la terre natale elle-même froide et décolorée. Cet attachement qu'inspire l'Algérie, et qui est à lui seul une grande force pour la colonisation, j'en ai eu le spectacle, même

chez de pauvres familles à qui l'émigration ne semblait pas avoir porté bonheur, et j'en ai ressenti à mon tour l'impression comme son hôte passager. A quoi tient-il que ce sentiment devienne plus général et surtout plus contagieux? A peu de chose peut-être, à quelque mode nouvelle par exemple qui entraînerait sur la rive africaine tout ce courant de pèlerins du plaisir qui vont aujourd'hui servilement, sur les pas les uns des autres, porter aux bords du Rhin ou en Italie leur loisir et leur argent. Le jour où tout ce monde ambulant dont l'Europe regorge, et qui commence à la trouver trop étroite, voudra essayer de l'Afrique pour son plaisir, je lui garantis qu'il sera payé de sa peine, et il n'en faudrait probablement pas davantage pour décider la fortune de la colonie. En particulier, je ne puis guère comprendre que tant de nos compatriotes, jeunes, riches et oisifs, se précipitent chaque année, à la suite des Anglais, vers des contrées qui n'ont plus de mystères, tandis qu'on n'a pu encore l'autre jour, même par l'appât d'un train de plaisir, réunir un nombre de voyageurs suffisant pour aller à quarante-huit heures de nos côtes visiter un des plus beaux pays de la terre et, au sein de tous les souvenirs qui rappellent notre gloire, étudier un des plus curieux problèmes qui engagent nos intérêts.

Je sais ce qui appelle vers l'Italie, vers la Grèce, vers l'Orient : la magie des souvenirs et la trace lumineuse du passé. Oserais-je dire pourtant, sans manquer de respect aux grandes mémoires, que ces vieilles terres, qui ont tant produit et tant souffert, ne présentent le plus

souvent aujourd'hui qu'une empreinte effacée, et que cette fécondité sanglante de leur sein tant de fois déchiré les a épuisées et amaigries au point de les rendre méconnaissables ? Croit-on par exemple que l'antique Judée, après avoir supporté ravages sur ravages et conquête sur conquête, ressemble aujourd'hui à la terre promise telle qu'elle apparut à la sortie du désert aux éclaireurs de Moïse? Non, la vigne et le figuier ont cessé de croître sur le sol de Chanaan, et nul herbe ne pousse plus dans la prairie où le fils d'Isaï menait paître ses troupeaux. J'ai souvent pensé, en me promenant en Algérie, que cette terre moins désolée, parcourue aussi par des enfants d'Abraham, me représentait mieux ce que devait être l'Orient dans l'adolescence du monde, du temps de sa gloire et avant sa grande ruine. J'entends dire que le Liban n'a plus de cèdres, et que Salomon y chercherait en vain les lambris d'un second temple. J'ai pu voir en Afrique cet arbre biblique couvrir de vingt-cinq mille rejetons une montagne entière et parfumer l'air de ses exhalaisons embaumées, et quand le vent s'engouffrait sous l'envergure majestueuse de leurs rameaux, j'ai ouï passer la voix du Seigneur, *vox Domini confringentis cedros*. J'ai dû à l'Afrique aussi, mais cette fois à l'Afrique nouvelle et française, l'apparition toute vivante d'un autre passé presque aussi cher à mon imagination. Si, pour retrouver les traces de l'activité si féconde de la vie monastique qui au IVe siècle de l'ère chrétienne a fait refleurir le désert, j'eusse été interroger les retraites mêmes de la Thébaïde, je n'y aurais probablement trouvé

que quelques moines coptes répétant d'une voix nasillarde des légendes dignes de risée, mêlées à de sottes hérésies métaphysiques. L'exploitation agricole des trappistes de Staouéli à la porte d'Alger m'a donné le spectacle des fils de Saint-Benoît mêlant de nouveau sur une terre abandonnée la prière au travail. Je me suis assis (je crois que c'était le jour même où de grands journaux de Paris trouvaient de bon goût de railler agréablement ces serviteurs de Dieu et de la France) dans le petit cimetière où reposent quatorze d'entre eux qui en une seule année ont payé de leur vie le concours donné par une foi impérissable à une civilisation renaissante ; et là, au pied de la croix, sous un soleil de feu qui faisait scintiller à l'horizon les vagues de la Méditerranée, suivant du regard à travers la plaine semée de palmiers les frères laboureurs, reconnaissables de loin à leurs capotes brunes, j'ai éprouvé pour un moment une illusion complète. Je me croyais transporté aux jours d'Antoine et de Pacôme, ou plutôt ni le temps passé ni le temps présent n'existaient plus pour moi. Quatorze siècles écoulés et tant de révolutions avaient disparu de ma pensée ; il n'y restait plus que ce qui ne change pas, les cieux, l'océan et l'Evangile.

C'est ce renouvellement de vie qui fait l'originalité du spectacle moral et matériel que présente l'Algérie de nos jours. Que d'autres terres aient plus de souvenirs ; celle-ci a plus d'espérance, et c'est bien, je pense, quelque chose. Il y a même dans son état présent, qui est une transition peu ménagée d'une barbarie enracinée à

une civilisation importée, la source des plus piquants contrastes en même temps que des plus curieuses comparaisons, et ceux qui aiment à penser autant que ceux qui aiment à rire trouvent à se satisfaire dans les moindres incidents du voyage. Vous partez par une belle route stratégique, bourgeoisement, en voiture, comme on quitte ou du moins comme on quittait Paris avant qu'il y eût des chemins de fer. A cinq minutes de la ville, qui est-ce qui encombre la voie et qui heurte vos glaces? C'est un troupeau de chameaux chargés de dattes encore fraîches et cueillies dans les oasis du Soudan. Un peu plus loin, la route s'arrête : il faut vous lancer, au travers des palmiers nains et des lentisques, au galop d'un cheval dont les naseaux frémissants sont pleins d'écume. Vous voilà bien loin du monde et des hommes, et Mazeppa lui-même ne respirait pas un air plus libre. Mais regardez ce fil ténu qui oscille à l'horizon : c'est le télégraphe électrique; c'est la civilisation, qui, sur les ailes de la science, vous suit, vous rejoint et vous devance. Prenez garde, vous passerez trop près de ces huttes informes d'où une petite fumée s'élève au travers des branches de feuillage flétri ou d'une tenture de poil de chameau. C'est l'équipage d'une tribu en campagne; au pas de vos chevaux les femmes épouvantées s'enfuient, et les dogues s'élancent en rugissant. Inclinez plutôt de l'autre côté de la plaine, là où vous entendez retentir des chants joyeux. Non, vous ne vous trompez pas, ce sont bien des airs d'opéra-comique. Vous avez rencontré le bivouac d'un bataillon de chasseurs à pied

qui change de garnison. Ils sont arrivés il y a une heure à peine, tout couverts de sueur et de poussière ; leurs armes sont déjà reluisantes de propreté, et leurs visages tout éclairés d'une joie cordiale. Braves enfants ! leur mâle jeunesse est pleine de bonhomie et de force : ils répondent en souriant au salut qu'on leur adresse. Hélas ! le dernier courrier de France apportait des bruits de guerre. Dans un an, combien de ces rires si francs auront cessé de se faire entendre ! combien de ces nobles cœurs auront cessé de battre !

Le contraste ne naît pas seulement à chacun de vos pas du rapprochement des mœurs diverses, il a pénétré dans l'intérieur même des caractères. Il y a maintenant dans l'esprit de tout habitant de l'Algérie, Français ou Arabe, un mélange singulier et fait à doses diverses, de deux civilisations différentes. Aussi tout homme en Algérie, le premier venu qu'on rencontre, vaut la peine qu'on cause avec lui : il a toujours ou senti ou pensé quelque chose d'une manière originale. Il ne faut donc négliger de converser ni avec votre postillon, qui est un ancien zouave et vous racontera les exploits du général Lamoricière ; ni avec votre voisin de table d'hôte, qui est un fouriériste cherchant quelque part la terre promise de l'*association ;* ni avec votre compagne de route, qui est une pauvre mère partie d'un petit village de France pour aller faire une prière sur le champ de bataille où son fils est mort. La conversation des chefs militaires français de tous les grades est surtout, pour ceux qui ont l'avantage de les approcher, pleine d'intérêt par la variété de leurs connaissan-

ces, par la singularité de leurs aventures et quelquefois aussi des habitudes qu'elles ont fait naître. On rencontre parmi eux de ces types qu'affectionnait le grand romancier du Nouveau-Monde : ce sont des enfants de l'Europe adoptés par le désert, quelque chose comme Œil-de-Faucon sous l'uniforme. Un d'entre eux, enfant de la colonie, il est vrai, et un de ses premiers-nés, convenait avec moi qu'à force d'avoir habitué ses regards aux longs horizons du Sahara et suivi dans ces espaces mouvants la course de la gazelle et du chameau, il ne pouvait plus vivre dans des murailles, et que la seule vue d'une clôture ou d'une haie lui coupait la respiration. A dire vrai, rien qu'à le voir, à contempler la vigueur athlétique de ses membres et le souffle puissant qui soulevait les colonnes de sa poitrine, je me serais douté que l'immensité était son élément. Chez d'autres au contraire, l'étude des mœurs et des langues de l'Orient a entretenu et développé la culture de l'intelligence, et tel petit fort, perdu dans la montagne, où vous arrivez après une journée de fatigue et d'orage, vous réserve la surprise de trouver au coin d'un feu hospitalier tous les plaisirs d'une conversation spirituelle et l'aspect charmant du bonheur conjugal.

Mais ce sont les chefs arabes avant tout qui sont curieux à connaître par le singulier amalgame qu'ils font déjà de leurs coutumes natales et des inspirations qui naissent du contact des Français. Le plus bizarre, mais le plus déplaisant aussi de ces produits d'ordre composite, c'est l'Arabe qui a été à Paris et qui parle le fran-

çais à peu près couramment. En général, il a rapporté de son voyage toute sorte de lumières puisées à deux grandes écoles de philosophie, le café et le théâtre. Il s'élève au-dessus des préjugés de la loi musulmane en en gardant toutes les libertés. Il boit du vin, mais il a plusieurs femmes, et raconte les incidents de ses divers intérieurs avec toute la liberté grivoise d'un roué qui parle à souper de ses maîtresses. Ces propos, que j'ai eu le bonheur de n'entendre que de seconde main, produisent un effet singulier, et que je ne croyais pas possible. Ils dénaturent, et, Dieu me pardonne, je crois qu'ils profanent l'institution de la polygamie, dont la jalousie et le mystère sont évidemment des correctifs nécessaires. Un harem où la curiosité pénètre et que ne garde point un eunuque avec un grand sabre, prend l'apparence d'un établissement d'un tout autre caractère. Avec quel repos d'esprit, en sortant de cette atmosphère de deux corruptions mélangées, on s'asseoit dans la demeure d'un vieux croyant, d'un hadji qui revient de La Mecque, qui vous attend sur le pas de sa porte, environné de ses fils, de ses pâtres, et au milieu de l'affluence des troupeaux qui descendent de la montagne ! Je souhaite aussi à tout le monde, pour compléter cette variété de portraits, la rencontre vraiment unique qui a terminé une de mes dernières excursions. En m'arrêtant à l'étape du milieu du jour, je fus surpris d'entendre sortir de dessous la cape blanche de mon hôte, au lieu du *salamalek* ordinaire, un bonjour français prononcé avec le plus pur accent de Paris. Mon guide, se penchant vers moi,

m'avertit à l'oreille que j'avais devant moi un soldat français qui, ayant fini son temps de service, avait imaginé de se faire musulman pour épouser la fille d'un kaïd auquel il avait l'espérance de succéder. J'avais donc sous les yeux le scélérat maudit de toutes les chroniques de croisade, le traître de tous les romans de chevalerie, le renégat! Je frémis involontairement. Le monstre en question s'aperçut probablement de mon sentiment, car, s'approchant de moi d'un air piteux : « Je le sais bien, me dit-il, je ne devrais pas porter cet habit-là; mais la tribu avait besoin d'un chef dévoué aux Français, et il faut bien servir son pays. D'ailleurs j'ai des enfants à élever, et j'espère obtenir pour eux une bourse au lycée d'Alger. » A ces étranges expressions du patriotisme et de l'amour paternel, je ne sais pourquoi je me sentis moins dépaysé, et je reconnus malgré moi un compatriote. Au fait, si nos révolutions étaient religieuses au lieu d'être politiques, si l'on changeait d'habits toutes les fois qu'on change de principes, combien seraient variés les symboles et riche la garde-robe de nos meilleurs pères de famille! Heureusement nous sauvons mieux les apparences : nos défections, qui nous prennent l'honneur, respectent la religion et les uniformes.

Mais le temps presse, il faut revenir. Voici déjà Médeah, ancienne capitale des beys de Titeri, aujourd'hui ville de guerre française, qui tient à la gorge l'un des passages les plus étroits de l'Atlas. La diligence qui nous emporte, au premier lever de l'aurore, descend au triple galop

les routes hardiment jetées par nos ingénieurs sur les flancs escarpés de l'entonnoir où coule le torrent de la Chiffa. A ce bruit, qui se confond avec celui des flots, de petits singes verts accourent et passent au travers des arbres leurs yeux brillants de curiosité et d'effroi. Bientôt se déroule la vaste plaine de la Mitidja, que la colonisation naissante a déjà parsemée, avec trop de luxe peut-être, de blanches maisons rurales. Hâtons-nous pour arriver à la chute du jour sur les hauteurs du Sahel, d'où se découvre tout l'amphithéâtre au fond duquel Alger repose. C'est l'heure où dans la vieille cité de Barberousse les femmes mauresques font leur apparition sur leurs terrasses pour respirer la brise marine, tandis qu'à leurs pieds les constructions européennes de la ville basse se reflètent dans les eaux dormantes du port. A droite, la mer mourant sur le rivage enlace d'une frange de dentelles les jardins potagers de l'Hamma ; à gauche, elle écume contre les brisants de la pointe Pescade. Dans le lointain, les neiges du Jurjura se teignent de rose ; à l'horizon s'évanouit la vapeur d'un paquebot qui, au retour du soleil, saluera les côtes d'Europe. Hier c'était le désert, aujourd'hui c'est déjà la France ! Huit jours ont suffi pour peupler la mémoire d'intarissables souvenirs, et laisser dans l'âme toutes les émotions que font naître les scènes splendides de la nature et les jouissances de l'orgueil patriotique.

CHAPITRE III

LE MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE.

En exposant avec une scrupuleuse impartialité les résultats de l'administration des gouverneurs-généraux en Algérie, nous avons essayé d'en faire apprécier les bienfaits et les fautes, et de faire comprendre en même temps l'origine des inimitiés qu'elle a suscitées. C'est du régime qui lui a succédé, et dont la durée fort courte (dix-huit mois à peine) a pourtant été déjà fort agitée, que la suite des faits nous amène en ce moment à nous occuper; mais on comprendrait mal la nature et la portée

du changement opéré en 1858, si l'on ne se remettait en mémoire, avec quelques détails, les circonstances dans lesquelles le nouveau ministère fut inauguré. Dans la création même de ce ministère, en effet, comme dans l'opposition qu'il a soulevée et dans le trouble qui en a été la suite, les questions personnelles ont joué le principal rôle. Quelque peu de goût par conséquent que nous ayons pour les personnalités, et quelque soin que nous ayons pris de les éviter jusqu'ici, il devient cette fois indispensable d'entrer dans le détail des faits et même d'articuler quelques noms propres. Ce chapitre d'histoire contemporaine est nécessaire, mais ne sera pas long, car il nous suffit de faire appel aux souvenirs personnels et encore récents de nos lecteurs.

Il n'est pas rare, même dans de plus grandes histoires de l'administration d'une colonie, de voir la même année et presque le même jour la fortune mettre le comble à la prospérité d'un établissement et donner le premier signal de sa décadence. L'année 1857 fut pour l'ancienne administration de l'Algérie une époque critique de ce genre. Dans l'espace de très-peu de mois, elle remporta sa dernière et plus brillante victoire, et elle fut atteinte du premier coup qui l'ait ébranlée sérieusement. L'heureuse expédition de Kabylie mit le comble à la gloire de l'armée d'Afrique. Un regrettable procès, en provoquant contre cette même armée un très-vif mouvement d'opinion, porta à son pouvoir administratif une atteinte sérieuse.

Bien des récits ont fait connaître cette brillante cam-

pagne de 1857, dont on a beaucoup parlé, même au lendemain de Sébastopol, et qui, dans les états de service de nos premiers hommes de guerre, fait une figure honorable encore à côté de Malakof et de Magenta. Des narrations pittoresques et toutes les illustrations des recueils périodiques ont mis les lecteurs au courant des incidents de cet assaut de Souk-el-Arba, à l'aide duquel, en moins de vingt-quatre heures, l'armée française se rendit maîtresse de pics réputés imprenables, où vivaient réfugiées depuis quatre siècles les plus anciennes confédérations républicaines du monde connu. A cette occasion, les mœurs et l'histoire des Kabyles, jusque là fort sacrifiées aux Arabes dans les préoccupations publiques, sont devenues assez connues et même populaires. Tout le monde sait aujourd'hui que, bien loin de pouvoir être confondus avec les Arabes, les Kabyles ont été leurs plus anciens ennemis, se sont constamment défendus contre leur domination, et en sont restés profondément différents par les mœurs comme par la langue. Nul n'ignore que ces débris des anciennes populations indigènes de l'Afrique, retirées au plus haut des montagnes pour y fuir l'invasion musulmane, ont conservé dans leurs retraites leur ancien idiome, quelques vestiges de la religion chrétienne et du droit romain, et toutes leurs lois municipales. Chez eux, la vie est sédentaire, la population dense, le sol régulièrement approprié et même divisé en parcelles très-bien cultivées, les habitudes égalitaires et même démocratiques. Les premiers éléments de toute civilisation véritable, qui manquent chez les Arabes, se

rencontrent donc chez les Kabyles, et font de la conquête du pays qu'ils habitent un supplément accessoire de nos possessions africaines aussi précieux peut-être que le principal lui-même. Là en effet on ne rencontre aucun des dangers ni aucun des obstacles contre lesquels on se heurte au territoire arabe. Là point de défaut de population et point d'incertitude de propriété. Là par conséquent il est moins nécessaire à la fois et moins difficile de coloniser. Il est moins pressé d'appeler un supplément de cultivateurs étrangers, et s'ils y viennent d'eux-mêmes, ils trouveront plus de sûreté dans les transactions. En pays kabyle, la France peut se borner pendant longtemps à bien administrer, à ouvrir des routes, à répandre l'instruction et les lumières, sans être forcée de mettre la main elle-même à l'entreprise toujours délicate de transporter des populations ou d'opérer une révolution profonde dans les habitudes sociales. Dans sa cabane de pierres mal jointes, sur son petit champ planté d'oliviers, à côté de la meule grossière qui lui sert à fabriquer son huile, livré à ses habitudes de travail opiniâtre, le Kabyle ressemble à quelque habitant des gorges reculées du Dauphiné ou des Cévennes, et l'Européen qui s'aventure dans ces profondeurs se retrouve, à sa grande surprise, presque en pays de connaissance. Ajoutez que les montagnes kabyles regorgent de ces excellents travailleurs, et que, s'ils peuvent prendre l'habitude de descendre en sécurité dans la plaine, ils fourniront aux colons européens, pour les aider dans leur exploitation rurale, une main-d'œuvre abondante, moins maladroite et moins négligente que celle

des Arabes, et moins exigeante dans ses conditions que celle des ouvriers d'outre-mer.

La conquête définitive de la Kabylie, opérée en 1857, était donc, à tous les points de vue, tant pour la sécurité du pays que pour l'avenir de la colonisation elle-même, un résultat d'une grande importance, et dont le bienfait fut vivement senti. Ce qui ne devait pas être moins apprécié, c'était la mâle résolution qui avait présidé au dessein comme à l'accomplissement de l'entreprise. Décision première, nature et nombre d'hommes employés, choix du terrain et plan de campagne, tout, on le savait, émanait de l'initiative du gouverneur-général, qui avait entraîné les incertitudes du gouvernement par l'ascendant d'une conviction ferme. Ce qui lui appartenait plus en propre encore, c'était la pensée d'enraciner la conquête française au centre même des montagnes kabyles par une prise de possession matérielle. Grâce au plus incroyable déploiement de vigueur physique et morale, à force d'audace et de jarrets, zouaves et chasseurs à pied avaient grimpé au pas de course, sous le feu croisé de trente mille fusils, ces hauteurs à pic, où des chèvres seules semblaient pouvoir se tenir en équilibre ; mais, une fois en haut, il s'agissait d'y rester et de ne pas avoir à recommencer chaque année ces périlleuses escalades. C'est à quoi pourvut le maréchal-gouverneur, en entreprenant de fonder sur le plus élevé des sommets conquis une véritable place de guerre capable de contenir, d'approvisionner et de nourrir une petite armée : conception gigantesque, dont la grandeur n'eut d'égale que la merveilleuse rapidité de son exécution.

Jamais, depuis les travaux mémorables des armées romaines, ne fut plus clairement démontré ce que la discipline peut ajouter à la force productive et laborieuse des hommes. En moins de quarante jours, les flancs de la montagne s'ouvrirent pour faire place à une large route accessible aux caissons de la plus grosse artillerie, et la cime, où jamais pied européen n'avait laissé son empreinte, se vit couronnée d'une citadelle. Trente mille mains habituées à manœuvrer de concert avaient substitué la pioche et la truelle au fusil, et, sous leur effort régulier, une vaste enceinte de murailles était sortie de terre par enchantement : c'étaient des fortifications construites pour ainsi dire d'assaut, comme en général on les enlève ou on les détruit. La conquête s'était fourni tout à elle-même, et les bras des travailleurs et l'argent levé par contribution sur les tribus soumises. Tout avait été résolu, accompli, acquitté sur place. Cette hâte intelligente était nécessaire. Dix jours de délai seulement, le temps de communiquer un plan détaillé ou même de demander un ordre exprès à Paris, et le rassemblement accidentel des troupes se trouvant dispersé, l'œuvre serait devenue impossible. Encore aujourd'hui, quand les communications régulières (ce qui arrive malheureusement trop souvent) sont interceptées par l'orage, le voyageur qui arrive à Fort-Napoléon après avoir traversé à gué les torrents débordés, ne peut à la lettre concevoir par quelle magie toute une cité européenne, transportée dans les airs, l'attend au faîte d'une montagne où il a tant de peine à faire gravir sa propre personne. Il parcourt avec une sur-

prise mêlée d'orgueil ces vastes constructions où les nécessités de la vie de plusieurs milliers d'hommes sont prévues avec le seul genre de luxe que permet la sévérité de la condition militaire, la propreté et l'abondance : une manutention de vivres assez bien fournie pour faire face à un siége de plusieurs mois ; — des parcs d'artillerie garnis de pièces luisantes et de pyramides de boulets ; — les vastes salles d'un hôpital où l'air circule et la lumière pénètre à grands flots, et où, par un trait d'humanité dont notre siècle seul a donné l'exemple, le pauvre Kabyle malade est reçu à côté du blessé de nos armées ; — jusqu'à un cercle où les journaux de Paris sont lus un peu tard, il est vrai, mais où les lignes mêmes que j'écris en ce moment parviendront peut-être à leur heure ; — tout cela perché, on ne sait comment, à des hauteurs où les aigles seuls semblaient pouvoir imaginer de nicher leur couvée. Du point le plus élevé du fort, de la terrasse du commandant supérieur, l'œil embrasse le pâté tout entier des montagnes de la Kabylie. Rien n'est curieux comme de les voir toutes, au lever du jour, présenter au premier rayon de soleil qui les éclaire leurs croupes tachetées d'oliviers blanchâtres et leur sommet uniformément coiffé d'un gros village, comme d'un chapeau de pierre. On se sent saisi d'un sentiment mélangé d'admiration et de pitié pour ces fières et modestes populations aux pieds desquelles ont défilé tous les conquérants successivement vainqueurs et successivement chassés de la terre d'Afrique ; qui ont vu les légions romaines fuir devant les Vandales, puis les fils de Genséric à leur tour chassés par Bélisaire et lé-

guant leur vengeance aux disciples de Mahomet. Tout ce bruit de révolutions et d'armes était venu mourir à mi-côte de leur retraite sans les atteindre ; mais aujourd'hui l'inaccessible rempart est forcé : les roulements du tambour de la garde montante et la voix de la sentinelle qui répond à l'officier de ronde attestent que c'en est fait de la vieille liberté des montagnes. Rien n'a pu résister à la valeur française doublée par les secrets de la science moderne. Il n'y a pas de vol trop élevé pour des fils de Gaulois instruits à l'école polytechnique.

Cette création grandiose, qui était véritablement le dernier sceau mis à la conquête de l'Algérie, était à peine achevée, et les soldats laborieux et vainqueurs n'avaient pas tous regagné leurs quartiers, lorsque le bruit du triomphe fut subitement couvert par le retentissement d'un singulier drame judiciaire engagé à l'autre extrémité de la régence. Le procès du capitaine Doineau, succédant sans transition à la victoire de Kabylie, joua véritablement pour l'armée d'Afrique, le rôle de ces causes de majesté et de péculat que dans les républiques anciennes les tribuns jaloux ne manquaient jamais d'intenter aux triomphateurs le lendemain de leur ovation, afin de rabattre leur orgueil et de tempérer les transports inconsidérés de la foule. Ce fut le revers de la médaille et le ver rongeur caché dans la couronne de lauriers. Rien n'est plus délicat, je le sais, que d'exprimer, par la voie de la presse, la moindre appréciation sur une cause capitale, quand les faits sont récents, les passions encore en jeu, les juges et les accusés tous en vie, et principalement quand la sen-

tence a été sévère. Le respect de la chose jugée et celui qui est dû à une grande infortune s'opposent également à l'expression de toute opinion favorable ou défavorable. Mais l'embarras cesse, s'il s'agit moins d'apprécier le crime en lui-même, que de constater en simple narrateur la nature d'une impression produite. On me permettra donc d'affirmer, en cette seule qualité, que le procès du chef de bureau arabe de Tlemcen eut pour l'Algérie une beaucoup plus grande importance que celle qui s'attache d'ordinaire aux débats d'une cause célèbre. Ce fut une véritable lutte en champ clos entre l'élément civil mécontent et l'élément militaire dominant de la colonie, et je n'étonnerai personne en ajoutant que, par un concours de circonstances malheureuses, le dernier n'en sortit point entièrement à son avantage. Tout contribua à faire prendre au procès ce caractère : les qualités réciproques du juge et de l'accusé, les incidents du débat, la gravité de la peine prononcée, le mode ou plutôt le défaut d'exécution qu'elle reçut.

Par un hasard en effet que les détracteurs du pouvoir militaire ne peuvent manquer d'attribuer à une permission de la Providence, le meurtre du chef arabe auquel l'officier français était accusé d'avoir pris part avait été commis sur l'extrême limite du territoire civil de Tlemcen. Quelques pas plus loin, les conseils de guerre seuls auraient eu à en connaître, et tout se serait passé en famille, entre militaires : une demi-lieue de différence fit rentrer l'instruction dans la compétence de la cour impériale d'Alger, et cette circonstance fortuite eut pour résultat de traduire le chef d'un grand ressort d'adminis-

tration militaire, pour rendre compte de ses actes, devant un tribunal de magistrats civils. Or, de toutes les branches du service public, la magistrature, il faut l'avouer, était peut-être celle qui avait eu le moins à se louer de la bienveillance du pouvoir dominant en Algérie. Non-seulement, par un signe d'infériorité blessant commun à toutes nos magistratures coloniales, la cour impériale d'Alger avait été privée dès sa fondation du bienfait de l'inamovibilité et de la considération qui s'y attache ; mais de plus, comme si on eût voulu la tenir encore dans une plus étroite dépendance, la haute direction de la justice avait été réservée, non au président même de la cour, suivant l'usage universellement suivi, mais, par exception, au chef du parquet. C'était le procureur-général, fonctionnaire mixte, intermédiaire entre l'administration et la justice, qui avait à la fois les honneurs de la préséance et tous les droits de la primauté. Enfin, par un décret encore récent, et que M. le colonel Ribourt ne craint pas de qualifier assez sévèrement, le ministre de la guerre avait retiré à la magistrature d'Alger les appels de toutes les causes civiles engagées entre musulmans, pour les transporter à des tribunaux indigènes, réorganisés à la française. Cette étrange mesure, qui constituait un véritable pas rétrograde dans la voie de la civilisation et que n'avait sollicitée aucune réclamation de la part des justiciables, était généralement interprétée comme un effort de l'administration militaire pour resserrer les limites et arrêter l'exercice de la justice civile. Tout impassible qu'on soit sous la robe, l'âme des ma-

gistrats ne pouvait manquer de garder quelque souvenir de ces marques de défiance : sentiment qui n'était pas suffisant (à Dieu ne plaise!) pour altérer dans l'appréciation du moindre fait l'impartialité de leur jugement, mais qui devait les porter à ne négliger aucune occasion de revendiquer dans toute son étendue et d'exercer dans toute sa rigueur la part trop restreinte, à leur gré, des attributions qu'on leur laissait.

Si même ils avaient apporté au procès quelque secrète tentation de dépasser cette mesure, le cours des débats les aurait servis à souhait. De proche en proche en effet, par suite de la complexité même des questions soulevées et du grade élevé de l'accusé, l'instruction, s'écartant de la trace du fait lui-même, prit, on peut s'en souvenir, les proportions d'une véritable enquête sur les procédés généraux de l'administration militaire. Des officiers supérieurs furent cités à comparaître comme témoins, et leurs révélations firent connaître que sur cette extrême frontière de nos possessions, où l'état de guerre est constant, beaucoup des nécessités douloureuses ou des mauvaises habitudes que la guerre engendre persistaient encore sans qu'on se fût assez préoccupé d'y mettre ordre. Le public français apprit là, avec trop de surprise peut-être, ce qu'il ferait bien de ne jamais oublier, pour tempérer son humeur belliqueuse : c'est qu'après tout, même sous des mains françaises, la conquête est une opération violente ; que, dans l'atmosphère qui l'environne, l'humanité, la délicatesse, la probité même, ne respirent pas toujours à l'aise : c'est que, même au XIXe siècle, la

force est toujours la force, et qu'à l'ombre des rigueurs inévitables qu'elle entraîne, tous les excès et tous les abus peuvent se glisser et se cacher. L'impression de cette découverte fut fâcheuse, et rendue telle bien plus encore par le dissentiment qui survint à la suite de la sentence rendue entre le gouvernement et la justice. Le tribunal, dans sa conviction indignée, ne jugea point que le criminel pût offrir d'autre expiation suffisante du scandale qu'il avait causé que le sacrifice de sa vie et de son honneur. Le gouvernement, moins convaincu ou plus indulgent, lui conserva l'un de ces biens, et fit tout ce qu'il put pour lui restituer l'autre. L'exercice du droit de grâce est au-dessus de toute discussion, et nulle âme généreuse ne voudrait se montrer plus sévère que les dépositaires responsables de cette délicate prérogative ; mais les passions populaires n'ont point cette réserve : elles croient difficilement aux scrupules de conscience et à la compassion des hommes qui gouvernent. Dans le cas présent, on se plut à supposer généralement en Algérie que la grâce très-complète accordée au capitaine Doineau était due à sa qualité de militaire plutôt qu'au souvenir de ses services antérieurs ou à son innocence présumée. C'était, pensa-t-on, l'issue prévue et fatale d'une lutte engagée entre l'uniforme de l'officier et la robe du juge. L'irritation publique, qu'un châtiment tempéré, mais sérieux, eût peut-être apaisée, se voyant trompée dans son attente, se reporta tout entière contre une corporation qui, en s'intéressant trop à la défense d'un membre coupable, paraissait s'être associée à la solidarité

de ses méfaits. Les bureaux arabes en général furent tous rendus responsables des torts d'un seul homme. Pour la première fois, l'hostilité latente qui grondait contre le pouvoir militaire eut à faire valoir tout haut un grief sérieux, palpable, et auquel l'opinion en France fit très-vivement écho. Seulement le malentendu que nous avons déjà signalé se reproduisit ici d'une façon plus singulière que jamais. Le récri contre les bureaux arabes étant pareil en France et en Algérie, les motifs en furent très-différents. Tandis que ce qui choquait en France, c'était la rudesse de certains procédés employés par les militaires administrateurs à l'égard des Arabes rebelles, en Algérie au contraire on s'indignait surtout qu'un officier français se fût établi avec des indigènes sur un pied de familiarité si intime, qu'elle avait dégénéré en conspiration criminelle. En France, on reprochait à l'accusé de Tlemcen d'avoir abusé trop souvent, pour pressurer ses justiciables, de l'autorité d'un vainqueur français. En Algérie, son tort paraissait plutôt d'avoir dépouillé les mœurs européennes pour embrasser les habitudes, les amitiés et les haines d'un musulman. En un mot, le crime d'avoir attenté à la vie d'un Arabe, grand par tout pays, s'accroissait notablement en Algérie de la circonstance d'avoir eu des Arabes pour complices.

Ainsi s'était écoulée la dernière année de l'ancienne administration d'Algérie, dans une assez grande agitation entretenue par une alternative d'incidents glorieux et pénibles. Aucun de ces incidents toutefois, et surtout pas le dernier, dans lequel le gouvernement de la métropole

avait paru pécher plutôt par excès que par défaut de complaisance pour l'armée, n'avait préparé les esprits à la brusque révolution qui éclata au printemps suivant. Coup sur coup en effet, entre le mois d'avril et le mois de juillet 1858, on apprit que l'officier éminent qui remplissait le poste de gouverneur-général allait être remplacé par un prince de la famille impériale, puis que ce poste lui-même était supprimé, et que la direction centrale de l'Algérie était distraite du ministère de la guerre, enfin que de ces diverses attributions réunies était formé à Paris pour le prince Napoléon un ministère nouveau et spécial.

La surprise fut générale; non que la pensée de placer un prince à la tête du gouvernement de l'Afrique fût en soi étrange ou nouvelle, et ne pût se justifier par de très-plausibles motifs. Une fois déjà elle avait reçu, et avec beaucoup d'éclat, un commencement d'exécution. Les princes français étant d'ordinaire, par une tradition immémoriale qui remonte jusqu'à Clovis, des militaires de profession, leur place était naturellement désignée dans une colonie où l'armée jouait le premier rôle. D'autre part, les vues élevées qui naissent d'une haute situation tempèrent habituellement chez un prince ce que peut avoir d'exclusif l'esprit de corps d'une profession spéciale. Aussi, dans la transition plus ou moins lente qui doit d'un commun accord faire passer l'Algérie de la domination militaire aux institutions civiles, un prince réunissant des qualités différentes, élevé au-dessus de toutes les distinctions sociales, pouvait paraître mieux

approprié qu'aucun autre pour manier le premier de ces régimes de manière à préparer le second. Cet idéal d'une situation mixte et supérieure, ni militaire, ni civile, ou plutôt l'une et l'autre tout ensemble, avait été un instant réalisé dans sa plénitude par le royal jeune homme qui dans les derniers jours de la monarchie de juillet avait tenu en main les rênes du gouvernement d'Algérie. M. le duc d'Aumale, conduit par une jeunesse laborieuse à une maturité précoce, lauréat de nos colléges en même temps qu'enfant de la troupe, avait apporté à vingt-cinq ans au pouvoir une réputation déjà faite de bon général et toutes les études d'un administrateur. C'était un militaire d'abord, un prince ensuite, et par son mérite personnel plus encore que tout cela ; mais la récente élévation de la dynastie impériale n'avait pas permis au prince Napoléon, bien que dans un âge plus mûr, d'acquérir d'aussi nombreux antécédents militaires que le fils de Louis-Philippe. Sa nomination, qu'aucun titre spécial ne faisait pressentir, combinée avec la disposition qui retirait les affaires d'Algérie au ministère de la guerre, avait donc essentiellement une valeur négative : c'était le symbole de la dépossession du pouvoir militaire en Afrique : c'était quelque chose de tout différent d'un choix militaire qu'on avait voulu, le prince lui-même ne se refusait point à donner à son avénement cette signification. *Cedant arma togæ* paraissait devoir être la devise de son administration.

Une telle résolution était si inattendue, elle contrastait tellement avec les actes récents et les tendances géné-

rales du gouvernement en France et en Afrique, elle était célébrée par les journaux de Paris dans des termes si enthousiastes, elle comblait tellement de joie en Algérie toute la partie mécontente de la population, qu'au premier moment, dans l'étonnement qu'elle causa, on put lui croire une portée plus grande encore qu'elle n'avait réellement. On fut tenté de penser que ce qui était accompli au sommet allait être poursuivi à tous les degrés ; que l'administration militaire devait être supprimée dans son entier, et qu'à des généraux, à des commandants exerçant le métier de préfet ou de sous-préfet, à des bureaux travaillant l'épée au côté, seraient substitués partout des fonctionnaires et des commis en habit noir. Les premières circulaires émanées du prince ministre, les premiers décrets qui organisèrent son ministère, restreignirent beaucoup le champ de ces conjectures. Soit qu'on eût concu en effet le projet d'une telle réforme et qu'on eût reculé devant son énormité, soit qu'on l'ajournât seulement à un avenir plus éloigné, toujours est-il qu'à part la direction suprême qui lui échappait, l'armée fut provisoirement maintenue en Afrique dans toute l'étendue de ses devoirs comme de ses prérogatives. La distinction des territoires civils et des territoires militaires fut conservée, et bien que la première de ces deux zônes fût accrue de quatre petites circonscriptions nouvelles, leur proportion ou plutôt leur disproportion relative n'en fut point sensiblement altérée. Sur les trois quarts du sol africain les généraux continuaient donc à administrer et les conseils de guerre à juger. Les bureaux arabes non-seule-

ment n'étaient point licenciés, mais une disposition spéciale en mit tout le personnel à la disposition du ministère nouveau. En un mot, bien que découronnée, l'administration militaire restait debout ; si l'on ose se servir d'une expression triviale, sa tête seule était surmontée d'une coiffure civile, mais le corps restait vêtu de l'uniforme et la main armée du sabre ; et tel est encore aujourd'hui, après dix-huit mois écoulés, l'aspect bigarré que présente l'Algérie sous son nouveau ministère.

Renfermée dans ces limites, la mesure perdait sans doute de son importance ; mais il devenait alors aussi difficile d'en apercevoir les avantages et même d'en comprendre le sens que de s'en dissimuler les inconvénients. En supposant en effet que le pouvoir militaire eût tous les tort sque se plaisaient à lui imputer les mécontents de la colonie, du moment où on lui conservait tout son état-major et l'étendue matérielle de son domaine administratif, on ne voit pas trop à quoi le changement aboutissait, ni ce qu'on pouvait s'en promettre. S'il était vrai, comme on l'avait prétendu, que ce fût à l'existence, à la maladresse et même à la malveillance du pouvoir militaire qu'il fallût rapporter la lenteur du développement de l'Algérie, après comme avant la combinaison nouvelle, les mêmes agents restant investis du même pouvoir, les mêmes griefs devaient nécessairement se reproduire. Vrai ou faux, le mal était le même ; bonne ou mauvaise, la situation n'était pas changée. Après comme avant la combinaison nouvelle, il serait toujours vrai qu'un colon venant débarquer en Algérie trouverait, sur la plus grande partie

du territoire, un administrateur armé pour l'installer et l'accueillir, un conseil de guerre pour juridiction, le code militaire pour droit commun, en un mot le régime du sabre avec toute la rigueur, soit réelle, soit fantastique, qu'on lui prêtait. Aucune des accusations dont nous avons discuté l'origine et reconnu, sinon la fausseté complète, au moins l'exagération, ne perdait le fondement soit solide, soit ruineux, sur lequel elle reposait. Mais en regard de ces inconvénients, si étrangement grossis, nous l'avons vu, par d'injustes suppositions, le pouvoir militaire avait pourtant un avantage que personne ne lui contestait, et qui avait fait sa nécessité et sa force dans les périls que la colonie avait traversés : c'était l'unité dans la direction, d'où naît la régularité dans l'obéissance. L'administration militaire formait un tout compacte et discipliné, manœuvrant à la voix et au geste comme un régiment, et exempt des lenteurs, des conflits, des résistances ouvertes ou sourdes qui sont les entraves en même temps que les garanties de l'administration civile. Or c'est ce mérite, le plus clair de tous, et fort précieux pour la rapide expédition des affaires comme pour le maintien de la sécurité, que la combinaison nouvelle venait directement frapper au cœur. A partir de ce moment, un administrateur militaire, quel qu'il fût, général ou commandant, au lieu d'avoir sa voie droite tracée devant lui et toutes ses rênes dans la même main, devenait un fonctionnaire amphibie, non-seulement revêtu de deux qualités, mais obéissant à deux autorités différentes. Soumis au ministère de la guerre par son grade et pour tout ce qui touche le soin,

l'entretien et le maniement des troupes qui lui sont confiées, il relevait du ministère de l'Algérie par son poste, en sa qualité de gouverneur et de premier magistrat du district. Ainsi il avait un chef à l'heure de la manœuvre et un autre une fois rentré dans son bureau. Molière peint ainsi un serviteur à deux fins qui change de fonction en retournant sa casaque ; mais maître Jacques au moins n'a pas d'ordres à demander à deux personnes : il n'est pas le cocher de l'une et le cuisinier de l'autre. Moins heureuse est la condition d'un administrateur militaire d'Afrique sous le régime dernièrement inauguré : il est contraint désormais à servir deux maîtres. Or on sait ce que l'Évangile annonce à ceux qui entreprennent ce genre de service. Il fut fort à craindre dès le premier jour que, dans le cas présent, la prédiction ne se vérifiât, et que les deux autorités qui se disputaient la même personne venant à s'accorder mal ensemble, le choix entre elles devînt nécessaire autant que difficile. Dans ce conflit en effet, chacune des deux gardait, pour agir sur l'esprit partagé de leur subordonné commun, en même temps que des droits égaux, des titres bien différents. L'une devait lui parler, surtout au nom de sa situation présente, des devoirs et des intérêts qui naissent pour lui du poste dont il est momentanément chargé et du sol qu'il foule accidentellement ; l'autre au contraire était l'autorité à laquelle il a toujours obéi, à laquelle il est attaché par toutes les habitudes de sa vie et tout l'espoir de sa carrière ; l'une avait pour elle principalement le présent, l'autre le passé et l'avenir. Quelle que dût être celle qui l'emportât dans

la balance, un trouble funeste n'en était pas moins jeté dans tous les sentiments comme dans tous les actes. C'est ainsi qu'en conservant tous ses défauts contestables, l'administration militaire perdait ses mérites certains. Au lieu d'être l'incarnation, la personnification de l'unité, elle devenait le conflit érigé en système et organisé à tous les degrés.

Quand je dis à tous, je me trompe : il en était un, et le plus élevé, qui échappait à cette complication, mais en vérité, par une bizarrerie plus grande encore. Le poste de gouverneur-général étant supprimé, on le remplacait à Alger même par un commandant supérieur de troupes, et de crainte sans doute que le titulaire de cette position élevée ne devînt pour l'autorité du nouveau ministre un concurrent redoutable, on avait soin de l'exclure, lui seul, de toute participation au pouvoir administratif. Tandis que dans tout chef-lieu de province ou de cercle, chaque officier continuait à être revêtu des deux qualités, le commandant supérieur des troupes à Alger recevait, par une interdiction toute spéciale, la défense de se mêler de près ou de loin, sauf dans des cas d'extrême péril, du gouvernement de la colonie. Ainsi réduite, la position de cet officier-général, il faut le dire, est bien devenue la plus singulière qui ait jamais été assignée à un chef d'armée. Il conserve sous ses ordres un admirable effectif de soixante mille hommes, mais il n'a plus le droit de commander qu'à la moitié juste du corps, de l'âme, du temps, de toutes les facultés de ces soixante mille êtres humains. Tous ses lieutenants ont non-seulement le droit, mais le devoir d'entretenir sous ses yeux et par-dessus sa tête

avec le ministre, à Paris, un échange d'instructions et de communications dont il ne doit être que le témoin passif et le confident bénévole. Pendant que tout le monde gouverne autour, au-dessous et au-dessus de lui, seul il contemple tout ce mouvement sans y prendre part. Ses soldats mêmes ne doivent lui obéir qu'à certaines heures, car toutes les fois qu'il y a lieu de les employer aux travaux civils de la colonie, aux routes, aux ports, aux barrages, aux travaux agricoles, c'est à-dire tout le temps qu'ils ne sont ni en campagne, ni à la manœuvre, ils échappent à son autorité par la nature tout administrative de leurs occupations. Responsable en un mot (ceci est plus grave) du repos de la colonie, comptable envers la France de la sécurité et de l'intégrité de sa conquête, obligé de payer de sa personne en cas de péril, le commandant supérieur n'a pourtant pas voix au chapitre dans ces actes d'administration qui exercent sur la paix intérieure une décisive influence, dans ces perceptions d'impôt ou ces répressions de délit qui, chez des populations récemment soumises, sont comme des étincelles approchées de matières combustibles et peuvent à tout moment allumer un incendie. Le commandant supérieur se trouve ainsi en réalité le plus maltraité, en même temps que le premier des militaires de la colonie, et l'élévation de son poste paraît uniquement combinée pour faire mieux ressortir son impuissance. On conçoit que le dernier gouverneur-général ne voulût à aucun prix accepter ces débris de ses anciennnes attributions et revêtir pour ainsi dire un lambeau de l'uniforme qu'il portait la veille. D'autres que leur di-

gnité n'obligeait pas au même refus, et qui sont de taille à honorer tous les habits qu'ils portent, ne devaient pas tarder à s'apercevoir combien celui-là gêne les allures et embarrasse les mouvements.

Telle était l'organisation bâtarde et boiteuse donnée par la nouvelle combinaison à toute l'administration algérienne, et pendant qu'un élément certain de dissolution était ainsi introduit dans le corps entier, la nouvelle tête inopinément mise sur ses épaules ne semblait pas s'y être placée de manière à diriger heureusement ses mouvements. Assurément le ministre de l'Algérie et des colonies, en enlevant à ses collègues de la marine et de la guerre deux précieuses attributions, en les bannissant des deux théâtres où se déploient ordinairement les forces nationales dont ils ont la direction, s'était fait une part vraiment royale, et rien ne manquait en France à l'éclat de sa dignité ; mais en supposant qu'il eût réellement l'intention de signaler son passage au pouvoir par une action efficace sur les destinées de l'Algérie, en supposant qu'il se proposât d'en user sérieusement et non d'en jouir conplaisamment, de s'en servir pour la réalité et non pour l'apparence, de faire du bien et non du bruit, il ne paraît pas qu'il eût choisi la combinaison la mieux appropriée pour réaliser un si excellent dessein. En entreprenant de gouverner l'Afrique du fond de son cabinet à Paris, et en se plaçant, lui encore peu connu de l'armée, à la tête d'une administration militaire pour les neuf dixièmes, il se proposait un problème que d'avance on pouvait regarder comme in-

soluble, sans être prophète, et rien qu'à en énoncer les conditions. Ces conditions n'étaient autres que celles-ci : réformer, dans un pays inconnu, un système administratif tout entier sans en modifier le personnel, et en restant soi-même trop loin du théâtre de l'action pour pouvoir contrôler ou éclairer ses agents, se faire comprendre, connaître, apprécier et obéir d'eux. Ce peu de mots bien analysé suffit pour mesurer toute l'étendue, disons même toute l'impossibilité de l'entreprise.

Et d'abord, par cela même que l'organisation était nouvelle et tant soit peu bizarre, elle était tenue à se justifier elle-même tout de suite par la tentative de quelque grande, prompte et efficace réforme ; car à quoi bon altérer l'assiette de la direction suprême, si tout dans cette direction même avait dû continuer à marcher sur le même pied ? Un changement aussi inattendu dans les personnes ne pouvait s'expliquer que par le besoin reconnu et le dessein arrêté d'un changement égal dans le fond des choses. Le nouveau ministère était donc évidemment destiné, je dirais presque condamné à beaucoup innover. L'auguste titulaire d'ailleurs, loin de se défendre d'une telle espérance, prenait soin de s'en faire gloire. Tout dans ses paroles était combiné pour faire attendre une sorte de changement à vue dans le régime intérieur de la colonie. On s'apercevait surtout de ses grands desseins au courage avec lequel dans ses premières circulaires, en dépouillant le voile officiel, il dépeignait sous les traits les plus affligeants la *situation vraie de l'Algérie : la colonisation presque nulle,... les capi-*

taux rares et chers,... l'esprit d'initiative et d'entreprise étouffé, le découragement jeté parmi les colons et les capitalistes (1). On n'inquiète ainsi un patient sur son état, surtout quand on entreprend la cure, que parce qu'on pense avoir en poche un remède ignoré jusqu'alors de tous les médecins, et si la modestie ne permettait pas de faire de telles promesses tout haut, il ne manquait pas de prôneurs officiels ou officieux pour lui faire violence. Tous à l'envi annonçaient un coup de théâtre qui devait amener la résurrection de la colonie mourante. Richelieu, monté au timon des affaires, ne déclara pas plus nettement que le roi avait *changé de ministres et le ministère de conseil.*

C'était donc le système administratif tout entier de la colonie qui était en cause, et même déjà jugé par la seule création du ministère ; c'était tout son passé avec lequel on se proposait de rompre. Or ce système administratif, dont je n'ai pas craint de signaler les défauts, et qui, au point de vue économique principalement, m'a paru prêter à la critique, ce système était pourtant un tout complet et compacte, fondé sur des habitudes déjà assez profondément enracinées et sur un certain nombre d'intérêts acquis, consacré par de hautes et compétentes autorités. Il avait en sa faveur une possession de trente années. En y portant atteinte, et surtout une atteinte brusque et bruyante, il fallait bien s'attendre qu'on soulèverait les résistances les plus vives. Cette

(1) Rapport du prince à l'empereur, 31 août 1858.

résistance ne pouvait manquer de trouver son centre principal dans l'administration elle-même, qui, en voyant modifier toutes ses habitudes, pouvait croire qu'on voulait décrier tous ses actes et méconnaître tous ses services. Des agents qui ont travaillé près d'un quart de siècle dans un ordre d'idées, qui ont marché longtemps dans de certains errements, ne se persuadent pas aisément qu'ils se soient trompés tout ce temps-là, et qu'ils aient agi en pure perte. Peu disposés à le croire, ils sont encore moins flattés qu'on le leur dise, et c'est en général de ce mélange de convictions sincères et de susceptibilités froissées que naît la force d'inertie presque invincible que tous les bureaux du monde opposent aux volontés formatrices les plus intelligentes et les plus hardies. Dans le cas présent, cette force devait s'augmenter d'une autre plus grande encore, celle qui s'appuie sur l'esprit de corps. L'armée, à qui l'on conservait la principale partie de l'administration algérienne, ne pouvait voir de bon œil des réformes inaugurées par une main qui se vantait, qui se laissait féliciter tout haut de lui être étrangère, et aux applaudissements de ceux-là mêmes qui la veille l'accusaient elle-même de toutes leurs souffrances. Il y avait là une blessure d'amour-propre assez vive qui devait s'envenimer au moindre contact, et à laquelle le ton des premières circulaires n'épargnait d'ailleurs aucun frottement pénible. De plus, l'armée, privée de son autorité nominale, mais non de son pouvoir effectif, amoindrie sans être dépouillée, devait puiser dans cette situation singulière le sentiment d'une grande force en même temps

que celui d'une secrète injure : elle voyait qu'on se défiait d'elle sans pouvoir se passer d'elle, double connaissance qui devait lui inspirer, à tous les degrés, plus d'humeur que de crainte. Il y avait là, pour l'accomplissement des réformes méditées, quelles qu'elles fussent, une source de graves difficultés que tout le monde pouvait pressentir, et faire la grosse voix d'avance pour exalter un avenir douteux aux dépens d'un passé respectable n'était pas précisément le moyen de les atténuer.

Après les difficultés qui naîtraient du caractère des personnes, il fallait prévoir celles qu'opposerait la nature même des choses. Là aussi c'était l'histoire de toutes les tentatives de réforme en général, mais de celle-ci plus que d'aucune autre. Le grand écueil des réformes en toute matière, c'est qu'on s'en promet toujours beaucoup trop de bien et beaucoup plus qu'elles ne peuvent produire. On est témoin d'une fausse mesure administrative et de la souffrance qu'elle cause : on s'imagine que l'abus ôté, la souffrance disparaîtra sur-le-champ. C'est le plus souvent une erreur. L'abus en général ne s'est pas fait tout seul, gratuitement, par un caprice d'imagination ou par une perversité d'intention de la part de ceux qui gouvernent. En remontant à l'origine, on verrait que c'est au contraire presque toujours le produit d'un dessein maladroit et mal exécuté de porter remède à une difficulté antérieure. Cela est vrai surtout des faux règlements économiques : les gouvernements ne les ont pas inventés à plaisir et pour faire pièce aux citoyens, mais bien au contraire pour venir en aide à quelque embarras naturel qui entravait le dé-

veloppement de la société. Le secours a été mal combiné, et la protection mal conçue, à la longue, s'est tournée en entrave. J'approuve fort qu'on la supprime, mais à la condition qu'en la supprimant, on ne s'imagine pas supprimer aussi le mal lui-même qu'elle a peut-être aggravé, mais qu'elle n'a pas créé. Bien loin de là, il faut s'attendre que, la protection disparue, le mal mis à nu reparaîtra sous ses traits véritables, jusqu'à ce que le temps et une direction plus intelligente en aient tari la source même. Et voilà pourquoi (pour le dire en passant) en matière d'administration économique, si les législateurs doivent être sobres de réglements, il ne convient pas moins aux réformateurs d'être très-sobres d'espérances, de promesses et d'illusion. J'ose à peine espérer que quelque lecteur m'ait prêté assez d'attention pour garder dans sa mémoire les trop longs développements par lesquels, dans deux précédents chapitres, j'ai mis sa patience à l'épreuve ; mais en ce cas il conviendra, je pense, avec moi que les conditions que je viens de dépeindre sont celles mêmes sous lesquelles le nouveau ministre recevait de ses prédécesseurs le problème fondamental du gouvernement économique de l'Afrique française, celui de la colonisation. Ce problème était tout hérissé de difficultés naturelles, auxquelles on avait cru pourvoir en les garrottant de réglements administratifs.. Difficultés tirées de l'état du sol et du caractère des colons français, auxquelles ont avait essayé de faire face en choisissant par décret chaque colon, et en le parquant d'autorité sur un lot de terre déterminé ; difficultés tirées de l'état social des anciennes populations, et qu'on

avait voulu empêcher de naître, en élevant entre ces populations et les nouveaux habitants une barrière franchissable seulement par autorisation supérieure. Cette inextricable complication de réglement sétait, à coup sûr et à juste titre, l'objet des critiques énoncées comme des réformes méditées par le nouveau ministre. Sa main était pressée sans doute de couper tous ces liens pour rendre à la colonisation, serrée de trop près dans sa lisière, sa liberté de mouvement; mais ce louable dessein n'était à l'abri de tout inconvénient et surtout de toute déception qu'autant qu'en le formant et en l'annonçant d'avance, on ne se méprendrait pas sur son véritable résultat. Supprimer les combinaisons factices par lesquelles on avait cru faussement venir en aide aux progrès de la colonisation, ce n'était pas supprimer du même coup les causes naturelles et plus profondes qui rendaient ces progrès si lents et si pénibles : c'était plutôt rendre ces causes plus apparentes, sinon plus actives, en laissant la nature à elle-même. De telles réformes par conséquent, excellentes en soi et d'un heureux effet, à la longue n'étaient point de nature à produire sur-le-champ un résultat très-sensible, et quelques-unes pouvaient même, si on n'y prenait garde, comme tout changement un peu brusque, donner naissance à un embarras momentané. S'en promettre davantage, annoncer toute une révolution, une sorte de renaissance magique de la colonie, c'était s'exposer à donner un sujet de triomphe à ceux dont les réformes froissaient les préjugés et préparer aux impatients trop crédules d'amers désappointements.

Ce sont là, je le sais, encore un coup, des épreuves

communes à toutes les tentatives de ce genre, et point du tout des motifs suffisants pour s'en abstenir. Ceux qui se laissent décourager par ces perspectives sont des administrateurs inertes qui seront toute leur vie esclaves de la routine. En revanche on m'accordera que celui qui les aborde à l'aveugle sans s'être préparé à les rencontrer et à y faire face, peut-être taxé d'une extrême légèreté. Je ne sais en toute affaire qu'une seule manière de venir à bout des difficultés qu'opposent soit le caractère des hommes, soit la nature des choses : c'est l'action, c'est l'activité personnelle. Voir les choses et causer avec les hommes, j'ose dire que c'est l'administration tout entière; et si cela est vrai d'un administrateur en général, que sera-ce d'un réformateur en particulier? Le moyen en effet d'engager les gens à sa suite dans une voie nouvelle, si on ne se donne la peine de connaître le chemin par soi-même pour leur tendre sa propre main? C'est dans des rapports constants, intimes, quotidiens avec ses agents, qu'un chef qui prétend les pénétrer d'un esprit nouveau peut à la fois redresser leur jugement et désarmer leurs susceptibilités, afin d'être en mesure plus tard de récompenser leur intelligence ou de combattre leur entêtement. C'est en se donnant la peine de les convaincre qu'il acquiert le droit de les contraindre. C'est aussi dans une étude faite sur place non-seulement des reproches auxquels peut prêter un établissement existant, mais des raisons qui ont présidé à son origine, des inconvénients qu'il a été destiné à prévenir, et même des intérêts qui se sont groupés à son

ombre, qu'on peut puiser les connaissances nécessaires pour le modifier sans tout ébranler avec lui, et pour ne pas compromettre soi-même l'excellence d'un principe nouveau par l'inopportunité et la maladresse de l'application. Pour comprendre les faits et se faire comprendre de ses semblables, rien ne vaut le témoignage des sens et l'action de la parole. Les rapports les mieux faits, les écritures les mieux tenues n'y suppléeront jamais. Les yeux ont été donnés à l'homme pour voir et la parole pour se faire entendre. Ces moyens primitifs de communication conservent encore aujourd'hui tout leur avantage : les correspondances et les circulaires ne viennent qu'en seconde ligne.

Or c'était précisément cette action personnelle, — unique ressort régulier d'une administration active, — unique moteur possible d'une réforme prudente, à laquelle le ministre de l'Algérie renonçait d'avance, par sa seule qualité, en faisant de son gouvernement un ministère dont le siége était à Paris. C'est de Paris que, lui Français, il entreprenait de triompher des résistances obstinées du vieux sol et de la vieille société de l'Afrique. C'était de Paris que, lui civil, il entreprenait de faire la leçon à toute une administration militaire justement fière de ses services, et justement blessée du peu de compte qu'on paraissait disposé à en tenir. C'était de Paris, et sans même prendre la peine de franchir la mer, qu'il se proposait de redresser l'éducation d'hommes dont les forces s'étaient usées depuis plus de vingt années à battre toutes les retraites de l'Atlas, et dont le front

s'était dépouillé sous les feux du soleil du désert. Il voulait tout changer sans rien voir, et tailler en plein l'innovation dans l'inconnu. Dans de pareilles conditions, deux choses étaient également impossibles : bien commander et être bien obéi. Eût-il eu cent fois raison, tout le monde lui aurait toujours donné cent fois tort, n'ayant aucun titre pour inspirer la confiance et n'étant pas présent pour contrôler l'exécution de ses ordres; ses instructions, fussent-elles les meilleures du monde, seraient restées des lettres mortes, faute de crédit pour se faire écouter et de sanction pour se faire respecter. Puis, il était impossible qu'elles fussent bonnes; car, comme il y a toujours une distance infinie entre la théorie la plus juste et l'imprévu de la pratique, comme la complexité des faits se plaît souvent à se jouer des plus saines prévisions, une réforme, ainsi tentée à distance et dans les ténèbres, ne pouvait manquer de venir s'aheurter quelque part contre un de ces obstacles inaperçus que l'expérience seule révèle, et dont elle seule aussi peut préserver.

Tel était l'échec inévitable auquel le bon sens condamnait cette machine étrange, composée de ressorts discordants, et destinée à être mise en mouvement par un bras de levier démesuré allant d'Alger à Paris à travers la mer. Maintenant, je le sais, tout dépend en ce monde du but que l'on se propose et du point de vue où l'on se place. Si le bien de l'Algérie était le but, on ne pouvait assurément se plus mal placer pour le viser et l'atteindre; mais si, au lieu d'être le but, l'Algérie n'était qu'un instrument choisi pour exercer en France

sur l'opinion publique un certain genre d'impression, alors, tout en y attachant son nom, il pouvait être inutile, et même jusqu'à un certain degré nuisible, d'y transporter sa personne. Les principes en effet que le nouveau ministre annonçait comme devant former les règles de sa conduite, l'amoindrissement de l'action administrative, l'affranchissement des transactions privées, la prédominance des intérêts civils sur les influences militaires, et de la loi sur la force, tout cet ensemble de maximes libérales en un mot, ce n'était pas en Algérie seulement qu'elles comptaient des partisans, et qu'on pouvait en réclamer l'application. Bien des gens pensaient et pensent encore qu'il y aurait à cet égard, et dans le même sens, en France aussi quelque chose, peut-être même quelque chose de plus pressant à faire. Je suppose que ce fût à ceux-là qu'on voulût plaire, et qu'on eût fait choix d'un théâtre éloigné pour y professer tout à l'aise des principes dont de ce côté-ci de la mer l'application eût été plus difficile, et aurait tiré plus à conséquence, — alors, dans une telle pensée, la présence à Paris pouvait être nécessaire pour proportionner à chaque instant le moyen employé à l'effet à produire. Du moment où le résultat des mesures prises en Algérie n'était plus qu'une considération secondaire, et où l'accueil qu'elles recevaient du public de Paris devenait l'affaire principale, tout changeait subitement de face, et certain moyen d'action, détestable dans une hypothèse, devenait excellent dans une autre. Pour réussir à mener à bien une réforme en Algérie,

il eût fallu quitter la France et presque l'oublier, sonder soi-même son terrain, puis marcher à pas comptés, ménager les amours-propres pour utiliser le dévouement en dissipant les préjugés, plus parler qu'écrire, et plus encore agir que parler. Pour acquérir au contraire en France la réputation d'un réformateur éventuel et d'un libéral *in partibus*, il était utile de se ménager l'appui d'une publicité bruyante, et même au besoin blessante, de traiter avec hauteur ses prédécesseurs et même ses propres agents. Les phrases sonores des circulaires, qui sont en administration un des ressorts les plus impuissants qu'on puisse imaginer, prenaient un prix véritable du moment où elles étaient destinées à figurer dans des journaux parisiens comme un programme de politique future. Tout cela en France avait son mérite, quelque trouble que l'écho, arrivant en Algérie, pût y produire ; mais comme nous nous occupons ici d'Algérie et non de France, nous laisserons de côté des motifs que nous n'avons pas le droit de pénétrer, pour ne nous occuper que des conséquences qu'il nous appartient d'apprécier.

II

Le nouveau ministre n'étant resté lui-même que huit mois à la tête du département dont il avait combiné l'organisation, et le ministère entier ne comptant pas encore aujourd'hui deux années d'existence, ces conséquences ne devraient pas être très-nombreuses. Telle fut cependant, pendant ce court intervalle, l'activité du ministre réfor-

mateur, de sa plume et de son esprit, que s'il n'eut le temps de résoudre en fait aucune question, il eut le temps cependant de les soulever à peu près toutes, et de les trancher sur le papier. Analyser la série de ses circulaires doctrinales qui se succédèrent depuis le 1er juillet 1858 jusqu'en mars 1859, ce serait faire un cours complet, politique, économique et agricole, d'administration algérienne; ce serait initier le lecteur à beaucoup plus de détails, et lui présenter les mêmes problèmes sous beaucoup plus de faces que les bornes d'un article ne peuvent réellement le permettre. Un procédé plus expéditif nous conduira par une voie tout aussi sûre à une appréciation aussi complète. Nous avons rangé dans le précédent travail sous deux ou trois chefs principaux les griefs auxquels nous paraissait prêter le système de l'ancienne administration. En reprenant l'une après l'autre ces fausses mesures, pour examiner comment la nouvelle a tenté de les réformer, et dans quel état elle a laissé sa réforme, nous ne ferons que rappeler des idées déjà connues. Partout nous trouverons le même spectacle : celui de principes raisonnables posés avec éclat, puis laissé sans exécution, ou compromis par une application faite à l'aveugle.

En premier lieu, nous avons signalé comme un des vices principaux de l'ancien système, la tendance de l'administration à se faire elle-même la distributrice de tout le terrain disponible, en le répartissant, par voie de concession, à des colons choisis par elle, sous des charges par elle également imposées. Ce mode de peuplement nous a paru propre uniquement à attirer sur le sol d'Afri-

que des cultivateurs sans ressource, séduits par l'appât d'une faveur gratuite, et qui se trouvent fort déçus, lorsqu'ils se voient ensuite condamnés, sur un terrain qu'ils n'ont pas choisi, à une sorte de travail forcé. La substitution libre des ventes libres, faites soit aux enchères, soit de gré à gré, au système des concessions arbitraires, était une mesure réclamée depuis longtemps par les meilleurs organes de l'opinion dans la colonie, et devait se présenter tout naturellement à l'esprit d'un pouvoir qui s'annonçait comme favorable au développement de l'initiative individuelle. Elle fut en effet mise sur le tapis dès le premier jour. Ce fut l'objet d'un des vœux émis par les conseils-généraux des diverses provinces, dans la première session que ces petites assemblées, convoquées par le prince-ministre, tinrent au mois de décembre 1858, et où siégeaient concurremment les préfets des territoires civils et les généraux administrateurs des territoires militaires. Les premiers, dont la nomination était contemporaine du nouveau ministère, et qui passaient pour plus profondément pénétrés de son esprit, se montrèrent très-favorables au changement proposé. Les administrateurs militaires défendirent presque tous le système des concessions avec vivacité. La discussion engagée à cet égard s'éleva, à Alger en particulier, à une grande hauteur de principes. Tandis que les adversaires du système des concessions appuyaient leurs attaques sur les plus solides raisons d'économie politique, le célèbre commandant de la division d'Alger, le général Yusuf, dépensait pour le maintien du *statu quo* cette abondance d'arguments et toute

cette vivacité méridionale qui rendent sa conversation aussi brillante qu'une des charges de sa cavalerie sur le champ de bataille. Malgré la vivacité de ses efforts et l'autorité de son opinion, le vœu, visiblement appuyé par le gouvernement, fut adopté à une grande majorité.

C'était beaucoup sans doute qu'un vœu bien énoncé. Un peu d'exécution cependant n'aurait pas nui, pour le compléter et le justifier tout ensemble. La mise en vente de quelques terres domaniales, la veille ou le lendemain de cette discussion solennelle, aurait été la meilleure réponse aux craintes de ceux qui redoutaient de s'aventurer dans cette voie nouvelle. Les partisans des concessions annonçaient que le sol d'Algérie ne trouverait point d'acquéreurs sérieux; que nul n'en voudrait, s'il ne le recevait pour rien, et que nul n'y travaillerait, s'il n'était contraint. La vraie réfutation eût été de prouver le mouvement par la marche, et la possibilité de vendre par des ventes effectives et profitables. La chose n'était assurément pas impossible, en choisissant avec soin le lieu et le moment, puisque M. le colonel Ribourt nous apprend que, dès 1855, des ventes à de praticables conditions (138 fr. l'hectare) avaient été opérées dans la province d'Oran. Très-assurément cependant, pendant toute la durée du ministère du prince, ni depuis, si je ne me trompe, aucune application un peu large n'a suivi le vœu si libéralement émis par les conseils généraux. Aucune vente domaniale un peu considérable n'a été tentée, tandis qu'au contraire d'importantes concessions étaient distraites du domaine public pour être offertes (chose étrange!) à des fonction-

naires, à des diplomates même, qui n'avaient jamais songé à mettre le pied en Algérie. De sorte qu'en fait d'épreuves du nouveau système, on est encore aujourd'hui à celle qui fut tentée il y a cinq ans par l'ancienne administration. Ce sont ceux qui n'y croyaient pas qui l'ont mise en pratique, et ceux qui l'ont posé en principe, satisfaits de cette profession bruyante, et des compliments qu'elle leur a valus dans la presse, se sont arrêtés pour se complaire dans leur œuvre. D'où vient cette bizarrerie? C'est que dans un cas peut-être on avait pensé à la réalité, et dans l'autre à l'apparence ; c'est qu'un administrateur zélé s'élève souvent, par la recherche du bien public, au-dessus des préventions mêmes dont son esprit peut être atteint ; c'est, en un mot, que la pratique peut suppléer au défaut de la théorie, tandis que l'excellence d'aucune théorie ne supplée au défaut de conscience et de sérieux dans la pratique.

Comme corollaire du système des concessions et complément d'un regrettable esprit d'envahissement administratif, nous avons signalé l'interdiction d'acquérir un territoire de tribus imposée à tous les Européens. Cette mesure, consacrée par un acte législatif, avait eu pour motif, nous l'avons vu, l'intention de prévenir les contestations interminables provenant de l'incertitude de l'état de la propriété chez les Arabes ; mais elle avait pour résultat de tenir la colonisation en bride, en ne lui permettant de faire un pas qu'avec la permission du gouvernement et dans le sens que le gouvernement lui indiquerait. C'était un remède par trop sommaire, qui étouffait l'on-

fant au berceau de crainte qu'il ne fût mal conformé en grandissant. Sur ce point aussi, une réforme fut également tentée avec bruit et laissée dans le même état d'imperfection.

Le 16 février 1859, un décret impérial, provoqué par le ministère de l'Algérie, vint lever en partie du moins la prohibition d'acquérir. Ce décret était précédé d'un rapport conçu en termes très-nobles et conforme aux principes les plus sains de l'économie politique. L'interdiction introduite par la loi de 1851 y était représentée comme « une entrave sérieuse à la meilleure des colonisations, à celle qui, confiante dans sa propre force, sait marcher sans l'appui de l'administration et se développer par la seule puissance des intérêts individuels. » Suivait une distinction entre les propriétés collectives possédées en commun par toute une tribu et les propriétés privées, telles qu'il s'en rencontre rarement, mais parfois pourtant, même chez les Arabes vivant en communauté. L'interdiction, maintenue pour les premières, était supprimée pour les secondes.

Principe, considérants et distinction, tout dans ce décret devait à la première lecture paraître excellent. Il n'y manquait pourtant qu'une seule chose : c'était un moyen pratique de distinguer chez les Arabes vivant en tribu les propriétés collectives des propriétés privées ; c'était pour un acquéreur européen un moyen de s'assurer, avec le moindre degré de certitude, qu'un vendeur arabe était réellement possesseur et propriétaire de la chose acquise et vendue ; c'était, en un mot, une manière de constater l'état de la propriété chez des gens qui n'ont pas toujours

des papiers en règle ou ne se soucient pas de les montrer, qui ne savent pas toujours la vérité sur leurs propres droits et sont encore moins pressés de la dire, qui n'ont qu'une idée très-imparfaite de ce qui constitue le droit de vendre et de la dépossession que la vente entraîne. Aucune instruction à cet égard ne fut ni donnée ni même promise. Une telle instruction eût été sans doute plus épineuse à rédiger qu'un rapport de principes : elle aurait exigé du temps, du soin, une étude ; c'était tout un système de purge légale d'un nouveau genre à combiner, et qui par conséquent ne pouvait pas s'improviser comme un coup de théâtre. Faute pourtant de ce complément, la mesure restait sans application possible, et posait pour ainsi dire en l'air. On pouvait craindre de voir renaître ces procès inextricables et ridicules qui avaient suivi les premières acquisitions des Européens après la conquête, le scandale des mêmes terrains vendus dix fois de suite à dix personnes par le même ou par divers soi-disant propriétaires, les revendications inattendues des frères ou des voisins, l'aliénation sur le papier de terres qui n'existaient pas ou d'une contenance illusoire. Le souvenir de ces inconvénients tout récents, pesant sur la colonisation, devait inévitablement arrêter son essor, de telle sorte que l'interdiction, nominalement levée par la loi, serait moralement maintenue par la méfiance. En un mot, faute de ce bout d'instruction aride, mais nécessaire, il fallait ajourner les espérances généreuses exprimées par le ministre à la fin de son rapport, celles « de voir s'ouvrir de nouveaux horizons à la colonisation, cesser l'antagonisme des

deux races... et introduire dans le pays arabe de précieux éléments de civilisation et de progrès. »

Ces dernières paroles nous amènent à un autre genre de reproche, élevé aussi, on peut se le rappeler, contre l'ancienne administration, reproche d'une nature plus délicate, parce qu'il portait plutôt sur une tendance générale que sur aucune mesure en particulier. Nous avons vu que l'ancienne administration était accusée de maintenir, de dessein prémédité, une séparation profonde entre les Arabes et les Européens, et de ne point se hâter assez de fondre la tribu musulmane dans les cadres de la cité française. Nous avons essayé nous-mêmes d'établir la part de vérité qui pouvait se rencontrer dans cette tendance supposée, en l'expliquant tout naturellement par la facilité séduisante que prête à ceux qui gouvernent le maintien à peu près intact de l'organisation de la tribu. Il fut évident, dès le premier jour, que la nouvelle administration mettait une grande importance à se laver d'une telle imputation. Les mots de fusion des races et d'assimilation des peuples furent insérés à plusieurs reprises, non sans dessein, dans des documents officiels, et l'on put s'attendre que de prompts efforts seraient faits pour détruire l'agrégation de la tribu et l'absorber dans une civilisation supérieure. Un coup ne tarda pas à être porté en effet à l'unité de la tribu arabe, mais ce fut à un point tellement sensible et vital que tout le corps entier non-seulement de l'ancienne, mais de la nouvelle société africaine en tressaillit : ce

fut la suppression de ce qu'on nomme en Algérie la responsabilité des tribus.

La tribu, nous l'avons dit, privée de tout pouvoir politique, de toute attribution souveraine, conserve au premier degré, en toute matière, sa propre administration sous la surveillance du chef que le gouvernement français lui nomme. C'est ainsi qu'en matière financière elle perçoit ses propres impôts, n'étant tenue qu'à en verser le montant fixé entre les mains des agents du trésor français. Par un arrangement analogue, bien que dépourvue de toute justice criminelle, c'est elle qui doit être tenue, en partie du moins, de faire sa propre police, de rechercher, de livrer à nos tribunaux les coupables des délits commis sur son territoire. Grâce à ce moyen expéditif, elle échappe à l'ingérence trop continuelle de nos agents dans ses propres affaires, et nous évitons nous-mêmes la nécessité de créer et de solder un personnel immense de gendarmes et de surveillants. A cette indépendance pourtant il faut bien une sanction, car on ne peut s'attendre que la tribu recherche, découvre et livre le criminel par haine du mal et par pur goût de justice. On ne trouve pas chez les tribus arabes (trouve-t-on même dans les villages de France?) cette indignation gratuite et désintéressée contre le crime. De là une disposition déjà ancienne en vertu de laquelle la tribu dont le territoire a été le théâtre d'un crime et d'un délit est passible d'une amende collective, si, dans un délai donné, le criminel n'est pas découvert et remis aux mains de la justice française : disposition plus singulière en apparence qu'en réali-

té, car elle consiste au fond à considérer la tribu entière comme un être moral dans l'intérieur duquel on se refuse à pénétrer, et qui est solidairement responsable de tout ce qui se passe dans son sein ; disposition transitoire assurément, mais transitoire comme la tribu même, dont elle garantit à la fois l'indépendance et la paix, la liberté et l'obéissance. Grâce à cette surveillance que la tribu tout entière est intéressée à exercer sur elle-même, grâce à cette espèce d'abonnement fait avec la justice française, se maintient l'étrange phénomène dont tous les voyageurs sont surpris : la sécurité parfaite dans un pays où il n'y a ni routes, ni population, ni gendarmes. Chaque Arabe est transformé en officier de police, ayant pour faire son métier en conscience, en même temps que toutes les facilités du monde, une raison personnelle et pressante.

Le nouveau ministre n'en jugea pourtant point ainsi : soit que, voulant détruire d'un coup l'édifice de la tribu, ce fût à la clef de voûte même qu'il eût dessein de porter la main, soit tout simplement qu'à distance il ne pût s'arracher à l'empire des habitudes européennes, toujours est-il que, dès le 25 novembre 1858, une circulaire de sa main vint expressément interdire d'exercer, en cas de crime ou de délit aucun recours solidaire contre les tribus, ce genre de recours étant considéré comme une mesure *extrême et violente contraire à l'équité et à la raison,* parce qu'elle frappait *indistinctement les innocents et les coupables.*

Si les autres réformes du ministre avaient été plutôt

des paroles que des actes et demeuraient des principes sans conséquence, celle-ci, à coup sûr, échappait à ce reproche. Ce n'était point par défaut cette fois, c'était par excès d'application possible qu'elle péchait ; ce n'était point une lettre morte, mais bien le signal d'un bouleversement profond et complet. Aussi à la réception de la circulaire, l'émotion de tous ceux à qui était confié le maintien de la paix publique fut extrême. Les obstacles, les périls, les objections, les craintes se présentaient en foule à leur esprit. Ils voyaient échapper de leurs mains non-seulement le moyen le plus efficace et le plus économique, mais le seul en vérité qu'ils possédassent pour faire régner sur des espaces immenses une apparence de sécurité. Où prendre et comment faire sortir de terre la nuée d'agents de police nécessaire pour remplacer ce contrôle réciproque exercé par l'intérêt personnel dans une étroite réunion d'hommes dont tous les membres sont à portée de se connaître, de s'apprécier et par là même de se soupçonner mutuellement? Vingt-cinq mille soldats faisant patrouille dans les gorges de l'Atlas n'y auraient suffi qu'imparfaitement, car la connaissance de la langue et des mœurs leur aurait toujours manqué, et en fait de surveillants le nombre est loin de valoir la qualité. Puis du moment où la tribu n'allait plus être collectivement intéressée à dénoncer les criminels qu'elle renferme dans son sein, elle allait devenir collectivement intéressée à les cacher ; car les habitudes de communauté sont si étroites dans une tribu, et en même temps les idées morales y sont si relâchées, que si tous les membres ne parta-

gent pas la peine d'un brigandage, il faut s'attendre que tous en partageront les profits. S'ils ne sont pas les surveillants et les délateurs, ils seront les complices et les recéleurs les uns des autres. Tout Arabe, s'il n'est l'auxiliaire intéressé de la police française, en est l'ennemi naturel. Enfin du brigandage habituel et impuni à la révolte, pour des gens qui vivent toujours en armes, il n'y a qu'un pas, il n'y a que la différence du petit au grand, de l'opération en gros à l'opération en détail. C'était donc la soumission même de la contrée, ce merveilleux résultat, le plus précieux, le seul complet de trente années de conquête dont la circulaire du 24 novembre compromettait en quelques lignes l'existence : exactement comme dans un barrage qui retient une masse d'eau, la main maladroite qui détache une cheville inaperçue peut amener un débordement.

Les plus vives, les plus instantes réclamations furent sur-le-champ adressées à Paris : commandant supérieur des troupes, officiers, administrateurs, tous furent unanimes dans l'expression de leurs craintes et dans leurs représentations. Aucun ne fut écouté. Par de nouvelles instructions du 22 décembre, le ministre, consentant à peine à admettre quelques exceptions pour des cas extrêmes, maintint la mesure elle-même, en s'appuyant cette fois sur les motifs les plus significatifs. Elle était destinée dans sa pensée, dit-il, à faire cesser « l'état exceptionnel auquel étaient soumises depuis trop longtemps les tribus arabes et à les faire participer au bénéfice du droit commun de la France. Rien, ajoutait-il, ne pouvait le faire

rétrograder dans cette voie, dût-il forcer la main à ces dépositaires de la tradition qui s'obstinent à regarder en arrière pendant que la société progresse, etc. »

Une telle réponse, disons mieux, une telle menace, qui n'avait qu'une adresse possible et qui trouva tout de suite le chemin de la publicité, mit le comble à l'embarras déjà extrême et violent où se trouvait jetée d'un seul coup toute l'administration chargée du gouvernement des tribus. D'une part en effet, par la suppression même de la responsabilité collective, elle perdait son principal moyen d'action sur ses subordonnés; de l'autre, par le nouveau considérant qui confirmait la mesure, elle était officiellement avertie (et tout le public de la colonie en même temps) qu'elle avait perdu la confiance et l'estime de son supérieur. Désarmée devant les Arabes, elle se voyait dénoncée aux Européens comme animée d'un esprit rétrograde, jalouse des progrès de la colonie et volontairement coupable de leur retard. Dans la lutte journalière où elle s'épuisait contre la rébellion à peine domptée de la nature et des hommes, elle se voyait retirer tout ensemble et la force de se faire obéir au-dessous d'elle et la confiance d'être soutenue d'en haut. Mise en suspicion notoire et en quelque sorte à l'ordre du jour de la colonie, c'était désormais à elle que tout mécontent était engagé à s'en prendre, soit de ses griefs passés, soit de ses désappointements futurs. Le ministre se déchargeait ainsi sur ce bouc émissaire de tous les échecs qu'il pouvait rencontrer dans sa marche réforma-

trice, de toutes les déceptions ou de tous les troubles qui pouvaient naître sous ses pas.

C'est alors que se développa dans toute sa bizarrerie le scandale de cette situation étrange que nous avons essayé de dépeindre au commencement de ces essais : une administration en exercice et ostensiblement désavouée par son supérieur, livrée publiquement par lui aux mépris de ses administrés comme aux attaques d'une opposition passionnée. Ce fut à partir aussi de ce même moment que comme si la désignation des circulaires n'était pas elle-même assez claire, le commentaire en fut offert chaque matin par une presse injurieuse, brusquement émancipée, tout empreinte d'un fiel révolutionnaire, et dont les procédés de discussion rappelaient nos jours d'anarchie. Sous un régime de liberté complète, cette presse n'eut sans doute pas obtenu d'hommes assurés de l'estime publique, et accoutumés à braver d'autres épreuves, même un instant d'attention. Mais il était impossible de ne pas remarquer que la liberté ne s'exerçait pas indifféremment dans tous les sens, et qu'aux plus vifs emportements contre tout le personnel de l'administration ne manquaient jamais d'être joints des éloges presque aussi vifs pour le ministre, sans qu'une fois en six mois ce mélange singulier se soit attiré un de ces désaveux officiels qu'en France le *Moniteur* prodigue si souvent au zèle officieux de ces défenseurs. Aussi à tort ou à raison on n'aurait ôté de l'esprit de personne que cette presse opposante avait permission et même commission du chef de courir sus aux agents. En tout cas, entre le ton de ses

principaux articles et celui des circulaires officielles existait un rapport qui ne pouvait échapper à l'oreille la moins musicale. Les circulaires donnaient la note, la presse faisait les variations. Sous l'empire de telles excitations, l'hostilité déjà ancienne dont l'autorité militaire était l'objet, se donnait carrière en liberté et s'exaltait chaque jour davantage en s'exprimant chaque jour plus haut. En même temps la position des serviteurs ainsi livrés par leur maître, prenait une teinte ridicule qui aurait poussé à bout les plus endurants. La patience n'étant pas précisément la vertu que développe l'uniforme, ce fut bientôt dans tous les rangs de l'administration militaire un découragement mêlé d'irritation. Des hommes encore jeunes, ayant l'avenir devant eux et la plus honorable carrière ouverte, appartenant tous à des régiments où ils pouvaient rentrer à volonté, n'avaient aucune raison pour continuer plus longtemps à rendre, aux dépens de leur considération, des services ingrats dont ils étaient payés par de mauvais compliments. Juste au même moment les premiers bruits de complications européennes se répandirent en Afrique. Du pied des Alpes les premiers sons de la trompette guerrière se firent entendre même à travers les mers. L'attrait du champ de bataille venant alors se joindre au dégoût de fonctions désormais sans récompense, exerça un empire irrésistible. De tous les postes de l'administration militaire depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, les démissions arrivèrent en foule, toutes appuyées sur un motif qui rendaient le refus presque impossible. De braves gens, voyant que leurs efforts

n'étaient plus appréciés sur le théâtre où ils avaient dépensé leur jeunesse, ne demandaient à la France d'autre faveur que d'aller ailleurs lui offrir leur vie. Que ce résultat eût été prévu, désiré ou non, le nouveau ministre voyait par là toute l'administration militaire fondre pour ainsi dire entre ses mains.

Quelles résolutions aurait-il prises pour y suppléer? Où aurait-il trouvé des auxiliaires pour combler les vides et remplir les rangs délaissés? A cette question suggérée de toutes parts par une curiosité naturelle, un événement imprévu le dispensa de répondre. Des motifs de haute politique déterminèrent tout d'un coup le prince Napoléon à sortir du ministère qu'il avait lui-même créé, et qui semblait n'avoir d'autre raison d'être que sa présence. Cette retraite inopinée éteignit pour ainsi dire sur place toute l'effervescence et ne laissa de place qu'à la surprise. Le novateur se retirait, laissant toutes les passions aux prises, toutes les questions soulevées, toutes les espérances éveillées, et passant à son successeur le soin de tout apaiser, de tout résoudre et de tout satisfaire. Romulus disparaissait dans le nuage; mais Rome n'était pas fondée.

Plus d'un an déjà s'est écoulé depuis ce coup de théâtre, et cependant nous devons arrêter ici l'histoire du ministère de l'Algérie. Depuis cette époque, en effet, le mouvement, si violemment imprimé et si brusquement arrêté, n'a pour ainsi dire plus fait un pas. L'administrateur éclairé que le choix du gouvernement a appelé à remplacer le prince au ministère, trouvant tant de problèmes posés devant lui, et tant de passions excitées au-

tour de ces problèmes, a jugé, non sans raison, qu'il fallait se réserver à lui-même le temps d'étudier et laisser à d'autres autour de lui le temps de se calmer. Par deux décisions qui ont suivi de près son entrée au pouvoir, il a retiré en fait, sinon en principe, les deux mesures capitales de son prédécesseur, et rétabli, provisoirement du moins, l'interdiction d'acquérir et la responsabilité collective. Puis, la sécurité du jour ainsi assurée, il s'est renfermé dans un silence dont il paraîl avoir quelque peine à sortir. Nous sommes loin de le blâmer de cette abstention calculée. Il y a des situations si troublées et si mal assises que l'action y est impossible, et que le repos en est le seul remède. Des secousses précipitées avaient fait lever sur la voie de tels tourbillons de poussière qu'il fallait bien les laisser un peu tomber avant de se remettre en route. Toutefois, cette attente ne peut se prolonger indéfiniment, et, au gré de l'Algérie, déjà a-t-elle trop duré ; car elle tient en suspens tous les intérêts et tous les esprits. Violemment arrachée à un passé qui avait ses défauts comme ses mérites, mais qui procédait du moins par un système fixe et déterminé, l'Algérie ne voit se tracer aujourd'hui devant elle aucune direction précise. Le doute plane en toute chose sur son avenir. La nouvelle administration, après une première épreuve assez malheureuse, paraît manquer de confiance en elle-même ; les vices de son organisation, que toute l'habileté et toutes les bonnes intentions du monde ne suffisent pas à pallier, la gênent et l'intimident ; l'ancienne, dont tous les fondements ont été ébranlés, ne saurait renaître. De

tous les fléaux qui peuvent atteindre et paralyser une société naissante, l'incertitude est pourtant le pire. Mieux vaudrait un mauvais système que point de système du tout. Que ce soit là notre excuse si dans un dernier chapitre nous nous hasardons à présenter quelques idées personnelles, dictées par un intérêt vif pour ce beau pays. Nous voudrions sincèrement contribuer, pour notre part, à dissiper ses obscurités et à poser quelques jalons dans une voie qui sans être rétrograde ne fût pas aventureuse.

CHAPITRE IV.

CONCLUSION

Comme le lecteur a pu s'en convaincre par un exposé peut-être un peu long, les débats très-vifs engagés depuis un an dans notre colonie africaine ont moins porté sur la nature des mesures à prendre pour assurer ses progrès, que sur la main qui devait être chargée d'accomplir ces mesures. Le pouvoir continuerait-il à être exercé par des militaires? Passerait-il à une influence civile? Comment s'opérerait cette transition? — Telle a été la question incessamment agitée, et que la création du ministère de l'Algérie, comme nous l'avons vu, loin de trancher définitivement, n'a fait qu'envenimer davantage. Devant ce

problème, qui avait pour captiver l'attention publique l'avantage de toucher à beaucoup d'intérêts personnels et de prêter par là même à beaucoup de personnalités dans la polémique, toutes les autres considérations plus abstraites, tirées de l'économie politique ou de l'administration proprement dite, ont nécessairement pâli. Au risque cependant d'être moins piquant, c'est sur ce terrain plus tranquille et plus éloigné de la mêlée des combattants, que nous amènent la suite logique de ces essais et le besoin d'arriver à une conclusion trop retardée. Après avoir successivement exposé les difficultés que rencontrait notre établissement en Afrique, et apprécié les divers efforts qui ont été faits pour les surmonter, nous devons quitter à notre tour ce rôle trop commode de narrateur critique, pour indiquer quelle devrait être suivant nous la marche suivie par le gouvernement dans cette voie pénible. Ce n'est qu'après nous être rendu bien nettement compte de l'œuvre à remplir, que nous pourrons nous prononcer avec quelque connaissance de cause sur le choix des ouvriers. Voyons d'abord ce qu'il y a à faire; nous verrons ensuite quel est, de la plume ou de l'épée, l'instrument le plus propre à accomplir la besogne.

I

En tout pays, même peuplé et civilisé, il n'est peut-être pas de point plus délicat à déterminer que la part qu'il convient à un gouvernement de prendre dans la distribu-

tion de la richesse publique et dans la direction de l'activité sociale. Au nom des théories les plus diverses, les devoirs les plus opposés ont été assignés aux gouvernements, et, par suite, les reproches les plus contraires leur ont été aussi adressés. On les a accusés tour-à-tour de pécher par excès et par défaut, par incurie et par esprit d'envahissement ; de refuser leur concours aux efforts des individus, ou d'entreprendre sur leur liberté. Suivant qu'ils s'abstiennent ou qu'ils agissent, ils prêtent à l'imputation, soit de laisser tout aller à l'abandon, soit de vouloir forcer la nature des choses ; et, par une rencontre étrange, ces griefs contradictoires sont souvent vrais l'un et l'autre. On peut citer plus d'un État en Europe qui a prodigué à son industrie les entraves sous le nom d'encouragements, tandis qu'il laisse son commerce mourir d'inanition, faute de s'être préoccupé de lui tenir des débouchés ouverts. C'est qu'en cela, comme en toutes choses, la limite où se rencontrent le droit et le devoir de l'État avec la liberté des individus, est obscure et cachée dans des profondeurs que l'instinct politique seul sait pénétrer : ou bien plutôt cette jointure, de laquelle dépend toute la souplesse des mouvements du corps social, n'a son jeu tout à fait régulier que chez ces nations heureuses, où gouvernement et citoyens ne sont qu'une même chose, et où tous les intérêts privés ayant leur part dans une représentation générale, ce sont eux en réalité qui se gouvernent eux-mêmes en se contrôlant les uns par les autres.

Mais nulle part peut-être plus que dans une colonie

naissante, il n'est embarrassant de définir avec certitude quels sont les progrès qu'on est en droit de demander à l'action collective de l'Etat, et quels sont ceux qu'on ne peut attendre que de l'initiative individuelle. Une colonie, et principalement, comme nous l'avons expliqué à satiété, une colonie qui n'est point née de l'essor spontané du commerce et des intérêts privés, mais dont la politique et la guerre ont, de propos délibéré, à un jour donné, déterminé la fondation, est par elle-même une œuvre un peu artificielle. Comme elle ne se serait point faite toute seule, il n'est pas possible, sous peine de la voir périr assez vite, de l'abandonner à elle-même. La main qui l'a créée est obligée de la soutenir, au moins pendant ses premiers pas. Les plus absolus théoriciens ne peuvent demander qu'on se confie exclusivement au *laissez-faire* et au *laissez-passer*, sur un terrain où la veille rien ne se faisait et rien ne passait. La liberté est comme l'air ; c'est la plus vivifiante des nourritures pour les végétations naturelles, que les intempéries mêmes développent et fortifient. Mais une colonie politique est une plante de serre et ne saurait se passer entièrement des soins coûteux d'une éducation factice. Nulle part, par conséquent, le problème ne se présente sous des conditions plus compliquées, nulle part il n'est plus difficile à un gouvernement de traverser cet étroit défilé d'économie politique sans toucher Charybde ou Scylla, l'écueil de trop faire ou celui de ne pas faire assez.

En ce genre d'ailleurs, toutes les formules générales ont le double inconvénient d'être vagues et insuffisantes.

Si j'étais réduit cependant à exprimer en peu de mots quel doit être sur un tel théâtre le rôle d'un gouvernement soucieux de remplir sa tâche, sans usurper sur celle d'autrui, je ne croirais pas être très-loin de la vérité en affirmant que son action doit consister principalement à mettre la terre de la colonie nouvelle à la disposition du capital déjà formé dans les sociétés civilisées. Sur la terre et sur le capital eux-mêmes, le gouvernement ne peut exercer aucune action efficace; mais il peut rendre leurs rapports plus faciles en écartant les obstacles qui les séparent.

Sur la terre elle-même, disons-nous, un gouvernement ne peut rien ou presque rien. Assurément c'est son métier, avant de choisir l'emplacement d'une colonie, de s'enquérir des conditions naturelles du sol, et de ne se fixer que là où elles lui paraissent favorables. Mais une fois ce choix bien ou mal fait, il ne peut plus rien changer à ces conditions elles-mêmes. S'il s'est trompé, d'une terre ingrate il ne fera, ni par force ni par argent, une terre fertile. La culture seule opère quelquefois, à la longue et péniblement, un tel prodige, et la culture n'est pas le fait d'un gouvernement qui sera toujours, s'il a la malheureuse idée de s'en mêler, le moins actif, le moins intelligent et le plus dépensier des laboureurs. Un gouvernement ne peut pas davantage appeler le capital sur une terre où il ne lui convient pas de se rendre. Le capital est, par essence, une force indépendante dont aucun état ne peut disposer à son gré. Issu, par une génération spontanée, de l'activité humaine, il conserve le

caractère indélébile de son origine. C'est la liberté qui l'a enfanté : c'est la liberté qui le fait mouvoir. Il regimbe contre la contrainte, et se méfie même des faveurs. Tout capital officiellement transporté sur une colonie est destiné à se dissiper rapidement et à se dessécher lui-même, sans rien féconder autour de lui. Des deux termes, par conséquent, dont le rapprochement est nécessaire pour mettre au jour une société, la terre, qui contient les éléments de toute richesse et même de toute vie ; le capital, indispensable instrument à l'aide duquel le travail humain peut les dégager, l'un n'échappe pas moins que l'autre à la puissance du gouvernement. Il n'est intérêt politique ou colonial qui tienne : si la terre n'est pas propre à rémunérer le capital, et si, par conséquent, le capital, n'y pouvant pas vivre, ne veut naturellement pas s'y rendre; si la nature a mis obstacle entre eux à tout mariage fécond, aucune puissance humaine, fût-elle forte de toutes les baïonnettes et riche de tous les millions qu'on voudra, ne pourra rendre ni durable ni même possible une union arrêtée par d'invincibles antipathies.

Mais s'il y a d'une part, dans la colonie à fonder, une terre bien traitée, bien dotée par la nature, et qui n'attende pour s'ouvrir à une production abondante qu'une suffisante aspersion de capital ; et si, de l'autre, de vieilles sociétés voisines ont en circulation à leur surface une certaine masse de capital, qui, repoussé de leur sol épuisé, cherche à déborder sur des terres nouvelles; si enfin, entre ces deux éléments, naturellement portés à se rejoindre, s'élèvent des obstacles provenant soit des

entraves légales de la métropole, soit des mœurs des populations indigènes qui occupent le terrain de la colonie future, soit même enfin de ces difficultés physiques dont un grand effort de travail peut venir à bout d'un seul coup, c'est ici alors que commencent la tâche et le devoir du gouvernement. C'est à lui à faire disparaître, soit des lois, soit des mœurs, soit même du sol, les barrières qui s'opposent à un rapprochement indiqué par la nature. C'est à lui à faire en sorte que le capital puisse sans difficulté atteindre la terre qu'il cherche, et que la terre puisse être abordée sans peine par le capital qu'elle attend (1).

(1) Quelques personnes s'étonneront peut-être que nous insistions presque exclusivement sur la nécessité d'attirer le capital dans une colonie nouvelle, sans paraître nous préoccuper d'y faire venir aussi la main-d'œuvre nécessaire pour mettre le capital en exploitation. La rareté, la cherté de la main-d'œuvre, est en effet un des grands fléaux de toute colonie naissante, et l'Algérie en particulier en souffre grandement. Les publicistes ne se font pas faute de systèmes de tout genre pour remédier à ce mal, et il en est même qui vont sérieusement jusqu'à proposer à la France d'établir un commerce de traite sur sa frontière du désert, pour se procurer des travailleurs noirs : le tout, bien entendu, dans l'intention charitable d'initier ensuite les ouvriers ainsi achetés aux bienfaits de la civilisation. Outre que l'espace nous manque pour discuter toutes ces idées bizarres, nous avons une raison majeure pour ne pas toucher ici à ce problème. C'est qu'au fond il n'est autre que celui du capital envisagé sous une autre face. Si l'Algérie manque d'ouvriers, c'est tout simplement, suivant nous, parce qu'elle manque d'argent pour les payer, j'entends pour les payer d'une façon constante, régulière, à des conditions qui permettent à ces ouvriers de vivre, et les engagent à venir s'établir. S'il y avait en Algérie un grand nombre de gens riches pouvant employer des ouvriers toute l'année, les ouvriers ne tarderaient pas à arriver, soit de France, soit d'Espagne, soit du reste de l'Europe, soit des tribus arabes ou kabyles. Mais avec des cultivateurs pauvres eux-mêmes, et qui ne peuvent employer de bras auxiliaires que quand ils y sont forcés, pendant le temps très-court des travaux de la moisson ou de la fanaison, quelqu'élevé que soit le salaire durant ces temps exceptionnels, c'est là une perspective

Quand les deux termes existent, s'ils restent pourtant encore séparés, c'est au gouvernement à les délivrer de tout ce qui s'interpose entre eux, soit des remparts qui barrent la voie, soit des nuages qui arrêtent la vue. Ainsi se trouvent déterminés pour nous, du même coup, le champ et le but de l'action possible du gouvernement. Nous en excluons tout ce qui tend à faire venir le capital par la force, à l'extraire du trésor public, à l'attirer même par des appâts factices, à l'appliquer soi-même et d'autorité sur la terre, à l'enfermer dans des canaux tracés à l'avance. Mais nous y faisons rentrer, comme le devoir le plus impérieux et le plus pressant, tout ce qui peut contribuer à aplanir la voie devant lui, et à le rassurer contre les dangers ou même contre les fantômes qui l'effraient.

Faisons maintenant à l'Algérie et à chacune des difficultés qui s'opposent à sa colonisation, l'application d'une règle si simple. Ce sera une revue d'autant plus facile et

qui n'est pas suffisante pour déterminer des familles laborieuses à transporter leurs foyers au-delà des mers. C'est, en d'autres termes, et sur une plus grande échelle, la même difficulté qu'éprouve même en France notre agriculture. Si nos cultivateurs étaient assez riches pour offrir aux ouvriers des conditions aussi élevées et aussi constantes que l'industrie des villes, les bras n'abandonneraient pas les campagnes pour se rendre dans les cités. C'est donc la rareté du capital qui produit en réalité la rareté de la main-d'œuvre, résultat qui paraît contraire à la loi de l'offre et de la demande, et qui y est au fond tout à fait conforme : car cela revient tout simplement à dire que les hommes vont naturellement où ils ont l'espérance de trouver de bonnes conditions de vie. Le problème réel est donc d'attirer le capital, lequel, s'il vient, fait venir la main-d'œuvre à sa suite. Il n'y aurait d'exception à cette règle que dans un pays où, en raison du climat, il faudrait une main-d'œuvre d'une nature particulière, ce qui est le cas de nos colonies tropicales. Mais l'Algérie, qui n'a pas les avantages du climat des tropiques, n'en a pas non plus les inconvénients.

d'autant plus rapide, que tous les chemins maintenant, et même toutes les stations, nous sont connus.

L'Algérie est une terre fertile : quelques sceptiques en voulaient douter malgré l'histoire; aucun incrédule ne peut le contester aujourd'hui contre l'expérience. Elle n'a point, à la vérité, de ces fertilités exceptionnelles qui attirent spontanément les capitaux à la suite du commerce par l'appât de produits rares. Elle ne porte, ni dans son sein, ni à sa surface, de trésors cachés ou de végétation prodigieuse, qui puissent piquer la curiosité des aventuriers ou satisfaire une cupidité hâtive. Sa fertilité, rare pour le degré, est ordinaire pour la qualité. Le Pactole n'y roule point, et ce n'est pas la patrie des *Mille et une nuits*. Il n'en reviendra jamais ni *nabab*, ni oncle d'Amérique, pour terminer à point nommé le dénouement d'une comédie. C'est une terre de bonne, de saine espèce, qui, avec des dépenses et des efforts modérés, peut produire abondamment les premiers éléments de la vie et de la richesse, le pain, l'huile, peut-être le vin et le fourrage des bestiaux. Viennent de bons laboureurs, les mains et les poches suffisamment garnies, s'ils travaillent, elle les paiera bien de leur peine et leur rendra avec un honnête intérêt les épargnes qu'ils lui confieront.

Contentons-nous de ce qu'elle a : ne lui demandons pas ce qu'elle n'a pas. Point de cultures rares introduites par décrets du *Moniteur*, à grand renfort de primes et de protections. Les primes, les protections, ne sont que des moyens de faire venir artificiellement le capital qui ne viendrait pas de lui-même, en lui garantissant un intérêt

que la nature ne lui assure pas, et qui doit par conséquent sortir indirectement de la bourse des contribuables en passant par le trésor public. Outre que rien n'est moins équitable que de tirer ainsi de la poche de son voisin l'intérêt de son argent, rien n'est moins sûr et plus trompeur qu'un tel placement. Vient le jour où les contribuables se lassent, et où le trésor public s'épuise : ce jour-là, l'intérêt n'est pas payé, et le capital, engagé dans une voie où il ne peut se reproduire, périt sans retour. C'est l'extrémité fâcheuse à laquelle est réduite en ce moment la culture du coton introduite si bruyamment il y a peu d'années en Algérie, sous la garantie d'un achat, assuré par l'administration. Le terme de l'assurance approche : l'administration ne veut pas la renouveler, et les cultivateurs, étant hors d'état de soutenir la lutte, en seront pour leurs frais de plantation. Quand nous résoudrons-nous à croire qu'en ce qui touche ses produits, la nature sait mieux ce qu'elle fait que nous, surtout sur une terre encore nue, où les hommes peu riches et peu nombreux n'ont presque aucun moyen de dompter et de modifier la nature?

Dans les limites de ces conditions naturelles, qui sont excellentes sans être merveilleuses, un seul service peut être efficacement rendu par le gouvernement à la terre de sa colonie africaine : c'est de la rendre facile à aborder et à traverser. Sur ses côtes les bons ports, dans son intérieur les voies de communication manquent et sont difficiles à pratiquer. L'Algérie n'est point percée à jour par ces admirables fleuves du continent américain qui, venant déboucher dans de magnifiques havres naturels, peuvent

amener sans effort de gros navires jusqu'au fond des vallées et au pied des montagnes. Sa côte, sans mériter absolument la mauvaise renommée qui en a fait si longtemps un objet d'effroi, est pourtant plate et sans abri, et quant à ses rivières, bien loin d'être des *chemins qui marchent* (suivant l'expression connue), avec leur cours irrégulier, leurs débordements subits et leurs sécheresses intermittentes, elles paraissent avoir pour effet principal d'empêcher les routes de s'établir et les hommes de passer. Lutter contre cette difficulté qui est le résultat combiné d'une infirmité physique et d'une longue dévastation artificielle, ce n'est point pour le gouvernement sortir des limites que nous avons reconnues à sa tâche : c'est au contraire s'y renfermer expressément, puisque cette tâche consiste précisément à ouvrir l'accès du sol producteur et à préparer les voies pour accueillir les ressources qui peuvent venir s'y ajouter du dehors. Par conséquent tous les travaux des ports et de la voirie, toutes les chaussées, tous les barrages, tous les encaissements de rivière, tout ce qui est destiné à faciliter la circulation intérieure par l'élargissement des passages ou la meilleure distribution des eaux, non-seulement lui reviennent de droit, mais lui sont impérieusement commandés. En ce genre même, nous croyons que le gouvernement ne peut ni trop faire, ni faire trop vite, ni faire trop bien, tout de suite. Dans un pays déjà peuplé, on peut à la rigueur attendre pour ouvrir des voies qu'il y ait des besoins existants à satisfaire, bien que dans ce pays la même l'expérience prouve que, dès qu'il se fait un chemin, il se fait du même coup des passants pour en profi-

ter. Mais dans une contrée où on veut faire venir la population, il faut que les gens, en arrivant, trouvent leurs chemins tout préparés, car ils ne viendront pas tant qu'ils auront de la peine à passer. Et du moment qu'on prépare les chemins, il est, je crois, d'une économie bien entendue de les faire sur-le-champ les meilleurs, les plus durables, et même les plus savants possibles. Depuis le temps que l'armée, pour assurer la circulation de ses caissons d'artillerie et de ses bagages, a tracé sur le sol spongieux des vallées de la Mitidja, de la Seybouse ou du Chelif, un certain nombre de lignes géométriques, qu'on appelle des routes, il ne se passe point d'hiver que quelque torrent mal appris ne disperse ses travaux faits à la hâte, n'emporte les terres en laissant des cailloux à leur place, et ne brise les piliers de ces passerelles de bois qu'on décore du nom de ponts. Il ne se passe pas de printemps que le dégât ne coûte quelques millions à réparer. En mettant bout à bout toutes ces sommes, on aurait déjà réuni une notable partie des fonds nécessaires pour mettre à exécution le fameux chemin de fer, tant de fois promis et tant de fois ajourné, tant de fois commencé et tant de fois interrompu, qui doit fournir aux contrées intérieures une communication courte et directe avec la mer. Quel mouvement imprimerait au commerce de l'Afrique une voie ferrée qui mettrait ainsi à quelques heures des côtes, et à trois journées de Marseille, les métaux, les bois précieux, toutes les richesses métallurgiques, végétales et minérales, en un mot, dont l'Atlas cache dans ses profondeurs les veines et les racines ; quel attrait cet accès commode

exercerait sur les spéculateurs : quelle valeur prendraient les denrées agricoles le jour où au lieu d'être chariées lentement, à travers des marais embourbés, elles courraient lestement, par toute saison, à la suite d'une locomotive : — personne ne peut le calculer, et il est probable qu'aucun des coups de théâtre accomplis déjà parmi nous par la vapeur, n'en donne une idée suffisante. Les prodiges que peut enfanter l'alliance des découvertes les plus avancées de la civilisation avec les forces encore intactes de la nature, l'union du dernier état de la science avec le premier état de la terre, l'Amérique seule jusqu'ici en a présenté le spectacle : il serait peut-être donné à l'Afrique de le reproduire. Il importe que la France le sache, quand elle regrette d'avoir déjà tant dépensé pour sa colonie, et de devoir tant dépenser encore. Elle a peut-être sous la main les moyens de rentrer d'un seul coup dans toutes ses mises : c'est de placer hardiment, sur la création d'un chemin de fer, un nouvel enjeu dont le gain incalculable est par avance presque assuré.

Voilà ce que notre gouvernement peut faire pour améliorer les conditions naturelles du sol africain, sans entreprendre la tâche impossible de lui en communiquer de factices ou de lui imposer des charges prématurées. En se tournant maintenant vers l'autre élément du problème, sa règle de conduite ne saurait beaucoup différer. De même qu'il doit prendre la terre comme elle lui est donnée, il faut qu'il se résigne à prendre le capital là où il se trouve, et la conséquence inattendue, peut-être, mais inévitable, c'est que, comme le capital ne se trouve pas

abondamment en France, ce n'est pas de France principalement non plus qu'il faut l'attendre, ni essayer de le faire venir.

Tout le temps en effet que la France restera constituée économiquement, comme elle l'est, — c'est-à-dire partagée entre de grands capitalistes se livrant à l'industrie où ils poursuivent et recueillent de gros bénéfices, et de petits cultivateurs attachés au sol par la double puissance de l'habitude et de l'orgueil, par toutes les traditions immémoriales que leur a léguées le passé, et tous les instincts nouveaux qu'a créés en eux la grande révolution du siècle dernier, considérant le champ patrimonial à la fois comme un héritage sacré et comme un gage d'affranchissement social, s'en disputant passionnément les lambeaux, et préférant s'épuiser sur leurs guérets à aller s'enrichir ailleurs ; — l'espérance de voir sortir d'un pays ainsi partagé une nuée de colons emportant gaîment sur leur dos leur petit avoir et s'embarquant d'un pied léger vers l'inconnu, est véritablement chimérique. Je prie que chacun regarde autour de soi : car, grâce à la merveilleuse, mais monotone uniformité que nos lois ont répandue sur la surface entière de notre France, chacun, en regardant son canton, sait à peu de chose près ce qui se passe dans tous les autres. Où sont-ils, en France, les colons dont nous sommes prêts à faire don à l'Algérie? J'entends des colons de mœurs rangées, d'habitudes laborieuses, et pourvus d'un bien suffisant, car des ouvriers fainéants, des banqueroutiers frauduleux, des débiteurs insolvables, des gens déclassés de toute sorte,

cherchant l'éloignement et l'aventure, parce que l'ordre leur pèse et qu'ils craignent les regards de leurs voisins; cette denrée-là est assez commune parmi nous pour que nous en puissions faire largement part à l'Afrique sans nous apauvrir. Mais de bons paysans, faits au travail et riches d'épargnes, en comptons-nous même un assez grand nombre pour en céder à d'autres ? En supposant même qu'ils se prêtassent à un départ en masse, qui répugne au fond même de leur nature, et déchirerait toutes les fibres de leur cœur, qui est-ce qui verrait s'éloigner sans effroi cette pépinière de nos armées, cette moëlle, cette substance de notre force nationale ? En supposant, par la plus impossible des hypothèses, qu'on vît s'opérer dans nos départements de France ce qui est arrivé par une lente transformation en Angleterre, c'est-à-dire la petite propriété se lassant des labeurs de sa condition, et réalisant son avoir entre les mains de la grande, pour aller chercher dans d'autres emplois une fortune plus facile, je suis persuadé qu'un tel résultat serait vu généralement avec regret, et que l'instinct démocratique en particulier prendrait l'alarme aussitôt. C'est pourtant une révolution de ce genre qui serait nécessaire, si l'on veut tirer de France et porter en Algérie les deux ou trois millions de population agricole exigés pour donner au sol toute sa valeur. Car si on les met d'un côté, il faudra bien qu'ils manquent de l'autre ; on ne peut alimenter un nouveau bassin aux dépens d'un réservoir, sans faire baisser ici le niveau pendant qu'il s'élève ailleurs. Ne travaillons donc pas d'une main à un résultat

que nous serions si fâchés d'atteindre qu'il faudrait aussitôt l'arrêter de l'autre. Ce que nous craindrions en France, cessons de l'espérer, de l'annoncer sans cesse en Afrique, et convenons une bonne fois avec nous-mêmes que ce n'est pas aux dépens de la France que l'Afrique française peut se peupler.

Mais la France n'est pas seule en Europe, et s'il n'y a guère en France de matière préparée pour l'émigration, il en est tout autrement en Europe. Un immense courant, au contraire, d'intelligences et de capitaux, est dirigé chaque année de l'orient à l'occident du monde, et traverse l'Atlantique aussi régulièrement que des flots poussés par le souffle périodique des vents moussons ou alisés. Chaque année, des ports britanniques, et même des nôtres, une masse innombrable d'émigrants anglais, allemands, hollandais, belges, s'embarque pour l'Amérique ou l'Océanie. Il en est sorti, d'après des calculs aisés à faire, près de trois millions d'Angleterre et plus d'un million d'Allemagne, depuis dix ans. Assurément, dans ce nombre de fugitifs qui abandonnent chaque année le vieux monde, la majorité se compose de pauvres journaliers qui vont chercher dans les riches cités ou dans les vastes exploitations des Etats-Unis et des îles anglaises, un salaire élevé et constant que leur propre patrie ne leur offre pas; et comme l'Algérie est encore trop pauvre pour leur donner aujourd'hui cette assurance, il n'est pas étonnant que ce ne soit pas dans ce sens qu'ils tournent leurs pas. Mais il en est aussi, et en grand nombre, qui ne partent pas les mains vides et qui vont demander à de nouveaux conti-

nents, non pas du travail seulement, mais de l'espace et de la terre. Ceux-là n'ont aucune raison naturelle pour préférer les frais, les risques d'une traversée de plus d'un mois, au passage rapide et sûr de la Méditerranée. A conditions égales, et entre deux parties du monde également ouvertes au travail européen, l'Afrique devrait avoir l'avantage sur l'Amérique ; l'émigration y serait moins coûteuse, et l'expatriation, moins lointaine, devrait être aussi moins pénible. Si ce résultat se fait attendre, et même, après vingt ans d'attente, ne montre qu'une lente propension à se produire, il y a une cause étrangère qui suspend et détourne ainsi le cours naturel des idées et des intérêts : c'est au gouvernement à la chercher pour la détruire.

Et c'est d'abord dans sa conscience qu'il doit descendre pour voir s'il ne serait pas lui-même, en partie du moins, un des auteurs du mal qu'il déplore. Il n'ira pas loin, je m'assure, dans cet examen, sans rencontrer tout cet attirail, tout ce cortége de mesures restrictives et prohibitives, de faveurs et d'interdictions, de concessions et de charges, tout cet appareil administratif au sujet duquel nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer ici toute notre pensée. Après tant de développements, il serait aussi inutile que fatigant de revenir sur les inconvénients de ce système de concessions qui a appelé en Afrique une chétive population précédée et suivie par la misère, et destinée à mourir dans cette triste compagnie. Mais il n'est pas superflu d'aller à la source même de l'erreur, en remarquant qu'elle a eu précisément pour origine la prétention de faire

sortir de terre à volonté une race de colons français qui n'existait pas, comme aurait dit l'école, *in natura rerum*. Le paysan français ayant la passion, la manie d'être propriétaire foncier, autant qu'il a le dégoût et la crainte instinctive des voyages, c'est à cette passion qu'on a tendu un appât en lui offrant la terre par octroi gratuit, sauf à lui en faire payer ensuite, en travaux obligatoires et en charges onéreuses, beaucoup plus que la véritable valeur. Combien peu cet appât fait de dupes, et combien rapidement ces dupes se sont changées en victimes, c'est ce que nous avons établi, après tant d'autres, par des chiffres irrécusables. Mais quelle statistique pourrait découvrir combien de colons sérieux, nés dans les plaines de Flandre ou dans les retraites de la Forêt noire, et pourvus d'un petit trésor d'économies, ont été détournés de venir le confier à l'Afrique, par la pensée qu'avant d'obtenir le droit de s'asseoir à son soleil, il faudrait faire à perte de vue station dans les auberges d'Alger, et antichambre dans des bureaux de préfecture ou de direction générale ! Combien ont reculé devant la perspective d'attendre qu'une patente sur papier timbré eût eu le temps de traverser cinq à six fois la mer afin d'être examinée par cinq ou six commissions différentes, puis débattue dans un assez grand nombre de rapports et revêtue d'un assez grand nombre de signatures pour former un dossier convenable dans un carton ! Combien ont été justement effarouchés de prévoir que quand même ils auraient obtenu, à force de démarches et de protections, un bout de terre, ils ne pourraient encore s'y loger, s'y coucher, s'y ruiner même à leur fantaisie, et

qu'il leur faudrait manger, suivant des règles fixes, le peu d'argent qu'une si longue attente aurait laissé dans leur escarcelle! Et pendant ce temps le système de concessions disparaissait sans retour des colonies américaines et anglaises, et tout débarquant avait la promesse d'y trouver, dès le lendemain de son arrivée, la terre qui pourrait lui agréer, franche et quitte de toutes charges, avec tous les droits et toutes les prérogatives de la pleine propriété, sous la seule condition de payer comptant tout ou partie de la valeur. Ce n'était pas acheter trop cher d'un ou deux mois de traversée, le plaisir d'être maître chez soi. Ainsi, pendant que l'on courait en Afrique après l'ombre d'un colon français hypothétique, on éloignait du même coup la réalité du colon étranger, le seul qui vive, qui voyage et qui paie.

Et cependant la force des choses est si ingénieuse et si puissante que pour se jouer des obstacles que lui oppose la maladresse ou l'incurie des hommes, que, malgré tant de justes sujets de découragement, c'est encore l'émigration étrangère qui forme près de la moitié des rangs si peu pressés de notre colonie africaine. La statistique constate que, sur 180,000 Européens établis en Afrique, il n'y en a pas plus de 100,000 qui viennent de France. Le reste se recrute donc aux dépens de l'étranger; il est vrai que c'est chez les nations du midi, moins riches et par conséquent moins secourables que celles du nord. Nous avons écarté tous ceux qui ont le courage et le moyen d'aller loin, et gardé pour nous ceux qui manquent, soit de résolution, soit d'argent, pour courir les grandes aventures. Mais si

le résultat est déjà tel quand il a été constamment contrarié, on peut juger quelles proportions il aurait atteintes s'il avait été légèrement secondé. Je n'ignore pas que c'est une extrémité qui surprendra péniblement quelques personnes, que de fonder exclusivement sur l'émigration étrangère l'espoir d'une colonie conquise avec le sang et l'argent de la France. Que ces juges délicats veuillent bien songer pourtant que, dans les affaires humaines, il ne s'agit pas de faire ce qu'on désire, mais bien ce qu'on peut, d'éviter ce qui afflige, mais de subir ce qui est nécessaire. Or, si la France ne fait pas de colons pas plus que l'Algérie ne fait de sucre, c'est une chimère et une violence stériles que de s'obstiner à leur demander ce qu'elles n'ont pas. De plus, quel droit aurions-nous de nous montrer plus difficiles que les deux plus grandes puissances colonisatrices du monde, issues l'une et l'autre de cette race saxonne à laquelle le sentiment et même l'orgueil national n'ont jamais fait défaut ; et qui ne font pourtant nulle difficulté de puiser de toutes mains en Europe pour peupler les régions qu'elles veulent appeler à la civilisation? Enfin, il y a un moyen facile d'empêcher l'Algérie de perdre à ce mélange le caractère de la nationalité française ; c'est de transformer nous-mêmes, et le plus vite possible, en français, les étrangers qui viendront s'y fixer. Nous nous vantons beaucoup d'ordinaire de l'excellence de nos lois civiles, et nous les proposons volontiers pour modèles à toute l'Europe : nous estimons très-haut les bienfaits de notre administration, et nous admettons comme un fait constant que tous nos voisins

nous l'envient : nous ne parlons pas sans une certaine fatuité du charme de nos qualités sociales, et nous nous plaisons à remarquer que les étrangers qui nous viennent voir restent souvent épris de nos mœurs. Eh bien, c'est ici le cas de vérifier si cette bonne opinion de nous-mêmes est bien fondée. Ouvrons à deux battants à l'émigration étrangère les portes de notre colonie : qu'elle trouve chez nous, aux mêmes conditions qu'au delà de l'Atlantique, l'acquisition facile et la libre possession du territoire. Pour appeler même son capital sous toutes les formes, laissons plus généreusement aborder nos ports par le commerce, et élargissons les tarifs encore très-restrictifs de la loi de 1851 ; puis retenons ceux qui auront répondu à notre appel, par une de ces lois de naturalisation à courte échéance qui grossissent si rapidement la population des nouveaux États d'Amérique. S'il faut dix années de séjour pour prendre part à la vie civile de l'ancienne France, qu'il n'en faille que deux, qu'une même, pour être admis dans les rangs de la nouvelle ; et si les fils de l'étranger ne répondent pas bientôt par leur reconnaissance à la confiance qui leur sera ainsi témoignée, s'ils ne prennent pas avec les droits et les intérêts, l'esprit de leur patrie adoptive, c'est donc que la France aurait perdu cette prompte et forte vertu d'assimilation qui a fait la puissance et l'originalité de son histoire. Il ne peut pas lui être plus difficile aujourd'hui d'absorber dans son sein des individus isolés, égrenés pour ainsi dire, venus des points les plus divers du monde, sans liens les uns avec les autres, et prêts à lui confier leurs desti-

nées, qu'il ne lui a été autrefois d'imprimer le cachet de l'unité nationale sur le front rebelle de ses provinces. En tout cas, la pire des combinaisons, c'est, tout en ayant un impérieux besoin de l'émigration étrangère, de lui témoigner en même temps, par mille tracasseries de détails, une sourde méfiance : c'est de la tenir, quand elle arrive, à distance et à l'écart, en la condamnant à une minorité prolongée qui l'oblige à garder tous ses intérêts distincts, et par conséquent toutes ses affections éloignées de la colonie qu'elle habite. Dans l'état présent de nos lois, avec les difficultés de tout genre que le code civil impose à un étranger qui veut devenir français, il y a près de la moitié de notre petite colonie africaine qui vit privée du moindre droit civil, même le plus élémentaire. C'est un spectacle qui ne s'est pas vu, je crois, depuis les républiques de l'antiquité, lesquelles ne se sont jamais trouvées bien pour leur repos de maintenir ses farouches et factices divisions. Hâtons-nous de faire cesser un état de choses mortel pour les progrès du peuplement que nous attendons, et qui pourrait même devenir, en cas de guerre étrangère, une source de périls pour notre domination ; puisque nous ne pouvons envoyer de vieux Francais en Afrique, que ce soit l'Afrique, à son tour, qui nous vale de nouveaux Francais.

Ainsi, de grandes voies de communication d'un côté, une loi très-large de naturalisation de l'autre, accompagnée de la suppression de toutes les entraves industrielles, agricoles ou commerciales ; en un mot l'abaissement de tous les obstacles, soit physiques, soit légaux, qui

empêchent le mouvement des capitaux vers l'Afrique, telle est la tâche simple en apparence, mais vaste en réalité, qui se présente pour un administrateur et dans laquelle, tant à faire lui-même qu'à défaire ce qu'on a fait avant lui, il peut dépenser une grande somme d'activité et acquérir une juste part de réputation. Est-ce là tout cependant, et est-ce assez ? Nous aurions bien peu de mémoire si nous nous contentions à si bon marché. Ce qui empêche le capital d'Europe de se mettre en rapport avec la terre d'Afrique, c'est autre chose que de mauvaises routes à aplanir et de mauvaises lois à redresser. Il y a un corps opaque interposé entre eux, qui s'oppose à toute communication de chaleur et de vie. Ce corps n'est autre que la société arabe, avec sa détestable constitution, répandue sur un sol immense qu'elle détient en le dévastant.

La difficulté qu'oppose au gouvernement comme au peuplement de l'Afrique, la constitution de la société arabe, nous la connaissons maintenant à fond, l'ayant déjà envisagée sous plusieurs faces. Nous l'avons rencontrée au seuil même de ces essais, en exposant les conditions générales de notre établissement colonial : nous l'avons retrouvée à chaque pas que nous devions faire dans l'examen des mérites et des torts des diverses administrations qui se sont succédé. C'est en effet le grand, le principal nœud de tout le problème. Dans quelque voie qu'on s'avance, c'est cette difficulté qu'on rencontre, et elle se multiplie et se transfigure sous mille formes différentes. Elle est à la fois politique et économique :

elle est politique : car l'existence des tribus, c'est-à-dire de petites républiques indépendantes faisant corps et tenues ensemble par un lien que nous ne pouvons relâcher à notre gré, est un mécanisme dangereux qui s'interpose entre notre autorité et l'obéissance de nos nouveaux sujets, et qui, s'il garantit aujourd'hui la sécurité, peut la menacer demain. Elle est économique aussi, car le lien véritable de la tribu, c'est la propriété collective, absurde régime sous l'empire duquel la fertilité d'un champ est toujours en raison inverse de son étendue. Enfin elle est funeste également, et aux Européens et aux Arabes, car en confisquant le sol au profit de possesseurs aussi peu aptes que peu intéressés à l'améliorer, elle en interdit l'accès aux nouveaux venus à qui elle ne laisse pas de place suffisante, et en même temps elle retire aux anciens habitants de la contrée, tout motif, tout espoir, tout élément de progrès. Elle condamne ainsi toute l'Afrique à une immobilité indéfinie, en arrêtant au passage tous les principes de vie qui pourraient venir du dehors, ou en étouffant dans leur germe tous ceux qu'une révolution morale pourrait produire au dedans. La tribu arabe est armée comme d'une faux à double tranchant qui étend la dévastation autour d'elle en la maintenant dans son propre sein.

Cette double et fatale influence expliquera peut-être, pour le dire en passant, à quelques personnes, qui ont pu s'étonner de mon indifférence, le peu d'espoir que j'ai paru fonder, pour l'avenir de notre colonie, sur le progrès possible des habitants que nous y avons trouvés.

Plus d'un philanthrope animé d'un louable amour de l'humanité, en me voyant invoquer comme la seule voie de salut de l'Algérie l'émigration européenne qui se décide à venir avec tant de peine, m'aura peut-être trouvé bien dédaigneux pour deux millions cinq cent mille indigènes, tout venus, tout portés, tout acclimatés, pourvus de bras et non extrêmement dépourvus d'argent, et qui cultivent aujourd'hui tant bien que mal la terre d'Afrique. Ce sont là, ce semble, des forces mises à notre portée. Pourquoi ne pas chercher à en faire tout simplement usage, en leur imprimant une meilleure direction, au lieu de se mettre en train pour faire venir de loin, et à grands frais, d'autres auxquelles on est embarrassé de trouver un point d'appui ? L'ancienne administration elle-même peut me reprocher d'avoir glissé trop légèrement sur les efforts constants auxquels elle s'est livrée pour répandre chez les Arabes de plus saines notions d'agriculture, d'économie politique, pour leur inspirer des habitudes plus sédentaires, pour les initier, comme on dit, aux bienfaits et aux lumières de la civilisation. Rien n'est pourtant plus loin de ma pensée que de déjouer de nobles espérances ou de dénigrer de généreuses tentatives. Mais ce n'est pas moi, c'est la société arabe, telle qu'elle existe et tant qu'elle restera telle, qui condamne fatalement tous ces vœux et tous ces efforts à s'évanouir dans l'impuissance. Avec le principe communiste qui fait la base de la société arabe, compter sur un progrès quelconque, c'est se bercer d'une chimère, et y travailler, c'est lutter contre l'impossible. La propriété collective, c'est, quoi qu'on fasse,

la barbarie en permanence et en perpétuité; car en interdisant à l'homme tout espoir, elle le décourage de tout travail, et en attachant à la même glèbe l'ouvrier laborieux et le dissipateur fainéant, elle a pour effet inévitable d'enchaîner fatalement aussi le lendemain à la veille. Il y a là une école de paresse et d'inertie qui prévaudra indéfiniment sur les exemples les plus édifiants et les instructions les plus éclairées que l'administration française pourra donner. Je ne m'oppose par conséquent à aucun des essais qu'on peut mettre en avant pour faire l'éducation agricole de la tribu. J'approuve fort, par exemple, qu'on ouvre dans les grandes villes des écoles arabes, pourvu cependant qu'on n'y enseigne qu'avec réserve les passages du Coran qui ordonnent de se débarrasser à tout prix des maîtres étrangers. Je ne vois nul inconvénient à obliger les Kaïds que nous désignons à se bâtir des maisons de pierre, qu'ils laissent à la vérité habituellement vides pour continuer à demeurer sous la tente. Je ne conteste pas le profit qu'il y a à tondre des moutons avec de bons ciseaux, au lieu de leur écorcher la peau avec une serpe barbare. Les courses de chevaux brillantes, instituées à Alger, peuvent être très-utiles afin d'inspirer aux cavaliers arabes, pour leurs montures, sinon cet attachement passionné que les romances leur supposent, je ne sais pourquoi, au moins un peu de soin et un peu de pitié. Mais tous ces divers moyens d'éducation ne seront jamais que des remèdes très-superficiels, agissant à peine à fleur de peau sur un mal qui altère la masse du sang et gangrène la moelle des os. Tant que la

tribu subsistera avec sa communauté brutale, d'une main elle repoussera les étrangers, et de l'autre elle pèsera d'un poids assez lourd sur le front des indigènes pour y déprimer toute intelligence et y paralyser toute activité. De quelque côté, par conséquent, qu'on entame l'entreprise d'arracher l'Afrique à la barbarie, qu'on essaie d'y transporter des cultivateurs européens, ou qu'on se flatte d'enseigner la culture aux enfants de l'Afrique, qu'on veuille civiliser ses naturels ou y naturaliser des hommes déjà civilisés, c'est toujours la constitution de la société arabe qui fait obstacle, et c'est à sa racine même qu'il faut l'atteindre. Quelque voie qu'on choisisse, qu'on prenne son point de départ en Europe ou en Afrique, on aboutit toujours au pied du même roc, qu'il faut emporter par le même assaut.

Cet assaut, c'est au gouvernement à le diriger. Il peut prendre son temps, choisir son heure, son lieu, son point d'attaque, mais tôt ou tard, et plus tôt que plus tard, il faut qu'il arrive à désorganiser la tribu et à rendre à la circulation le territoire qu'elle détient. C'est pour la colonie africaine une question capitale, un cas de vie ou de mort. Car on ne peut attirer l'émigration européenne sans lui faire une large place sur ces immensités désolées que la tribu embrasse aujourd'hui de sa molle et funeste étreinte, et on ne peut transformer les Arabes en cultivateurs sérieux, et par conséquent en sujets utiles, qu'en restreignant leur domaine de manière à le proportionner aux efforts du labeur individuel. Ce sont deux résultats connexes qu'on ne peut obtenir que par la même opéra-

tion. Il s'agit donc de provoquer une sorte de liquidation générale du sol africain, dont deux parts devraient être faites : l'une pour attirer et recevoir l'émigration de l'Europe, l'autre pour demeurer entre les mains des Arabes, non plus comme héritage collectif de la tribu, mais au titre d'une propriété personnelle, définie et divisée. Quand cette répartition sera consommée, si elle l'est jamais, c'est alors véritablement que des rapports réguliers pourront s'établir, et même qu'une sorte de concours sera ouvert en Afrique entre les races européenne et arabe, placées désormais dans les mêmes conditions économiques, mais douées de qualités différentes. Les Arabes auraient sur les Européens l'énorme avance de se trouver tout établis sur le terrain, faits au climat, ayant peu de besoins à contenter, n'ayant nul apprentissage à faire, nulle émanation, nulle intempérie, nulle insolation à craindre. Les Européens, plus dépaysés et plus exigeants, apporteraient la supériorité de leurs lumières, de leurs outils et de leurs capitaux. Dans cette concurrence, qui serait en réalité le mieux partagé, et à qui resterait définitivement, en majeure partie, la possession du sol ? J'ai entendu à cet égard les prédictions les plus diverses faites par les hommes les plus compétents. Un grand nombre de très-bons juges espèrent sincèrement que, sous l'empire des mêmes lois civiles et en dépit des antipathies morales et religieuses, les deux populations pourraient arriver à se fondre jusqu'à ne se plus distinguer. D'autres pensent que les Arabes cultiveront toujours, sinon mieux, au moins à meilleur marché, les champs qui

ont porté leurs pères, et qu'ils garderaient ainsi, soit comme fermiers, soit comme propriétaires, la tâche à peu près exclusive de la culture ; tandis que les Européens, groupés dans les villes et répandus le long des cours d'eau, appliqueraient au commerce et à l'industrie les dons les plus rares de leur intelligence. Je connais enfin d'autres observateurs (et peut-être plus particulièrement), chez qui les mots de fusion des races et de civilisation des Arabes par voie politique et administrative, n'éveillent en dépit d'eux-mêmes qu'un fond d'incrédulité invincible, bien que douloureuse. Ce sont des obstinés qui persistent à penser, malgré les prodiges du progrès matériel qui nous environnent, que la destinée sociale des races dépend des idées qui gouvernent leurs âmes beaucoup plus que du cours qu'on donne à leurs intérêts. Aux yeux de ces gens, qu'on appellera si on veut songe-creux ou fanatiques, civilisation et christianisme sont liés ensemble comme le fruit tient à l'arbre ; tandis que le Coran, en niant la liberté et en prostituant la famille, en détruisant le sentiment de la responsabilité morale et celui de la prévoyance paternelle, leur paraît avoir enlevé à l'homme les deux ancres par lesquelles, dans son rapide passage, il peut prendre solidement possession de la terre. Ces gens doutent par conséquent que même la substitution de la propriété individuelle à la propriété collective, si elle n'est accompagnée de quelques autres principes de régénération, suffise pour faire des disciples de Mahomet des paysans semblables à ceux de notre Europe chrétienne ; ils crai-

gnent que quand il ne pourra plus errer, l'Arabe ne croupisse à la surface du sol, et ne finisse par se fondre et disparaître. Mais ce sont là des spéculations lointaines, qu'il faut remettre au jugement de Dieu et de l'avenir, et qui ne doivent en attendant détourner personne du but connu, raisonnable et pratique, très-nettement dessiné au bout de notre voie.

Ce but même, cette dissolution de la tribu, et ce partage du territoire, c'est déjà un idéal, je ne veux pas dire un rêve assez loin de la vérité. Pour le moment, non-seulement le concours entre les deux races n'est pas ouvert, mais le contact n'est même pas établi. Elles vivent côte à côte et coulent pour ainsi dire l'une près de l'autre sans se confondre, séparées par toutes sortes d'entraves dont l'interdiction d'acquérir, faite aux Européens par le décret de 1851, n'est que la conséquence exagérée et l'expression légale, mais nullement la cause véritable. En réalité, c'est la tribu entière qui est imperméable de sa nature et qui ne veut pas se laisser pénétrer. Par où convient-il d'entamer sa résistance ? J'ai déjà dit que si on en croyait les publicistes ordinaires de la colonie, soi-disant docteurs en droit musulman, ce serait la chose du monde la plus simple, et la besogne serait vite achevée. Il suffirait de proclamer qu'aux termes de la loi de Mahomet, le souverain politique est seul propriétaire du sol entier, et que tous ses possesseurs actuels n'ont jamais été que des usufruitiers dont le droit de jouissance est révocable au bon plaisir du suzerain. Puis, en vertu de ce pouvoir discrétionnaire, toutes les tribus seraient sommées de faire

place et de rendre gorge, et devraient s'estimer trop heureuses de recevoir de notre générosité la permission de s'établir quelque part, dans les limites et sous les conditions qui nous conviendraient. Ainsi, par un coup de théâtre, le terrain se trouverait évacué, nous en réunirions les meilleures parties au domaine public, en attendant les acquéreurs d'Europe, et si nous consentions à laisser aux Arabes les plus ingrates, ce serait à titre de libéralité et moyennant qu'ils aviseraient à se transformer du soir au lendemain en laboureurs à la mode française. La possibilité, la légitimité d'un tel changement à vue, sont admises comme des axiômes et prêchés avec une autorité qu'on est très-mal venu à contester, et si la pratique tarde tant à venir justifier en ce point la théorie, c'est, dit-on, la faute de l'autorité qui, ayant à la fois le droit et la force, ne veut, par incurie ou par égoïsme, faire usage ni de l'un ni de l'autre.

Je déclare très-franchement que, n'ayant pas étudié les lois musulmanes, je suis hors d'état de combattre ce plan séduisant sur le terrain des textes et du droit positif. A vue de pays même, à regarder le parti qu'ont su tirer les enfants de Mahomet de tant de contrées aimées du ciel, que la colère divine a laissées tomber entre leurs mains, il n'est point d'absurdité économique et d'iniquité despotique que je ne sois disposé à prêter de confiance à leur premier législateur. Je suis même tout prêt à croire que ses successeurs à tous les degrés, commandeurs des croyants, sultans, bey, dey, pachas, émirs, ont développé le droit primitif par une jurisprudence pratique tout à fait

conforme à ses principes. Mais je suis moins convaincu que les Français aient été en Afrique pour s'y comporter comme des Turcs, et j'avoue que l'idée de déclarer à des êtres humains que la terre qu'ils foulent et qui les nourrit, où ils nous ont devancés de dix siècles, et où reposent les os de leurs pères, ne leur appartient que par notre grâce, et encore à la condition de changer à notre gré toutes les habitudes de leur vie, renverse toutes les notions de justice que j'ai puisées à la double école de l'évangile et du code, et je n'ai pas encore acquis assez de confiance dans les casuistes du coran pour tranquilliser sur leur parole les scrupules de ma conscience.

Ayons plus de confiance ici dans la voix de l'équité naturelle que dans toutes les subtilités légales : c'est elle qui proteste qu'une déclaration de ce genre fondant à l'improviste sur des populations surprises dont elle bouleverserait, en un jour et en masse, toutes les conditions d'existence, ne serait qu'une spoliation à peine déguisée, et présenterait le plus odieux peut-être des spectacles de ce monde, celui de la fraude mise au service de la force. C'est là surtout, pour ma part, indépendamment des formidables difficultés d'exécution qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit, ce qui me paraît condamner sans retour toute idée de procéder à la nouvelle répartition du territoire par voie générale, hautaine et sommaire. Maintenant, ce qui ne peut se commander au nom d'un droit prétendu qui ne serait que l'abus de la force, ne peut-il pas s'obtenir de gré à gré par l'ascendant de la raison et par composition amiable? Ce qui ne peut être imposé

brutalement sous forme de sacrifice sans compensation, ne peut-il pas être exigé légalement moyennant un échange d'avantages équitablement calculé? Si la spoliation est unanimement repoussée par la conscience de tous les peuples civilisés, l'expropriation pour cause d'utilité publique est admise sans difficulté par toutes les lois. Or, ici, l'utilité publique est constante, et ce ne sont pas les moyens d'indemnité préalable qui font défaut entre les mains du gouvernement.

Sans entrer, en effet, dans la voie des indemnités pécuniaires, des achats proprement dits, autrefois proposés pourtant par le maréchal Bugeaud, mais qui entraîneraient dans des calculs très-compliqués, je suis convaincu que le gouvernement possède assez de moyens d'agir sur les intérêts véritables des tribus arabes pour leur imposer sans violence, sinon à toutes le même jour et au même degré, au moins les unes après les autres, à des époques et dans des proportions différentes, une transaction dont le bénéfice serait en grande partie en leur faveur. Le gouvernement tient dans sa main leur fortune et leur existence par les impositions dont il détermine le montant et peut faire la remise, et par les travaux publics dont lui seul dirige l'exécution. Pour assurer la soumission matérielle, nous avons imposé bien souvent des contributions extraordinaires aux tribus coupables ou soupçonnées d'avoir pris part aux rebellions. Dans un intérêt égal et intimement lié à celui de l'ordre public, où serait l'inconvénient de favoriser par un procédé inverse les tribus qui se prêteraient à donner à

notre conquête son complément? Il est, d'autre part, telle route ouverte ou tel barrage établi qui, en assurant la régularité des récoltes ou la facilité des débouchés, peut doubler d'un seul coup la valeur foncière d'un champ ; et comme ces travaux sont également demandés, désirés partout, et font défaut de tous côtés, ce ne serait que justice de les appliquer préférablement au territoire de ceux qui consentiraient à en partager les profits avec de nouveaux concitoyens.

Ce sont là, avec bien d'autres que l'expérience enseignerait et dont l'énumération serait trop longue, des moyens d'indemnité, des objets d'échange pour ainsi dire, que le gouvernement tient à sa disposition tout naturellement et en retour desquels il pourrait exiger sans injustice un concours nécessaire au progrès de la colonie. Mais il est avant tout un bien dont lui seul peut faire part sans bourse délier aux tribus arabes, et qui lui coûterait aussi peu qu'il serait profitable pour elles. Ce bien, qui leur manque à toutes et que beaucoup seraient en état d'apprécier, n'est autre chose qu'un titre régulier de propriété. Car si l'incertitude des propriétés est le grand obstacle qui arrête les progrès des Européens, il ne faut pas croire que ce soit pour les Arabes eux-mêmes un état sans inconvénient et sans gêne. De tribu à tribu, les territoires qu'aucune enceinte ne peut enclore, et qu'aucun géomètre n'a bornés, ne sont le plus souvent distingués que par des usages vagues, fondés sur des traditions orales. Des usurpations successives donnent lieu à des contestations continuelles : les siècles ne suffisent pas pour

consacrer les unes et terminer les autres. Dans l'intérieur de chaque tribu, de famille à famille, pour la répartition, soit du fonds lui-même, soit du droit collectif, les mêmes abus se reproduisent suivis des mêmes litiges. Et au-dessus de cette confusion universelle, plane ce mystérieux droit de haut domaine, attribué par la superstition à l'Etat, souvent revendiqué brutalement par la main des janissaires, et qui semble menacer toujours de sortir du nuage où il réside, pour éclater comme la foudre, sans désigner d'avance ses victimes. Entre ces traditions diverses de brigandage et de despotisme, entre la conscience des torts qu'on a commis et le souvenir des iniquités qu'on a souffertes, personne ne possède dans les tribus, avec la sécurité du droit la confiance du lendemain. C'est ce trouble qu'il dépend du gouvernement français de faire cesser; moyennant le sacrifice d'une partie de ces biens, il peut donner la sécurité, la clarté du reste. En renonçant lui-même à toutes ses revendications possibles, et en se portant arbitre de tous les différends, il peut constituer pour chacun un droit nouveau résultant d'un arpentage régulier et d'un document authentique nettement écrit sur la terre et sur le parchemin, et placé sous la garantie de sa parole comme sous la garde de son épée. Une telle transaction serait-elle admise facilement par les tribus? Se résigneraient-elles sans difficulté à perdre une partie de leur avoir pour mettre l'autre sous la protection de l'honneur et du droit français? Je crois fermement, et c'est un avis partagé par tous ceux qui ont vécu parmi les tribus, que ce langage serait

entendu, mais sous diverses conditions préalables qu'il serait essentiel de ne pas méconnaître.

La première, c'est de bien choisir son interlocuteur, et de ne pas parler à tout le monde à la fois. Les avantages en effet que le gouvernement français peut offrir aux tribus en retour du sacrifice qu'il leur demande, ne peuvent avoir pour toutes une égale valeur, et le désir qu'elles éprouvent de les obtenir doit différer suivant leur situation et le parti qu'elles sont en mesure d'en tirer. Aux tribus qui habitent le voisinage du désert et dont la vie se passe uniquement à suivre sur les plateaux du haut Atlas les troupeaux dont le croît les nourrit, sans qu'elles songent même à en faire un objet d'échange pour le commerce, l'incertitude de la propriété paraît à coup sûr un mal très-léger. A vrai dire, la propriété pour elles n'est pas incertaine, elle est nulle. Pour elles la terre est sans valeur : c'est à l'espace avant tout qu'elles aspirent. Tout ce qui tendrait, dans leur état actuel, à les resserrer, leur paraîtrait menaçant pour leur existence : et elles seraient plus impatientes des limites que sensibles aux bienfaits d'une propriété définie. Mais il en est tout autrement de celles qui habitent les pentes et les vallées voisines de la mer, et sont mises par là en relation facile avec les centres de population fondés par les Maures et développés par les Européens. Celles-là ont déjà l'habitude de venir apporter sur nos marchés leur bétail ou le produit de leurs cultures. En traversant la banlieue des villes, où le jardinage a atteint en général une grande perfection, elles ont sous les yeux

le spectacle des trésors que peut faire sortir de la terre une propriété protégée par la loi et fécondée par l'activité individuelle. Le prix chaque jour plus élevé qu'elles tirent elles-mêmes de leurs denrées accroît naturellement à leurs yeux la valeur de chaque motte du champ qui leur vaut ce revenu. Elles commencent à sentir ainsi le prix de ces biens naturels, que dans leur état nomade elles prodiguent au hasard. Le désir d'en posséder pour soi-même une part, et de retirer personnellement tout le fruit de son labeur au lieu de l'engloutir dans la déperdition d'un produit collectif, se glisse naturellement dans l'esprit de beaucoup de leurs membres. D'autres, moins laborieux, s'aperçoivent qu'ils possèdent une valeur recherchée, et regrettent de ne pouvoir l'aliéner pour en réaliser et en consommer le prix. C'est ce moment que doit choisir une administration qui connaît ses subordonnés et qui vit avec eux, pour les amener à une transaction qui les ferait sortir de l'indivision et de la confusion qui leur pèsent ; et ce moment même peut être hâté par des exhortations faites à propos. L'exemple une fois donné ne pourrait manquer de se propager, suivant, comme une marée qui monte, le progrès de la population et de la richesse.

A cette première condition de bien connaître les Arabes, pour être en mesure de leur faire accepter, sans trop de résistance, un tel accommodement, il faudrait joindre celle d'être aussi bien connu d'eux. Tout le mérite, en effet, de la transaction qu'on peut leur offrir, réside pour eux dans la confiance que leur inspire la parole de la

France, et dans la valeur qu'ils attachent à un document signé par ses agents. L'essentiel est qu'ils comprennent qu'un sacrifice partiel est destiné à les préserver des chances d'une perte totale, et qu'ils n'y soupçonnent pas au contraire les préliminaires d'une spoliation déguisée, une sorte d'entrée de jeu pour s'emparer du tout après leur avoir soutiré la moitié. Or, comme tous les faibles qui ont souffert, les Arabes sont très-méfiants : ils sont accoutumés d'ailleurs à ces formes de commandement dans lesquelles, en l'absence de toute règle fixe, les qualités, les dispositions personnelles des chefs, ont une importance décisive, dans lesquelles en un mot la fortune ou la vie dépendent souvent de savoir si on a affaire à un intendant humain ou sanguinaire, injuste ou scrupuleux. De l'intermédiaire qui sera chargé de leur faire part, en ce cas comme en tous autres, des intentions du gouvernement, et de la foi qu'ils attacheront à sa parole, dépendra la promptitude ou la mauvaise grâce de leur soumission.

Enfin ce n'est pas tout de connaître et d'être connu : il faut encore être redouté. Il faut avoir la renommée de la justice, mais il faut inspirer le respect de la force. Car, en upposant, ce qui nous semble très-possible, que la transformation soit agréée de la majorité des membres de la tribu, elle ne plaira jamais à tous : un assentiment unanime est aussi rare en Afrique qu'ailleurs, et probablement ceux à qui elle plaira le moins sont les plus puissants et les plus riches, les plus habitués au commandement. Ce sont ceux-là, en tout pays, à qui toute confusion profite. En l'absence

du droit, c'est la force qui prévaut. La tribu, qui touche au communisme par un côté n'est malgré cela, et peut-être à cause de cela même, que la féodalité à sa suprême puissance : elle enchaîne le petit au grand, en lui refusant le droit de subsister pour son compte. Briser la propriété collective, c'est donc faire une opération démocratique par excellence, qui ne peut manquer de susciter l'opposition, soit ouverte, soit déguisée, de toute son aristocratie. De vieilles prérogatives ne cèdent jamais le terrain sans résistance ni sans arrière-pensée. Il faut s'attendre qu'elles mettront en œuvre tous les moyens d'intimidation dont elles disposent, le prestige de la race, les menaces de la religion, l'ascendant d'une ancienne autorité, pour détourner les faibles, soit de contracter, soit de remplir un engagement qui les soustrairait à leur puissance. L'unique moyen de lutter contre ces efforts, c'est de rendre en certaine mesure intimidation pour intimidation et terreur pour terreur. Autant il faut être sobre de l'emploi de la force pour arracher un consentement qui doit être raisonné pour être valide, autant son déploiement tout entier est légitime pour mettre d'abord en liberté les vœux véritables de la tribu, et la mettre ensuite en devoir de remplir ses conventions.

Nous arrivons donc ici en présence d'une œuvre nécessaire, décisive, dont l'accomplissement est indispensable, et dont le seul retard est funeste au développement de la colonie : mais d'une œuvre aussi très-délicate et très-complexe, qui ne peut être consommée d'un trait de plume, comme on trace sur le papier une assertion tran-

chante ; d'une œuvre sans laquelle rien n'est possible, mais qui n'est possible elle-même que par le plus rare mélange de tact, d'adresse, de patience et de force. C'est une œuvre, en un mot, dont le succès dépend essentiellement du choix et du mérite de l'ouvrier ; et c'est ainsi que l'examen de la tâche qui doit être remplie va servir à nous indiquer à qui elle doit être confiée et nous ramener, par un chemin direct, et cette fois en pleine connaissance des choses aux personnes.

II

Où est-elle, en effet, cette administration à la fois connaissant les Arabes et connue d'eux, familière avec leur langue et leurs mœurs, sachant s'en faire écouter et obéir, et propre à leur inspirer, dans un mélange fait à juste dose, la confiance et la crainte ? Existe-t-elle, ou faut-il nous mettre en frais pour la créer ? En vérité on se serait plu à tracer le portrait de l'administration militaire, dessiné au naturel dans un bureau arabe, qu'on n'aurait pas fait les traits plus ressemblants : et ce sont pourtant ceux-là mêmes que ses adversaires les plus décidés lui prêtent. Je ne sache pas en effet que personne ait contesté à l'administration militaire une connaissance intime de l'intérieur de la société arabe : on lui reproche au contraire d'avoir mis à s'identifier avec les tribus un soin trop complaisant et d'avoir acquis par une bienveillance excessive trop de titres à leur reconnaissance ; mais il

faut bien convenir en même temps que, sur cent champs de bataille encore tout sanglants, elle n'en a pas acquis moins à leur respect. Jamais, par conséquent, pour l'espèce d'opération césarienne qui doit extraire des entrailles de la colonie le germe de sa prospérité encore latente, instrument ne fut mieux préparé que celui qu'aiguise depuis vingt ans l'administration militaire. Si après tant d'années de vie commune, de commandement tour à tour équitable et sévère, tant de sang et de bienfaits tour à tour répandus, les bureaux arabes n'ont pas acquis sur les tribus l'autorité nécessaire pour leur faire accepter, sans trop de délais ni de secousses, une transformation indispensable, il y faut renoncer : personne, jamais, n'en pourra venir à bout.

Mais j'entends la difficulté : on ne dit pas que ce soit le pouvoir, mais on pense que c'est la volonté qui leur manque. On doute de cette volonté, précisément parce que pouvant tout ce qu'ils veulent, ils ont si peu voulu depuis vingt ans faire en ce sens tout ce qu'ils pouvaient. L'œuvre, toujours annoncée, toujours ajournée, jamais entamée, n'est nullement, dit-on, au-dessus de leurs forces, mais elle est contraire à leur intérêt. En sapant les bases de la société arabe, ils détruiraient du même coup le piédestal sur lequel ils sont élevés. Ils ne sont bureaux arabes que parce qu'il y a des Arabes. Or, le jour où il n'y aurait plus de tribus, il n'y aurait à proprement parler plus d'Arabes. Ils se suicideraient ainsi avec leur propre épée : c'est un acte d'abnégation qu'on attendra vainement d'eux.

Si l'objection est valable, elle l'est trop : si l'argument

porte, il va trop loin, car il pourra être opposé, juste avec la même autorité, à toute autre administration, soit civile, soit militaire, qui s'étant instruite par les mêmes études que les bureaux arabes, et ayant acquis les mêmes aptitudes, se sera par là même pénétrée des mêmes intérêts. Je ne pense pas, en effet, que les plus grands ennemis de l'administration militaire, ceux qui pensent le mieux du frac et le plus mal de l'uniforme, aient assez de confiance dans la seule vertu des institutions civiles pour vouloir confier la tâche ardue de la transformation de la tribu au premier auditeur venu, tout frais émoulu du conseil d'État ou à un conseiller de préfecture débarqué d'hier de Bretagne ou d'Alsace. L'ordre de fonctionnaires aux mains desquels cette grave affaire doit être remise, devra nécessairement s'y préparer par quelques études spéciales, ne fût ce que celles de la géographie et de la langue. A moins de vouloir marcher à l'aveugle, au risque de tomber dans mille piéges et de s'embarrasser dans mille résistances inattendues, il faudra bien choisir, pour se guider, des gens qui connaissent le terrain et qui sachent où ils mettent le pied : c'est dire qu'il faudra se mettre en peine de créer sur nouveaux frais un nouveau corps d'administration spéciale, une sorte de bureaux arabes civils qui auront la plume derrière l'oreille au lieu d'avoir l'épée au côté. Je vois très-bien ce qu'on perdra à cet échange : du temps d'abord, et beaucoup de temps, car l'expérience ne s'improvise pas en un jour, et celle que possède aujourd'hui l'administration militaire a été aussi lentement acquise que chèrement payée ; de l'autorité ensuite, car

sur des populations armées elles-mêmes jusqu'aux dents, l'épée est un signe de commandement dont le prestige sera difficilement remplacé, et s'il ne convient pas que dans la révolution à opérer la force joue le principal rôle, il est pourtant essentiel qu'elle apparaisse pour ainsi dire dans l'arrière-plan, pour prêter du poids aux paroles, du sérieux aux menaces, et au droit une sanction. En revanche ce qu'on gagnerait est beaucoup moins clair, car à peine le nouveau corps administratif aurait-il acquis les connaissances privilégiées qui le rendraient propre au maniement des Arabes, qu'on pourrait le soupçonner aussi de vouloir assurer, au prix de l'immobilité de la colonie, la perpétuité de son privilége; et l'accusation, dans ce cas, serait cent fois plus vraisemblable. Car des administrateurs civils, qui se seraient consacrés, pendant de longues années à une tâche exclusivement africaine, n'auraient plus d'autre carrière et presque d'autre patrie que l'Afrique; tandis que des officiers, après avoir passé quelques années de leur jeunesse dans une station de l'Atlas, ont toujours devant eux ouverts tous les rangs de l'armée française et tous les champs de bataille du monde.

C'est cet immense avenir, sans cesse brillant devant les yeux de l'armée d'Afrique, qui m'empêche en vérité d'ajouter la moindre foi au sot, au mesquin, au ridicule calcul d'égoïsme qu'on lui prête. Tout officier français a le droit de rêver qu'il deviendra maréchal de France, et je suis porté à croire qu'il en rêve surtout dans un bordji de bureau arabe, car que faire en un tel gîte, à moins qu'on y songe? L'idée qu'au lieu de laisser voltiger de-

vant ses regards cette vision étincelante, il va borner ses prétentions à transformer le poste ingrat où languit sa jeunesse en un apanage féodal, pour y perpétuer son séjour en même temps que son pouvoir, me paraît peu vraisemblable, et c'est lui supposer plus de modestie que la nature n'en comporte. L'armée peut aspirer parmi nous (faut-il s'en applaudir ou s'en affliger?) à une tout autre domination que celle de l'Afrique ; et le jour où elle s'écarterait de la voie du devoir pour prêter l'oreille aux conseils de l'ambition, elle ne se bornerait pas sans doute à aller loin des honneurs, de la richesse et de la renommée, étendre une autorité stérile sur d'obscures populations. Puis rien ne prouve qu'en Afrique plus qu'ailleurs, les officiers de l'armée française aient oublié le véritable rôle que nos lois leur assignent, celui d'obéir toujours, même en commandant. Qu'après une lutte effroyable, ils se soient reposés quelques jours de trop sur un résultat glorieux, mais insuffisant ; qu'après avoir réussi, non sans peine, à soumettre les tribus, ils n'aient que mollement tenté d'en modifier la constitution intérieure ; qu'ils n'aient pas préservé leur administration des atteintes de la routine, cet excès, cette excroissance de l'expérience, c'est un tort tellement naturel qu'on peut le condamner d'avance même sans se donner la peine de le constater. Mais de là à une résistance calculée et intéressée, il y a tout un abîme que la calomnie seule peut se charger de combler. Je suis très-intimement persuadé que le jour où une main ferme aura tracé devant eux la voie nouvelle, où on leur aura clairement fait comprendre

qu'il y a encore en Afrique une œuvre à consommer, suffisante pour l'emploi de toutes leurs facultés, une œuvre que la France attend de leur dévoûment et qu'elle paiera de sa reconnaissance, qui pourra tout ensemble assurer la gloire de leur nom, l'avantage de leur pays et le progrès de leur fortune. Ce jour-là, poussés par ces mobiles divers, tous-puissants, bien qu'inégalement sans doute, sur leurs âmes, ils y courront comme à l'assaut, et la citadelle de la tribu ne tiendra pas devant leur ardeur intelligente plus longtemps que le Mamelon vert ou la butte de Solferino.

Laissons donc à l'armée la part qui lui revient naturellement, et qui ne convient qu'à elle seule. Son rôle, dit-on, est de conquérir, non de gouverner; soit; eh bien, c'est toujours une conquête et non encore un gouvernement dont il s'agit. Jusqu'ici la conquête s'est arrêtée à la surface et n'a fait que courber les têtes : elle doit pénétrer aujourd'hui jusqu'au fond, dans la moëlle des os et dans les âmes. Les mêmes qualités qui ont commencé le succès sont requises pour l'achever. Dans des proportions peut-être différentes, c'est toujours le même mélange de prudence et de force qui est nécessaire; c'est toujours la même union de ces dons heureux d'intelligence et d'audace dont l'armée française peut ouvrir à volonté l'inépuisable réservoir. Les limites de son domaine, la durée de son pouvoir, sont donc déterminées par la nature même de sa tâche. Partout où la tribu subsiste, l'administration militaire doit demeurer pour lui tenir tête, en travaillant à sa dissolution. Elle ne doit céder la place que là où elle peut laisser les Arabes fixés sur le sol et prêts à recevoir dans leurs

rangs ouverts, avec l'infusion d'une population nouvelle, les éléments d'une nouvelle constitution sociale.

Seule capable de remplir ainsi la part principale qui incombe à l'Etat dans le développement de la colonie, l'armée suffit-elle également aux autres conditions moins importantes, mais essentielles pourtant, que nous avons énumérées ? Seule en mesure de débarrasser le sol d'Afrique des obstacles humains, si on ose ainsi parler, qui s'opposent à son peuplement, est-ce elle aussi qui peut faire disparaître, par de grands travaux publics, les obstacles matériels, et préparer à l'émigration du dehors un accueil propre à la retenir et l'attirer? Sur ces deux points malheureusement la réponse n'est pas pareille, et une grave distinction se présente.

Les travaux publics en Algérie, non-seulement peuvent être confiés à l'armée, mais ne peuvent guère être accomplis que par elle. En l'absence d'ouvriers civils, avec la cherté et la rareté de la main-d'œuvre européenne, les cinquante mille bras que l'armée compte et qu'elle n'occupe, Dieu merci, qu'assez rarement, sont une ressource inappréciable et inépuisable, à laquelle tout le monde, gouvernement et particuliers, ne cessent d'avoir recours. Il n'y a point de monument, point de travaux d'art, point de route, point de pont, qui, depuis trente ans, n'aient été construits par des mains militaires. Il n'est point de faveur plus recherchée par les colons que l'auxiliaire des soldats pour leurs travaux, soit de bâtiment, soit de culture. Et ce n'est pas une des moindres raisons de l'infériorité où les préfets des territoires civils sont restés jus-

qu'à présent vis-à-vis des généraux, leurs collègues et leurs voisins, que l'impossibilité où ces fonctionnaires se trouvent de mettre le moindre plan à exécution sans le concours d'ouvriers armés qui ne leur obéissent pas. Tout ce dont la colonisation a besoin, par conséquent, en ce genre de facilités matérielles, l'armée peut le lui fournir, et on ne peut l'attendre que d'elle.

Il en va par malheur tout autrement en fait d'attraits pour l'émigration européenne. A quoi servirait en effet de le dissimuler ? Parmi les causes diverses qui éloignent cette émigration d'Afrique, l'existence d'un régime exclusivement militaire doit être comptée au premier rang, sinon comme une des mieux justifiées, au moins comme une des plus actives. Ces seuls mots, *le régime du sabre,* depuis longtemps en possession de desservir les lieux communs de rhétorique, présentent aux imaginations l'idée d'un mélange d'arbitraire intermittent et de compression continue. Il n'en faut pas davantage pour faire fuir une classe d'hommes qui, précisément parce qu'elle est voyageuse et qu'elle a goût aux aventures, a l'horreur du frein et la manie de l'indépendance. Tout ce qui tient surtout à la race anglo-saxonne, habituée à voir l'autorité représentée par l'innocente verge d'un constable, éprouve à la vue d'une épée et d'une épaulette qui gouvernent, la plus sincère indignation, tempérée par le plus profond effroi. C'est une sorte d'épouvantail dressé sur les ports d'Afrique, qui fait fuir comme des oiseaux effarouchés tous les intérêts timides. Il ne s'agit point d'examiner si cette terreur est bien fondée, si l'adminis-

tration militaire d'Afrique, en particulier, assez bénigne de son naturel, mérite d'être représentée comme un de ces animaux fantastiques dont on effraie les petits enfants. Il s'agit encore moins de reprendre un compte que j'ai déjà fait, et de s'assurer que, parmi les torts qu'on lui reproche, beaucoup sont plutôt imputables à sa qualité administrative qu'à sa qualité militaire, et que certaines administrations civiles de ma connaissance, mises à la même épreuve, se seraient montrées sinon plus rudes, au moins plus tracassières. Il s'agit d'une impression d'imagination contre laquelle la raison est vaine, la discussion impuissante, et qui, rendant le renom du pouvoir militaire aussi nuisible en un sens que son maintien est nécessaire de l'autre, enferme dans une contradiction déplorable le progrès de la colonie.

Je ne vois en vérité, en y réfléchissant, qu'une seule manière d'en sortir, imparfaite sans doute, surtout au début, mais qui à la longue doit réussir à nous dégager de ce cercle vicieux. C'est d'établir hautement une distinction, qui est au fond réelle et possible, bien qu'elle n'ait jamais été mise en pratique parmi nous, entre l'administration militaire et ce qu'on nomme par habitude et par excellence *le régime* militaire. Parce qu'on est gouverné par des officiers, il n'est pas absolument nécessaire d'être gouverné militairement suivant l'acception commune du mot, c'est-à-dire d'être mis à la discrétion d'une autorité dictatoriale qui absorbe en elle tous les pouvoirs et confisque tous les droits individuels. Dans nos habitudes, le gouvernement militaire et l'état de siége sont

des idées tout à fait connexes et semblables, qui entraînent à leur suite la juridiction des conseils de guerre, le rétablissement d'une police inquisitive et la suspension de toute franchise personnelle. Cette association d'idées se conçoit parfaitement dans nos pays civilisés, parce que l'autorité militaire ne prévaut qu'en ces jours de suprême péril où la société épouvantée, ne voyant de recours que dans la force et d'abri que derrière les baïonnettes, sacrifie volontiers toutes ses libertés pour obtenir la plus précieuse de toutes, celle de vivre. Autorité militaire et dictature sont synonymes parmi nous, parce que nos sociétés ne se donnent un militaire pour chef que quand elles cherchent un dictateur. Mais là où l'autorité militaire est établie par d'autres raisons que l'effroi général et poursuit un autre but que la sécurité momentanée et matérielle, pourquoi ne s'exercerait-elle pas aussi avec plus de mesure et sous d'autres conditions? Pourquoi ne s'accorderait-elle pas avec le maintien des garanties ordinaires de la justice et de la liberté individuelle? Parce qu'on a le sabre en main, est-il nécessaire de ne rien avoir à respecter ni à ménager? En Algérie, en particulier, si nous réclamons le maintien du pouvoir militaire en territoire de tribus, c'est parce que nous le croyons le plus propre à empêcher les Arabes de reculer vers la voie de rebellion dont ils sont à peine sortis, et à les faire avancer dans la voie de progrès que nous leur avons ouverte. C'est donc aux Arabes que ce caractère militaire de l'autorité est dédié, et nullement aux Européens qui pourraient être tentés de s'établir parmi les

Arabes. Pourquoi ceux-là seraient-ils forcés de renoncer, dès qu'ils mettent le pied en territoire militaire, à des habitudes de toute leur vie et sur lesquelles repose pour eux tout sentiment de sécurité et d'indépendance?

A part quelques futiles motifs d'économie, je cherche vainement une raison, par exemple, pour que tout Européen établi en dehors des étroites limites du territoire civil, soit soumis en tout état de cause, pour tout crime, délit ou contravention, à la juridiction militaire; j'en vois moins encore pour que même en matière civile et commerciale, un commandant de place (d'ordinaire quelque officier en retraite qui a fait toute sa vie autre chose que des lois et du commerce) soit chargé de faire droit en premier ressort. Depuis quand l'autorité administrative, pour s'exercer efficacement, a-t-elle besoin de se confondre avec le pouvoir judiciaire? Quelle force puise-t-elle dans cette confusion? Quel secours peut-elle en attendre? Quelle source d'embarras, au contraire, de soucis inutiles, de réclamations mal fondées, de soupçons injustes! En quoi l'autorité des bureaux arabes serait-elle amoindrie, parce qu'à côté d'eux la magistrature ordinaire exercerait sur les Européens sa mission légale et pacifique? Nous avons à Alger une cour impériale largement constituée, et en ce moment en particulier excellemment dirigée. Des tribunaux de première instance sont établis dans les principales villes, des justices de paix dans d'autres. Ce personnel judiciaire est assez nombreux, assez peu chargé d'occupation, pour pouvoir parfaitement, en se déplaçant à des époques régulières, rendre la justice à tous les

Européens sur tous les points de l'Algérie sans distinction de territoire. Si ce personnel est insuffisant, l'augmenter serait une faible dépense, largement compensée par l'avantage qu'on trouverait à pouvoir faire savoir en Europe, à quiconque tourne les yeux vers l'Afrique, que pas un cheveu n'y tombe de la tête d'un Européen, et pas un sou ne sort de sa bourse, sinon après jugement contradictoire et en vertu d'une sentence rendue par un magistrat inamovible. C'est l'autorité militaire elle-même qui est intéressée à renoncer à cette part inutile de ses attributions. C'est elle qui doit être pressée de faire cesser un spectacle choquant, aujourd'hui donné souvent dans quelques-unes des villes d'Afrique : celui d'affaires identiques débattues entre gens de même condition et porte à porte, d'après des règles différentes, par des tribunaux divers, uniquement parce qu'une demi-lieue de distance en a séparé les théâtres ; car ce contraste est une des singularités qui accréditent le plus l'idée sottement répandue en Europe, à savoir que le territoire militaire d'Afrique est une région fermée et mystérieuse dont la justice et la liberté ne peuvent se faire ouvrir l'accès.

Après les garanties judiciaires, il en est d'une autre espèce, et non moins précieuses peut-être, qui pourraient être assurées aux Européens pour humaniser en quelque sorte à leurs yeux le pouvoir militaire, sans pourtant en compromettre l'exercice et en relâcher le lien : c'est une certaine mesure de libertés communales. Je ne me dissimule point la surprise que ce seul nom peut causer à plus d'un lecteur. Nous sommes tellement habitués en France

à considérer les libertés communales comme le dernier complément d'une civilisation avancée, comme la concession suprême qu'une administration peut octroyer à des sujets soumis dont la docilité la contente, que parler de libertés communales en Afrique, et en territoire militaire d'Afrique, c'est presque s'exposer à faire sourire. La commune est chez nous l'enfant de l'Etat, et même l'enfant de sa vieillesse ; c'est lui qui l'a mise au jour, qui lui règle tous ses mouvements, qui lui mesure la longueur de ses lisières. Ainsi le veulent les traditions de notre histoire et une certaine habitude logique qui nous porte à descendre toujours du général au particulier. Mais si nous consultions nos voisins d'outre-Manche, qui connaissent jusqu'ici mieux que nous par quel mystère s'opère la génération des peuples, peut-être nous diraient-ils que le procédé inverse, celui qui remonte du particulier au général, est ici, comme dans toutes les sciences expérimentales, le plus sûr et le plus fécond. La commune, à vrai dire, est le noyau naturel d'une société et surtout d'une colonie naissante. C'est là que des hommes, venus de points divers de l'horizon, peuvent faire l'apprentissage de l'association à laquelle ils sont destinés, et unir librement contre les résistances de la nature des efforts que l'action administrative, toujours faible et éloignée, ne peut qu'à peine seconder.

— Dès qu'il y a seulement deux hommes établis sur un territoire, à portée de se connaître, de se gêner ou de se secourir mutuellement, ils ont un intérêt commun à poursuivre et par conséquent à débattre : c'est une rivière qui déborde à contenir, c'est un bois à éclair-

cir, c'est un roc à faire sauter par la poudre, c'est un chemin à ouvrir, c'est un emplacement à déterminer pour s'y donner rendez-vous afin d'échanger ses produits. Il n'en faut pas davantage pour que la commune soit formée, et laissez-la seulement grandir, elle deviendra une ville, et de tous ces germes poussés en arbres sortira la forêt qui portera le nom de peuple ou de société. On ne peut donc trop encourager les colons à se former promptement en communes, ni laisser à leurs communes une fois constituées trop de liberté dans leurs mouvements. Car s'il y a un lieu où la liberté d'association soit inoffensive, c'est là où il y a peu d'hommes et beaucoup d'espace. Jusqu'ici l'administration en Afrique, sans refuser tout à fait à ses colons cette mesure parcimonieuse de libertés municipales que la centralisation nous distribue goutte à goutte, a pourtant toujours posé en principe qu'il ne pouvait exister de commune que là où l'autorité militaire avait fait place au pouvoir civil. On fait don aux colons d'un conseil municipal, en même temps que d'un sous-préfet, comme si ces deux institutions étaient le corollaire ou, si l'on veut, l'antidote l'une de l'autre. J'avoue que si l'incompatibilité entre l'établissement des communes et le pouvoir militaire était réelle et tenait au fond des choses, il faudrait certainement considérer le pouvoir militaire comme un pis-aller dont on ne saurait se délivrer trop tôt. Car les intérêts communaux tiennent de si près aux droits de la famille et de l'individu, ils touchent de si près aussi aux premières nécessités de la vie, au pain que l'on mange, à l'eau que l'on boit, au travail du jour, au repos de la

nuit, à la prière du dimanche, que des hommes à qui on refuse le droit de s'en occuper sont véritablement mutilés des plus chères prérogatives et ravalés au-dessous de la condition de leur espèce. Mais je suis encore à me demander pourquoi, parce qu'on a un général pour administrateur au lieu d'un préfet, et que le ressort dont on fait partie s'appelle un cercle et non un arrondissement, il serait impossible à des hommes de se réunir pour discuter en commun sur l'emplacement de leur marché, de leur fontaine ou de leur église ; et en quoi le pouvoir militaire serait entravé dans ses rapports avec les Arabes par des délibérations de cette espèce ? A l'égard des intérêts communaux, je ne vois entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire qu'une différence qui est peut-être à l'avantage du dernier : c'est qu'ayant moins de loisir à la fois et moins de connaissances, ou plutôt moins de prétentions, un officier sera toujours moins tenté qu'un administrateur civil de descendre dans tous les détails de la vie municipale, et de faire le bonheur de ses subordonnés en se mêlant à tout instant de ce qui ne le regarde pas.

Des garanties judiciaires et des franchises communales, nous avons, ce semble, deux éléments d'institutions civiles qui peuvent prendre racine dès à présent en Afrique, et qui ne me paraissent inconciliables ni l'un ni l'autre avec le maintien provisoire d'un pouvoir militaire, continuant, à côté et au-dessus d'eux, l'entreprise de contenir l'expansion irrégulière de la société arabe. Le pouvoir militaire ainsi limité, sans être détruit, se présenterait aux imaginations européennes sous un aspect moins formidable.

Puis quand viendrait, pour chaque portion du territoire, le jour où ce pouvoir doit disparaître avec la nécessité qui l'a créé et qui le justifie, s'il laissait derrière lui des agglomérations d'hommes déjà formés à la vie commune et obéissant aux interprètes de la loi, le temps qu'il aurait duré ne serait pas perdu même pour l'avenir civil de la colonie. Veut-on me faire dire toute ma pensée ? Des franchises communales, des garanties judiciaires, destinées les unes à stimuler, les autres à régler le développement de l'association, ce sont là les véritables institutions civiles d'une colonie. C'est le vêtement souple qui convient à un corps en croissance. Quand je lis au *Moniteur* qu'un district d'Afrique échappe au pouvoir militaire pour être érigé en territoire civil, je comprends la satisfaction que cause ce progrès de la civilisation et ce nouveau pas fait vers un état de gouvernement régulier. Mais une pensée tempère pourtant ce contentement, c'est qu'à la place du pouvoir militaire qui se retire, ce n'est pas la liberté civile, mais, chose essentiellement différente, l'administration civile qui arrive. Le régime civil qu'on inaugure, ce n'est pas, comme en Australie ou en Amérique, un jury, des aldermen et un *common-council*, c'est-à-dire des citoyens maîtres d'eux-mêmes et soumis à la loi, mais M. le sous-préfet accompagné de M. le directeur des ponts et chaussées et de M. l'ingénieur des mines, tous pliant sous le faix de volumes de décrets et de règlement, et chacun d'eux portant sur le collet de son habit brodé l'attache d'un pouvoir supérieur et la trace de sa dépendance. C'est la centralisation, avec son appareil de bureaux et de cartons, qui

s'empare du territoire évacué par la conquête. Je doute parfois qu'en échangeant une autorité sommaire et provisoire par sa nature contre un pouvoir tenace et minutieux qui, une fois introduit, ne les lâchera pas, en passant ainsi du joug de l'arbitraire à celui de la routine, nos nouveaux concitoyens gagnent à ce changement autant qu'ils s'imaginent. Je fais autant de vœux que qui que ce soit pour que le jour arrive promptement où l'administration militaire pourra déposer ses pouvoirs ; mais sait-on l'autre souhait que j'ajoute tout bas ? c'est que ce jour-là elle soit remplacée par le moins d'administrations possible ; et c'est à préparer ce résultat qui, bien que négatif, aurait sa valeur, que pourrait servir utilement l'apprentissage de la vie municipale faite dès aujourd'hui et du vivant même de l'autorité militaire.

L'essentiel à nos yeux, comme on le voit, est donc moins de se délivrer au plus tôt de l'autorité militaire, comme le pensent les journalistes réformateurs de la colonie, que d'en modifier l'esprit et l'exercice, et de lui inspirer, tant à l'égard des Arabes que des Européens une conduite et des intentions nouvelles. Dans l'état présent des choses l'administration militaire ménage trop les uns et contient trop les autres : elle a trop de respect pour la vieille communauté arabe et apporte trop d'entraves à la naissance de la communauté européenne ; ce qui revient au fond à dire qu'elle cède au penchant de toutes les autorités de ce monde : à savoir de considérer en toutes choses le *statu quo* comme meilleur parce qu'il est plus commode, le progrès comme dangereux parce qu'il est

importun; de prendre son propre repos comme le thermomètre du bon ordre, et de voir un désordre dans ce qui la trouble, soit résistance, soit changement. Les militaires ne sont pas seuls à être atteints de cette faiblesse, mais ils n'ont pas non plus le privilége d'en être exempts. Il faut, pour les y arracher, une impulsion qui vienne d'en haut : d'où peut-elle partir et quelle main peut la donner? Ce n'est pas une administration qui manque en Algérie, c'est un chef qui mette cette administration en œuvre. Le corps est excellent, souple et dispos ; mais là comme ailleurs c'est de la tête que le mouvement doit partir. Quelle doit être cette tête: comment constituer en Algérie cette autorité supérieure qui peut utiliser le pouvoir militaire au lieu de le détruire par une hostilité sourde ou de le conserver dans une immobilité stérile? C'est la dernière et non la moins délicate question de cet examen.

A notre sens, ce chef qui manque à l'administration de l'Algérie ne peut sortir ni de l'ancien gouvernement général ni du ministère nouvellement créé. L'une et l'autre organisation portent en elle-même des causes de stérilité et d'impuissance destinées à triompher à la longue des meilleures intentions et à paralyser l'effet des plus sages mesures. Ni l'une ni l'autre ne peuvent être constituées de manière à dominer réellement et à manier efficacement le pouvoir dont elles disposent. Pour imprimer un mouvement fécond à l'administration militaire, l'ancien gouverneur général lui appartenait, la représentait trop exclusivement. On avait tout disposé pour qu'il n'eût d'autre intérêt et d'autre esprit que ceux de l'armée. Dans toutes

ses relations soit avec ses subordonnés en Algérie, soit avec l'autorité centrale de la métropole, une suite de dispositions méfiantes avait enserré son pouvoir, de manière à faire de lui l'homme de l'armée plutôt que son chef et son directeur. En Afrique, son commandement, très-limité dans tous les territoires déjà appelés à la vie civile, ne s'exerçait en pleine liberté que sur les territoires militaires. Tous les éléments d'administration étrangers au service de l'armée, les finances, l'instruction publique, les cultes, la justice échappaient presque entièrement à son contrôle pour correspondre directement à Paris, à côté de lui et au-dessus de sa tête, avec les diverses administrations centrales dont ces services dépendent. Une pareille disposition était faite pour lui faire considérer les éléments civils de la colonie comme naturellement hostiles à son pouvoir et ne pouvant grandir qu'à ses dépens. Il se trouvait en quelque sorte cantonné dans son domaine, dans ses attributions militaires, voyant décroître l'étendue de sa compétence à chaque progrès fait par la loi civile, comme l'ombre fuit devant la lumière. Pour applaudir à cette déchéance et y travailler de bonne foi, il lui fallait un véritable effort de désintéressement, et le désintéressement le plus sincère est un sentiment trop voisin de la résignation pour communiquer jamais à l'activité beaucoup d'ardeur. En tout cas sa principale préoccupation se portait toujours, ne fût-ce que par conscience, là où pesait la plus lourde responsabilité. Déchargé de la plupart des intérêts civils de la colonie, il éprouvait une propension naturelle à s'en détacher ; et en même temps qu'il était ainsi rivé en quel-

que sorte en Afrique, à l'élément militaire, une dépendance étroite le rattachait, à Paris, au ministère de la guerre, son unique supérieur, dont il demeurait en toutes choses, et pour les moindres actes de son administration, l'humble subordonné. Ainsi tout était militaire au-dessous et autour de lui; son regard restait exclusivement borné aux horizons de l'armée : en lui la qualité d'administrateur s'effaçait trop complétement devant celle de soldat; les devoirs et les habitudes de l'obéissance limitaient les vues et étouffaient les hautes inspirations qui conviennent au gouvernement.

En revanche, si le gouverneur général tenait trop étroitement à l'armée pour s'élever au-dessus de son corps et pouvoir le guider dans des voies nouvelles; par un excès opposé, le ministère de l'Algérie aujourd'hui est trop étranger à son administration pour exercer sur elle une action efficace. Il lui est étranger non-seulement par la qualité civile de son chef, mais parce qu'on n'a pris soin d'établir entre ce chef et ses subordonnés aucune des relations de sympathie et de dépendance sur lesquelles la véritable autorité se fonde. Nous l'avons expliqué à satiété : l'administration militaire d'Afrique a aujourd'hui deux têtes : elle dépend à la fois et du ministère de l'Algérie et du ministère de la guerre : disons mieux : elle appartient réellement à l'un et n'est que provisoirement prêtée à l'autre. Le ministère de la guerre est l'autorité véritable à laquelle chacun des membres de cette administration tient par son passé et dont il attend son avenir : deux liens étroits l'y rattachent,

l'un de conscience, l'autre d'intérêt : le soin des troupes confié à sa garde et celui de son avancement personnel. Le progrès de l'Algérie ne venant très-légitimement qu'en troisième ligne derrière des préoccupations de cet ordre, il en résulte que le ministère de l'Algérie n'a sous sa disposition que des agents qui le servent aujourd'hui par accident, tout prêts et même naturellement destinés à le quitter demain pour la moindre perspective d'ambition et le moindre sujet de mécontentement, recevant leurs inspirations d'une autre source que la sienne, et pouvant opposer à toute impulsion qui les gêne la force d'un corps indépendant. Le ministère de l'Algérie reçoit tous ses serviteurs de la bonne ou plutôt de la mauvaise grâce d'un collégue qui les retient en les donnant, qui plaint au fond tout ce qu'il cède et regrette tout ce qu'il a perdu. Si le gouverneur général était en quelque sorte parqué dans son administration militaire sans pouvoir en sortir, le nouveau ministère est plaqué à sa surface sans aucune adhérence avec elle. Ce défaut de communication est encore accru par l'éloignement et la distance. Le ministre de l'Algérie réside nécessairement à Paris et ne peut faire en Afrique que de courtes et rares apparitions. Or, dans une tâche comme celle qui est imposée à l'administration militaire, si elle prétend à transformer l'état intérieur des tribus, là où l'unité du but ne peut être atteinte que par l'infinie diversité de moyens, quand il faut agir ici par force et là par persuasion, connaître chaque personne et payer partout de la sienne, un chef qui réside au-delà des mers se condamne d'avance à une nullité presque absolue. Ce qu'il

peut savoir en étudiant de longues heures, ce qu'il peut faire en écrivant des volumes, n'est rien auprès de ce que lui apprendrait un coup d'œil jeté sur le pays même et de ce que terminerait un quart d'heure d'entretien avec les hommes qui l'habitent. Dans une œuvre à ce point ardue et complexe toutes les instructions générales sont insuffisantes. Les circulaires, ces muets et inertes chiffons de papier, sont sans valeur : si elles sont hautaines, comme le furent les premiers documents émanés du nouveau ministère, elles irritent inutilement ceux sur la tête de qui elles viennent fondre ; si elles sont modestes et discrètes, elles courent risque d'être mises de côté avec ce dédaigneux sourire que les gens de pratique et d'action opposent aux élucubrations de cabinet. En un mot le pouvoir, pour être respecté, doit être une unité partout présente. Celui qu'a établi le nouveau ministère de l'Algérie répond mal à chacun des termes de cette définition : il est partagé et éloigné.

La véritable solution nous paraîtrait être au contraire de tout réunir sur une même tête et de tout rapprocher du centre. Constituer en Algérie une véritable délégation de l'autorité souveraine, — sous le nom qu'on voudra : vice-royauté, lieutenance générale, il n'importe, — mais embrassant à titre égal tous les services publics, soit militaires, soit civils, seul principe de toute action, et seule source de toute autorité, seule préposée à l'armée, à la justice, aux finances, à l'administration sous des formes diverses, et seule responsable de ces attributions différentes devant le gouvernement de la métropole : telle nous semble être l'unique manière de terminer, en les confon-

dant dans une même personne et en les animant d'un même souffle, la lutte des élément divers qui mine la prospérité naissante de la colonie. L'homme investi d'un tel pouvoir, quelles que fussent ses qualités personnelles et les habitudes de son passé, ne serait en réalité ni militaire ni civil : car ayant les deux instruments pareillement à sa disposition, et les tenant l'un et l'autre dans sa main, il n'aurait de raison pour employer l'un plutôt que l'autre que les intérêts véritables et le plus prompt achèvement de l'œuvre à accomplir. Il ne verrait ni dans la loi militaire un auxiliaire ni dans la loi civile une ennemie : toutes deux relèveraient également de lui, et leur lot serait ainsi déterminé par une répartition impartiale. Sous ses ordres les directeurs de chaque branche formeraient, comme dans les colonies anglaises, un véritable cabinet politique. Avec un tel auxiliaire il serait parfaitement superflu de constituer à Paris en centralisation au second degré et de retarder ainsi, par un voyage constant à travers les mers, l'expédition de tous les ordres et la solution de toutes les affaires. Les règles générales de l'administration, la fixation du budget de la colonie et du chiffre de ses forces militaires, les grandes mesures législatives relatives à l'état des propriétés et des personnes, la nomination des fonctionnaires supérieurs dans chaque service, tels seraient les seuls points sur lesquels devraient porter l'examen et la sanction de l'autorité parisienne. Presque tous pourraient être réglés chaque année de concert avec le chef supérieur de la colonie appelé, à des époques fixes, au sein du conseil des minis-

tres à Paris pour y communiquer ses plans et y rendre compte de ses actes. Une fois qu'il aurait justifié de ses droits à la confiance et fait connaître la voie qu'il voudrait suivre, il y aurait tout avantage à la lui laisser parcourir à son gré, sans le gêner par un contrôle quotidien. Dans l'état présent des choses la dépendance est partout en Algérie : chaque colon est assujetti, par mille règlements entrelacés, à la volonté du fonctionnaire le plus voisin : mais chaque fonctionnaire, même le plus élevé, ne peut agir qu'au gré de l'impulsion venue de Paris. Dans ces solitudes, où la liberté, ce semble, pourrait se jouer à son aise sans rien troubler, chacun obéit, même et surtout celui qui commande. C'est cette série, cette chaîne de servitudes superposées que briserait avantageusement l'établissement d'une délégation du pouvoir souverain en Algérie. Un seul chef disposant avec liberté du pouvoir qui lui est remis, laissant au-dessous de lui une plus grande part de ce bien dont il jouirait lui-même, un tel chef, fût-il militaire, ferait faire plus de pas à l'Algérie que l'importation hâtive de ce moteur mécanique dont, sous le nom d'administration civile, trois siècles de servitude et vingt révolutions différentes ont établi parmi nous l'empire absolu.

La difficulté, je le sais bien, serait de nommer chez nous l'homme capable de remplir pleinement une telle tâche et de porter sans fléchir sur sa tête, dans la solitude et en face de l'inconnu, la responsabilité du pouvoir souverain. Pour y suffire en effet ce ne serait point assez de posséder quelqu'une des qualités spéciales qui font l'ad-

ministrateur, le soldat ou le magistrat ; il faudrait ce coup d'œil étendu et cette prévision de l'avenir, cette suite et cette largeur dans la pensée, cette supériorité d'esprit qui s'élève au-dessus du détail des affaires et cette souplesse qui sait pourtant y descendre au besoin : en un mot cet ensemble de dons heureux dont l'équilibre constitue l'homme d'Etat. A d'autres époques, pour trouver cette réunion de qualités toute préparée et à sa disposition la France n'aurait eu qu'à regarder et même à choisir au-dessus d'elle et aux pieds du trône. D'autres nations, encore aujourd'hui, ont le bonheur d'élever naturellement chez elles-mêmes une pépinière abondante de tels serviteurs : elles les forment à l'école de ces fortes institutions de liberté qui font faire à tout homme dès le début de sa vie et dans la sphère d'action la plus modeste et la plus humble, l'apprentissage de la responsabilité et du commandement. C'est au Forum que Rome préparait ces proconsuls qui, après avoir commandé ses légions, se consacraient à organiser ses conquêtes, familiers avec le droit comme avec les armes et aptes à légiférer comme à combattre. C'est également du sein de ses assemblées politiques que l'Angleterre envoie chaque année à chacune de ses colonies des représentants de la couronne instruits dans toutes les branches de l'art de gouverner par le long usage des discussions publiques et préparés à l'exercice de l'autorité suprême pour l'avoir de bonne heure dans leur patrie même partagée et contrôlée. Le système politique que la France a préféré pour elle-même est assurément moins propre à lui fournir de si précieux

auxiliaires dans son œuvre de colonisation. Avec la division du travail, chaque jour plus prononcée, qui concentre le pouvoir dans une seule main et ne laisse au-dessous d'un chef unique que deux catégories de Français : des agents sans volonté propre et des sujets sans droits personnels ; — quand la seule ambition permise est d'obéir passivement aux instructions qu'on reçoit ou d'exercer honnêtement le métier qu'on a appris, on ne voit pas trop d'où pourraient sortir des esprits assez vastes ou des caractères assez robustes pour se charger de conduire à eux seuls les destinées d'un nouveau monde. Un tel régime est admirable pour faire des administrateurs réguliers et des administrés paisibles : les hommes d'État, disons plus brièvement, les hommes y deviendront à coup sûr chaque jour plus rares. Lacune pourtant fort regrettable : car des hommes véritablement dignes de ce nom sont rareté, utile déjà pour toute œuvre humaine, mais indispensable au développement d'une société nouvelle. Soit pour diriger, soit pour peupler une colonie, c'est avant tout des hommes qu'il faut trouver : les lois et les systèmes administratifs ne viennent qu'en seconde ligne. A la rigueur, dans une société vieillie qui s'avance sur un terrain depuis longtemps nivelé, de bons règlements peuvent suppléer au défaut des individus ; comme dans une industrie avancée les machines remplacent avec avantage, pour l'économie sinon pour l'intelligence, le travail de l'ouvrier. Mais à toute entreprise qui commence il faut le génie qui invente, le courage qui hasarde ; il faut les ressources d'une heureuse initiative pour faire face aux

surprises et aux mécomptes de l'imprévu ; il faut l'homme en un mot dans toute la noblesse et l'étendue du mot, et non-seulement le fonctionnaire ou l'administrateur. Heureuses donc sous cet aspect comme sous tant d'autres les nations assez sages pour n'étouffer nulle part, ni chez ceux qui gouvernent ni chez ceux qui sont gouvernés, les germes de l'activité libre et personnelle : à ce prix qui assure leur indépendance intérieure, est attachée aussi la solidité de leurs établissements au dehors. D'autres peut-être promèneront au loin, par un élan plus impétueux, des armées plus vaillantes, celles-là seules sauront s'étendre et s'enraciner sur le monde ; d'autres pourront conquérir, celles-là seules, pour parler comme l'Ecriture, *hériteront* la terre.

FIN.

TABLE

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.



